

AVANTAGE COMPARATIF DES PRODUITS AGRICOLES EN AFRIQUE

APPUI DE LA FAO AU NEPAD

NEPAD



Ce document a été élaboré à partir des bases de données de la FAO sur l'Afrique. Son objectif est de fournir un point de départ pour d'ultérieures études approfondies de filières qui puissent servir à orienter des initiatives et des investissements contribuant à améliorer la compétitivité de l'agriculture dans le cadre du PDDAA.

En publiant ce document de travail, qui reflète le point de vue de l'auteur et ne doit pas être considéré comme un rapport officiel de l'Organisation, la Division de l'assistance aux politiques de la FAO invite les experts, les décideurs et autres lecteurs à attirer son attention sur des études connexes qui permettront d'en enrichir les futures versions.

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l' Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

Préface

La médiocrité des résultats économiques de l'Afrique sur les marchés agricole et alimentaire résulte de multiples et complexes facteurs dont les plus importants sont le manque de compétitivité du continent sur les marchés aussi bien nationaux qu'internationaux et son incapacité de les influencer du fait de sa faible capacité d'approvisionnement. L'orientation inadéquate des efforts d'investissements pendant des années et le développement insuffisant des infrastructures et des services ont sans doute contribué à cette situation.

Chaque pays a adopté une approche du développement basée sur les marchés de détail, ce qui a abouti à marginaliser les producteurs. Une perspective plus globale permettrait de se positionner à un niveau mieux adapté d'analyse, de décision et d'action, comme le font les organisations économiques régionales constituantes et le NEPAD. Le NEPAD, par le biais du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), peut réellement contribuer au développement durable et rentable de l'agriculture, et ceci de deux manières. Il peut améliorer la compétitivité en encourageant des investissements en faveur de produits qui présentent un avantage comparatif d'une part, et accroître la part de marché de l'Afrique en affectant des priorités à certains produits sélectionnés et en coordonnant ces priorités au sein de sous-régions et de pays déterminés d'autre part. Une approche de ce type permettrait d'éviter la dispersion des investissements qui, dans le passé, n'a pas permis de saisir les multiples possibilités de marché.

La présente étude a pour objectif de lancer un processus d'identification de produits dynamiques qui peuvent intéresser tant les marchés de niche que les marchés de masse en Afrique et dans le reste du monde. Elle analyse également les principales raisons de la faiblesse du secteur agricole et définit des domaines d'action et d'investissement susceptibles de faire croître l'offre et la compétitivité des produits africains.

Cette étude apporte des résultats importants, mais devra toutefois être complétée par d'autres travaux, notamment pour approfondir l'analyse coûts/production et pour élaborer des profils de coûts pour les produits qui auront été sélectionnés, depuis la production jusqu'à la commercialisation. Ces travaux permettront de consolider le choix des produits et les orientations d'investissement visant à ajouter de la valeur à la production alimentaire (secteurs de la transformation, du conditionnement et de la commercialisation). Il serait également utile d'étudier la dynamique et les volumes d'exportation des principaux produits africains et d'analyser de manière rigoureuse la compétitivité des importations (riz, sorgho, maïs) par rapport à la propre production des pays africains. En attendant, il ne faut pas oublier que de grandes quantités de produits subventionnés sont trop souvent fournis au titre de programmes d'assistance et de régimes de libéralisation des échanges.

Compte tenu des ressources limitées de l'Afrique, il est donc primordial de promouvoir des produits qui ont toutes les chances d'avoir des débouchés commerciaux sur les marchés tant nationaux qu'internationaux.

Santiago Funes

Directeur de la Division de l'assistance aux politiques

Remerciements

La présente étude a été élaborée sous la coordination générale de M. Chipeta (Chef du Service de la coordination des politiques, Division de l'assistance aux politiques et correspondant du NEPAD) et sous la supervision technique de T. Tshibaka (Fonctionnaire principal, Service de la coordination des politiques, Division de l'assistance aux politiques), avec l'appui de Y. Mao (consultant). L'auteur souhaite remercier les coordonateurs pour leurs précieuses contributions, notamment lors de la détermination du plan général et de la méthodologie. Leurs suggestions et leurs observations pertinentes tout au long du processus de rédaction ont permis d'améliorer sensiblement la qualité de cette étude. L'auteur tient aussi à remercier vivement les collègues qui ont participé à la collecte des données et de la documentation ainsi qu'à la révision du texte, parmi lesquels F. Carocci et A. Manjarrez (Division des ressources halieutiques), U. Wijkstrom (Division des politiques et de planification de la pêche), CTS Nair (Division des politiques et de la planification forestières) et G. Boedeker (Unité des études prospectives globales, Département économique et social).

L'auteur remercie tout particulièrement M. Beaton (consultant) pour son concours à la rédaction et à la mise en forme du document. Les conseils qui lui ont été prodigués par M. Criscuolo et R. Tucker (Division de l'information Division) ont été très appréciés.

TABLE DES MATIERES

RESUME	1
INTRODUCTION	12
OBJECTIFS ET METHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	13
CRITERES DE SELECTION	13
EVALUATION DE LA COMPETITIVITE	15
SELECTION DE PRODUITS AGRICOLES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS	15
PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS	15
Répartition actuelle des produits par sous-région et par pays.....	15
Sélection de produits potentiellement compétitifs en fonction du critère productivité/potentiel commercial	16
Productivité et compétitivité des produits agricoles	25
Compétitivité des produits agricoles et prix à la production	39
POTENTIEL COMPETITIF DE L'ELEVAGE PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS.....	46
Répartition actuelle du cheptel par sous-région.....	46
Sélection de types d'animaux d'élevage potentiellement compétitifs en fonction du critère production/potentiel de commercial	47
SOUS-REGIONS ET PAYS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS DANS LES SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES	50
Production actuelle de bois d'œuvre et volumes d'exportation.....	50
Sélection de sous-régions et de pays potentiellement compétitifs dans les secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages	51
SOUS-REGIONS ET PAYS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE EN MER	53
Captures actuelles par sous-région et par pays	53
Sélection de sous-régions et de pays côtiers potentiellement compétitifs dans le secteur de la pêche en mer	54
OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS	57
CONDITIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES GENERALES.....	57
Conditions économiques	57
Conditions sociales	58
Cadre institutionnel.....	58
INFRASTRUCTURES RURALES	60
OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES PRODUITS AGRICOLES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS	61
Principales caractéristiques de la base de ressources naturelles et questions transversales.....	61
Caractéristiques et contraintes sous-régionales.....	61
OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES	69
Caractéristiques communes et questions transversales.....	69
Caractéristiques et contraintes sous-régionales.....	69
OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN MER.....	73
Caractéristiques communes et questions transversales.....	73
Principaux obstacles au développement de la pêche en mer	73
ACTIONS ET TYPES D'INVESTISSEMENTS.....	74
ACTIONS GENERALES ET TYPES D'INVESTISSEMENTS SUSCEPTIBLES D'AMELIORER LES CONDITIONS GLOBALES DU SECTEUR ECONOMIQUE	74

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES.....	74
AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES POUR L' ACCES AU MARCHÉ.....	75
MESURES FAVORABLES AU COMMERCE, A L'ACCES AU MARCHÉ ET A L'INTEGRATION DU MARCHÉ.....	75
ACTIONS SOUS-REGIONALES ET TYPES D'INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'AMELIORATION D'UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU ET DE LA TERRE	76
Afrique du Nord.....	79
Afrique orientale.....	79
Afrique centrale.....	79
Afrique occidentale.....	79
Afrique australe.....	79
ACTIONS ET TYPES D'INVESTISSEMENT FAVORABLES AUX SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES.....	80
Revitalisation du secteur public.....	80
Développement des plantations : politiques de soutien et élargissement des programmes d'investissement	80
Développement de l'industrie de transformation et stimulation des acteurs commerciaux: mobilisation d'un soutien politique et mise en œuvre de programmes d'investissement.....	80
Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité et renforcement de son potentiel.....	81
Application d'une approche globale pour le développement des ressources naturelles	82
ACTIONS ET TYPES D'INVESTISSEMENTS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN MER	82
BIBLIOGRAPHIE	84
ANNEXES	86

LISTE DES ENCADRES

ENCADRE 1. PRINCIPALES ZONES AGRO-ECOLOGIQUES DE L'AFRIQUE	14
ENCADRE 2. PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS SPECIFIQUES A UN PAYS.....	18
ENCADRE 3. POLITIQUES DE DISTORSION DES FACTEURS D'ALLOCATION	46
ENCADRE 4. CARACTERISTIQUES COMMUNES ET QUESTIONS TRANSVERSALES RELATIVES AUX SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES EN AFRIQUE	70
ENCADRE 5. DESCRIPTION SOMMAIRE DES PRINCIPALES ZONES FORESTIERES AGRO-ECOLOGIQUES	71
ENCADRE 6. CONTRIBUTION DES FORETS A LA PROTECTION DES SOURCES D'EAU	72

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR SOUS-REGION, POTENTIEL DE PRODUCTION ET DE COMMERCE17	
TABLEAU 2. AFRIQUE DU NORD: SELECTION DE PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE CHAQUE PRODUIT DANS LA PRODUCTION NATIONALE ET SOUS-REGIONALE (EXPRIMEE EN VALEUR UNITAIRE DU COMMERCE MONDIAL)	19
TABLEAU 3. AFRIQUE ORIENTALE: SELECTION DE PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE CHAQUE PRODUIT DANS LA PRODUCTION NATIONALE ET SOUS-REGIONALE (EXPRIMEE EN VALEUR UNITAIRE DU COMMERCE MONDIAL)	20
TABLEAU 4. AFRIQUE CENTRALE (A L'EXCLUSION DU TCHAD): SELECTION DE PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE CHAQUE PRODUIT DANS LA PRODUCTION NATIONALE ET SOUS-REGIONALE (EXPRIMEE EN VALEUR UNITAIRE DU COMMERCE MONDIAL).....	21
TABLEAU 5. AFRIQUE AUSTRALE: SELECTION DE PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE CHAQUE PRODUIT DANS LA PRODUCTION NATIONALE ET SOUS-REGIONALE (EXPRIMEE EN VALEUR UNITAIRE DU COMMERCE MONDIAL)	22
TABLEAU 6. PAYS COTIERS D'AFRIQUE OCCIDENTALE: SELECTION DE PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE CHAQUE PRODUIT DANS LA PRODUCTION NATIONALE ET SOUS-REGIONALE (EXPRIMEE EN VALEUR UNITAIRE DU COMMERCE MONDIAL).....	23

TABLEAU 7. ZONE SAHELIEENNE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE: SELECTION DE PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS EN FONCTION DU POURCENTAGE DE CHAQUE PRODUIT DANS LA PRODUCTION NATIONALE ET SOUS-REGIONALE (EXPRIMEE EN VALEUR UNITAIRE DU COMMERCE MONDIAL)	23
TABLEAU 8. RENDEMENTS ANNUELS (TONNES A L'HECTARE) DES SOUS-REGIONS ET REVENUS BRUTS A L'HECTARE (EXPRIMES EN VALEUR UNITAIRE DU COMMERCE MONDIAL, MOYENNE 1996-2000) PAR RAPPORT AUX AUTRES PAYS DU MONDE ET AUX PRINCIPAUX PAYS DOMINANT LE MARCHÉ INTERNATIONAL	24
TABLEAU 9. PRODUCTIVITE DE L'AFRIQUE DU NORD COMPAREE A LA MOYENNE MONDIALE ET A LA MOYENNE DES CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX (1996-2000)	27
TABLEAU 10. PRODUCTIVITE DE L'AFRIQUE ORIENTALE COMPAREE A LA MOYENNE MONDIALE ET A LA MOYENNE DES CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX (1996-2000)	29
TABLEAU 11. PRODUCTIVITE DE L'AFRIQUE CENTRALE (A L'EXCLUSION DU TCHAD) COMPAREE A LA MOYENNE MONDIALE ET A LA MOYENNE DES CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX (1996-2000)	30
TABLEAU 12. PRODUCTIVITE DU TCHAD (ZONE SAHELIEENNE DE L'AFRIQUE CENTRALE) COMPAREE A LA MOYENNE MONDIALE ET A LA MOYENNE DES CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX (1996-2000)	31
TABLEAU 13. PRODUCTIVITE DES PAYS COTIERS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE COMPAREE A LA MOYENNE MONDIALE ET A LA MOYENNE DES CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX (1996-2000)	33
TABLEAU 14. PRODUCTIVITE DE LA ZONE SAHELIEENNE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE COMPAREE A LA MOYENNE MONDIALE ET A LA MOYENNE DES CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX (1996-2000)	34
TABLEAU 15. PRODUCTIVITE DE L'AFRIQUE AUSTRALE COMPAREE A LA MOYENNE MONDIALE ET A LA MOYENNE DES CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX (1996-2000)	35
TABLEAU 16. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS FONDEES SUR L'ANALYSE DES ECARTS DE PRODUCTIVITE PAR RAPPORT AUX CONCURRENTS DOMINANT LES MARCHES INTERNATIONAUX	37
TABLEAU 17. ÉCARTS DES PRIX A LA PRODUCTION ET DES PRIX INTERNATIONAUX, EXPRIMES EN DOLLARS E.U. LA TONNE (T), POUR CERTAINS PAYS D'AFRIQUE, CONCURRENTS ET PRODUITS - MOYENNE 1991-1995	41
TABLEAU 18. REPARTITION ACTUELLE DU CHEPTEL PAR SOUS-REGION EN AFRIQUE	46
TABLEAU 19. TYPES D'ANIMAUX D'ELEVAGE POTENTIELLEMENT COMPETITIFS SELECTIONNES EN FONCTION DE LEUR IMPORTANCE RELATIVE DANS LA PRODUCTION TOTALE EXPRIMEE EN VALEUR DES EXPORTATIONS MONDIALES, MOYENNE 1996-000	47
TABLEAU 20. PAYS SELECTIONNES POUR LE DEVELOPPEMENT DE TYPES DE BETAIL POTENTIELLEMENT COMPETITIFS, PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS, EN FONCTION DE LEUR PART DANS LA PRODUCTION SOUS-REGIONALE, EXPRIMEE EN VALEUR DES EXPORTATIONS MONDIALES, MOYENNE 1996-2000	49
TABLEAU 21. PRODUCTION, EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE EN AFRIQUE, EN MILLIERS DE M ³ , MOYENNE 1996-2000	50
TABLEAU 22. PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE, EN MILLIERS DE M ³ , MOYENNE 1996-2000, PAR SOUS-REGION ET PART DANS LE TOTAL DE L'AFRIQUE	50
TABLEAU 23. SELECTION DES SOUS-REGIONS POTENTIELLEMENT COMPETITIVES DANS LES SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES	51
TABLEAU 24. PAYS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS SELECTIONNES SUR LA BASE DE LEUR PART DE SUPERFICIE DU COUVERT FORESTIER ET DE ZONES BOISEES PAR RAPPORT AU TOTAL DE LEUR SOUS-REGION, MOYENNE 1992-1994 ...	52
TABLEAU 25. PECHES DE CAPTURES MARINES DANS LES PAYS COTIERS ET LES PAYS ENCLAVES, EN MILLIERS DE TONNES, MOYENNE 1995-1999, PAR SOUS-REGION ET IMPORTANCE RELATIVE DANS LE TOTAL DE L'AFRIQUE	53
TABLEAU 26. PECHES DE CAPTURES MARINES ET EXPORTATIONS, EN MILLIERS DE TONNES, MOYENNE 1995-1999, PAR SOUS-REGION ET IMPORTANCE RELATIVE DANS LE TOTAL DE L'AFRIQUE	54
TABLEAU 27. SOUS-REGIONS COTIERES POTENTIELLEMENT COMPETITIVES DANS LE SECTEUR DE LA PECHE EN MER: SELECTION FONDEE SUR LA SUPERFICIE DE ZEE DETENUE PAR CHAQUE SOUS-REGION PAR RAPPORT AU TOTAL DE L'AFRIQUE	54
TABLEAU 28. SELECTION DE PAYS POUR DES INVESTISSEMENTS PRIORITAIRES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN MER	56
TABLEAU 29. CONTRAINTES LIEES A L'EAU ET A LA TERRE ENTRAVANT LE DEVELOPPEMENT DES PRODUITS AGRICOLES PRIORITAIRES, PAR SOUS-REGION	67
TABLEAU 30. ACTIONS ET TYPES D'INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'ELIMINATION DES CONTRAINTES LIEES A L'EAU ET A LA TERRE, PAR SOUS-REGION	77

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1. LISTE DES PRINCIPAUX PRODUITS CULTIVES EN AFRIQUE, PAR SOUS-REGION	87
ANNEXE 2. AFRIQUE DU NORD: CULTURES NATURELLEMENT ADAPTEES, PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS, MOYENNE 1996-2000	87

ANNEXE 3. AFRIQUE ORIENTALE: CULTURES NATURELLEMENT ADAPTEES, PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS, MOYENNE 1996-2000	88
ANNEXE 4. AFRIQUE CENTRALE: CULTURES NATURELLEMENT ADAPTEES, PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS, MOYENNE 1996-2000	88
ANNEXE 5. AFRIQUE AUSTRALE: CULTURES NATURELLEMENT ADAPTEES, PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS, MOYENNE 1996-2000	89
ANNEXE 6. PAYS COTIERS DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE: CULTURES NATURELLEMENT ADAPTEES, PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS, MOYENNE 1996-2000	89
ANNEXE 7. ZONE SAHELIENNE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE: CULTURES NATURELLEMENT ADAPTEES, PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS, MOYENNE 1996-2000	89
ANNEXE 8. AFRIQUE DU NORD: PRODUITS SPECIFIQUES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR PAYS: ECART DE PRODUCTIVITE ET DE REVENU BRUT, MOYENNE 1996-2000	91
ANNEXE 9. AFRIQUE ORIENTALE: PRODUITS SPECIFIQUES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR PAYS: ECART DE PRODUCTIVITE ET DE REVENU BRUT, MOYENNE 1996-2000	92
ANNEXE 10. AFRIQUE CENTRALE (A L'EXCLUSION DU TCHAD): PRODUITS SPECIFIQUES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR PAYS: ECART DE PRODUCTIVITE ET DE REVENU BRUT, MOYENNE 1996-2000	93
ANNEXE 11. PAYS COTIERS D'AFRIQUE OCCIDENTALE: PRODUITS SPECIFIQUES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR PAYS: ECART DE PRODUCTIVITE ET DE REVENU BRUT, MOYENNE 1996-2000	93
ANNEXE 12. ZONE SAHELIENNE D'AFRIQUE OCCIDENTALE: PRODUITS SPECIFIQUES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR PAYS: ECART DE PRODUCTIVITE ET DE REVENU BRUT, MOYENNE 1996-2000	94
ANNEXE 13. AFRIQUE AUSTRALE: PRODUITS SPECIFIQUES POTENTIELLEMENT COMPETITIFS PAR PAYS: ECART DE PRODUCTIVITE ET DE REVENU BRUT, MOYENNE 1996-2000	94
ANNEXE 14. CHEPTTEL, EXPRIME EN VALEUR DES EXPORTATIONS MONDIALES, EN MILLIERS DE DOLLARS E.U., MOYENNE 1996-2000, PAR PAYS ET PAR SOUS-REGION	95
ANNEXE 15. PRODUCTION, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE BOIS D'ŒUVRE, PAR PAYS, EN M ³ , MOYENNE 1996-2000, ET PART SOUS-REGIONALE	96
ANNEXE 16. PRODUCTION HALIEUTIQUE ANNUELLE, EN TONNES, MOYENNE 1995-1999	98
ANNEXE 17. PECHE ET EXPORTATIONS HALIEUTIQUES, EN TONNES (MOYENNE 1995-1999), PAR PAYS ET SELON LA SUPERFICIE ET LA PART DE ZEE PAR RAPPORT AU TOTAL SOUS-REGIONAL	99

RÉSUMÉ

1. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) dans le but de remédier à court terme à la crise du secteur agricole. À cette fin, le Programme vise à stimuler l'avantage concurrentiel de ce secteur qui, sans cela, ne saurait être exploité, et à générer une croissance économique basée sur l'amélioration de la productivité et de l'efficacité. Afin d'attribuer au mieux les ressources limitées dont dispose le PDDAA, il faut identifier les produits agricoles dotés d'un avantage concurrentiel, les développer et les commercialiser sans imposer des efforts démesurés à l'Afrique ou à d'autres pays. Les investissements doivent être conditionnés par une forte probabilité de succès commercial, des prévisions de rendement positif et une bonne viabilité économique.

2. Compte tenu de l'importance croissante d'un système économique et commercial intégré à l'échelle mondiale et régionale, les pays et les sous-régions d'Afrique doivent promouvoir ensemble les avantages comparatifs de chacun. Sur cette base, les objectifs de la présente étude sont les suivants:

- identifier, par sous-région et par pays, des produits potentiellement compétitifs dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et de réduire la pauvreté en Afrique de manière substantielle, mais aussi d'améliorer sensiblement les perspectives de commerce intra-régional et international;
- définir de grands domaines d'action et des types d'investissement pour soutenir le développement de produits potentiellement compétitifs sur la base d'une analyse des contraintes agro-écologiques et socio-économiques spécifiques à chaque sous-région.

3. Pour bénéficier d'économies d'échelle et pour atteindre une masse critique permettant d'augmenter la productivité et les revenus au niveau tant national que régional, on a identifié des produits agricoles potentiellement compétitifs dans les principales sous-régions agro-écologiques (au nombre de cinq). Ces sous-régions correspondent à peu près aux territoires des groupements économiques régionaux existant en Afrique.

4. La présente étude s'appuie sur les connaissances techniques et la longue expérience de la FAO en Afrique. Les données chronologiques relatives à l'utilisation des terres, à l'élevage, à la production et à la productivité, au commerce et aux prix à la production, qui ont été recueillies par la FAO de 1996 à 2000 par pays, ont servi à déterminer les critères de sélection des produits agricoles potentiellement compétitifs. Les notions d'avantage comparatif et de compétitivité ont servi de base à l'analyse du potentiel d'exportation et de création de revenus de chaque produit.

5. Le choix des produits agricoles ou d'élevage potentiellement compétitifs à l'échelle sous-régionale a été établi sur le critère production/potentiel commercial. Ce choix reflète non seulement l'importance de chaque produit dans la structure de production, mais aussi son potentiel commercial. L'importance relative de chaque type de produit agricole ou d'élevage dans la production totale de la sous-région exprimée en valeurs unitaires du commerce mondial (plus de cinq pour cent) a servi d'indicateur de sélection. Les produits agricoles ou d'élevage potentiellement compétitifs représentant moins de cinq pour cent de la production totale d'une sous-région, mais plus de cinq pour cent du montant total du commerce d'un pays, ont été désignés comme des produits agricoles et d'élevage potentiellement compétitifs 'spécifiques à un pays'. La comparaison entre la structure de production actuelle, au niveau tant national que sous-régional, avec celle qui résulterait de l'application du critère production/potentiel commercial a parfois donné des résultats surprenants. On reconnaît toutefois que les priorités de choix d'investissement pour un produit peuvent s'appuyer sur d'autres facteurs comme, par exemple, une forte et longue dépendance à l'égard des importations – ce qui est le cas du riz en Afrique occidentale.

6. A défaut de données chronologiques accessibles et/ou complètes pour les produits forestiers et halieutiques par catégorie, les richesses naturelles de la forêt et de la pêche (par sous-région et par pays) ont été utilisées

pour sélectionner les produits. On s'est basé sur la part de chaque sous-région et de chaque pays en superficie de forêts et de zones boisées par rapport au total de l'Afrique pour définir les sous-régions et les pays potentiellement compétitifs où il s'avérerait utile de développer les secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages. On s'est servi de la superficie de zone économique exclusive (ZEE) d'une sous-région ou d'un pays comme indicateur supplétif pour évaluer le potentiel de développement de la pêche en mer.

7. On s'est efforcé d'estimer à la fois la compétitivité des coûts et celles des technologies des produits agricoles. Des données complètes de coût et de production n'étant pas disponibles, on s'est servi du prix à la production comme indicateur supplétif pour établir la compétitivité des coûts pour une production au niveau technologique actuel. Le prix à la production est un indicateur supplétif approprié puisqu'il correspond au revenu officiel des agriculteurs par unité de production et qu'il intègre les coûts de production sous-jacents. En ce qui concerne les produits agricoles d'exportation, les prix internationaux (en prix FAB à l'exportation) servent de référence aux gouvernements pour stimuler la production intérieure et les exportations. L'écart entre le prix à la production et les prix internationaux reflète à un moment donné les conséquences de multiples facteurs nationaux qui se répercutent sur l'agriculture et induisent une divergence entre les prix à la production et les prix mondiaux à l'exportation. En raison de l'absence de données historiques et plus récentes sur les prix à la production des produits alimentaires dans les bases de données statistiques de la FAO (FAOSTAT), l'analyse de l'écart des prix ne concerne que la période comprise entre 1991 et 1995.

8. Le processus de sélection a permis d'identifier des produits agricoles potentiellement compétitifs au niveau des différentes sous-régions, dont le détail figure ci-après. Comme l'on pouvait s'y attendre, les produits agricoles d'exportation traditionnels propres à une sous-région ont un solide potentiel concurrentiel (le café en Afrique orientale, le cacao et l'igname dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale, et les arachides en Afrique centrale et dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale). Les olives et le blé en Afrique du Nord, le raisin, le maïs, la canne à sucre, les légumes et le tabac en Afrique australe, le millet, le sorgho et les arachides dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale ont été considérés comme des produits potentiellement compétitifs.

9. La sélection des produits agricoles potentiellement compétitifs ne reflète pas la superficie du couvert végétal qu'ils occupent aujourd'hui dans les sous-régions (l'étendue du couvert végétal traduisant une 'aptitude naturelle' des espèces), et en est parfois très loin. Ainsi:

- en dépit de la superficie relativement restreinte qu'ils recouvrent, les fruits et les légumes jouent un rôle économique important et ont un potentiel commercial élevé dans l'ensemble des sous-régions (à l'exception des fruits dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale). Curieusement, en Afrique du Nord, les légumes couvrent moins de cinq pour cent de la superficie des terres, mais représentent 44 pour cent de la valeur de la production commerciale de la sous-région. Dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale, les fruits et les légumes ont été ajoutés à la liste des produits agricoles sous-régionaux potentiellement compétitifs et le maïs, le millet, le riz et le sorgho (qui semblent trouver des conditions d'adaptation naturelle dans cette partie de l'Afrique) ont été exclus ;
- le riz a été désigné comme produit agricole potentiellement compétitif pour la zone sahélienne de l'Afrique occidentale et centrale (Tchad), malgré un faible potentiel de production et de commerce (sept pour cent de la valeur de la production commerciale sous-régionale). Au Tchad, les légumes et le riz occupent une place plus importante, en termes économiques, que le coton-graine dans la production nationale (exprimée en valeur du commerce mondial) ;
- en Afrique centrale, les parts du café et du cacao (exprimées en valeur du commerce mondial) n'excèdent pas cinq pour cent de la production sous-régionale, mais les deux cultures occupent de 17 à 18 pour cent de la surface cultivée de la sous-région. La noix de palme, le maïs et le sorgho représentent également une faible part du montant total de la production commerciale de la sous-région (moins de cinq pour cent, en moyenne) alors que leur part en superficie est deux fois plus grande ;

- en Afrique orientale, le potentiel commercial du maïs pourrait être plus élevé que celui d'autres produits de base traditionnels (millet, sorgho et légumineuses) qui occupent pourtant une part des terres cultivées ;
- dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale, le riz et les légumes ont un avantage comparatif plus élevé que celui des fruits qui recouvrent cependant près de 40 pour cent de la superficie cultivée de la sous-région. (L'imprécision des données risque toutefois de modifier ces observations.)

10. Les produits agricoles qui jouent un rôle significatif dans l'économie et le commerce au niveau national (mais pas au niveau sous-régional) ont été sélectionnés comme des produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays. Ces produits, détaillés ci-après, devraient retenir toute l'attention des gouvernements nationaux:

- en Afrique du Nord: le raisin (Algérie et Égypte); la pomme de terre (Algérie); les légumineuses (Mauritanie); le riz (Égypte, Mauritanie) ;
- en Afrique orientale : les légumineuses (Burundi, Tanzanie); le millet (Érythrée); la pomme de terre (Érythrée); la canne à sucre (Kenya); le sorgho (Érythrée, Éthiopie, Somalie); le blé (Érythrée, Éthiopie) ; en Afrique centrale : le cacao (Cameroun, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe); le café (Cameroun, République centrafricaine, Guinée équatoriale); la noix de palme (Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, République centrafricaine); la canne à sucre (République du Congo, Gabon); le sésame (République centrafricaine) ;
- dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale : le café (Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone); les arachides (Guinée, Guinée-Bissau); la noix de palme (Guinée, Guinée-Bissau, Liberia); le riz (Guinée, Guinée-Bissau, Liberia) ;
- dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale: le maïs (Burkina Faso, Mali, Cap-Vert); le coton-graine (Burkina Faso, Mali); le manioc (Gambie, Sénégal, Cap-Vert, Niger); les fruits (Sénégal, Cap-Vert) ;
- en Afrique australe: le tournesol (Botswana); la pomme de terre (Lesotho, Malawi); le riz (Madagascar); le millet (Namibie); le blé (Lesotho).

11. Les animaux d'élevage potentiellement compétitifs à l'échelle sous-régionale ont été choisis en fonction de l'importance relative d'un type de bétail donné dans la production totale d'une sous-région (exprimée en valeur unitaire des exportations mondiales). Tous les types de bétail ont un avantage comparatif, à divers degrés, dans l'ensemble des sous-régions. Ils justifient donc des investissements qui seront réalisés dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD. Les animaux d'élevage potentiellement compétitifs spécifiques à un pays et qui occupent une place importante dans la production nationale (exprimée en valeur unitaire des exportations mondiales) sont les suivants : les ovins (Lesotho, Namibie, Afrique du Sud, Zambie, Cameroun, République démocratique du Congo, République du Congo, Guinée équatoriale et Gabon) ; la volaille (Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Gabon, Liberia, Maurice et Zambie) ; les porcs (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Seychelles et Liberia). Compte tenu de la prépondérance de l'élevage dans le Sahel, dans les terres arides du sud-ouest de l'Afrique, sur les hautes terres de l'Éthiopie et en Afrique orientale, il convient de continuer à appliquer les mesures prises pour améliorer les pratiques d'élevage et développer le marché des produits d'origine animale.

12. Les sous-régions potentiellement compétitives qui devraient accorder une haute priorité aux investissements prévus dans le cadre du PDDAA du NEPAD pour développer le secteur forestier sont l'Afrique orientale, les pays côtiers de l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad) et l'Afrique australe. Le

couvert forestier et boisé de presque tous ces pays représente plus de cinq pour cent du couvert forestier de leur sous-région : il faudrait donc exploiter plus largement cet avantage comparatif naturel. On peut toutefois mentionner le cas singulier de l'Afrique du Sud qui est le premier exportateur de produits forestiers de haute valeur en Afrique, produits issus, pour l'essentiel, de plantations forestières. Ce cas remet en question la notion d'avantage comparatif fondé sur la richesse en ressources naturelles.

13. Des sous-régions côtières potentiellement compétitives ont été également sélectionnées pour développer le secteur de la pêche en mer. En raison du manque de statistiques détaillées, notamment sur les résultats économiques actuels du sous-secteur de l'aquaculture, l'analyse ne porte que sur la pêche en mer et sur son potentiel de développement. Pour cela, le potentiel sous-régional de développement du secteur de la pêche en mer a été établi pour chaque sous-région sur la base de la superficie de la zone économique exclusive (ZEE) et de sa part dans le total africain. Cette superficie varie considérablement d'une sous-région à l'autre puisqu'elle est de 720 miles carrés en Afrique centrale (5,5 pour cent), mais de 5,8 millions de miles carrés en Afrique australe (44 pour cent du total de l'Afrique). Toutes les parts supérieures à cinq pour cent de la ZEE totale ont été désignées pour bénéficier des investissements qui pourront être consentis dans le cadre du PDDAA. La contribution des pays à la production marine totale de la sous-région n'est en général pas proportionnée à leur superficie de ZEE dans le total sous-régional.

14. Les observations empiriques relatives aux écarts entre la productivité sous-régionale d'une part, et la productivité mondiale et des pays dominant les marchés d'autre part semblent indiquer que la grande majorité des produits agricoles (dont les fruits, les légumes, le manioc, le maïs, le millet, les olives, le riz, le raisin, les arachides, le coton-graine et le blé) ne sont *pas compétitifs sur le plan technologique*. Seuls le café, le cacao, la canne à sucre, le tabac et l'igname sont des produits sous-régionaux *compétitifs au niveau mondial* de par leur productivité. Il faut donc adopter deux stratégies distinctes d'investissements selon la productivité réelle des terres des pays: (1) investissements conséquents dans les technologies de production et/ou (2) investissements conséquents dans les technologies de valeur ajoutée. Il serait également important de rallier un soutien politique pour encourager les échanges entre les sous-régions de l'Afrique, notamment pour les denrées de base. À cette fin, une analyse approfondie de la structure des flux du commerce au sein de l'Afrique (entre pays et entre sous-régions) se révélerait très utile pour identifier les produits agricoles que les pays africains pourraient échanger plus facilement et/ou à moindre frais. Il conviendrait en outre de mettre en place et de renforcer des politiques, des mécanismes et des institutions ad hoc au niveau régional pour stimuler le flux des échanges sous-régionaux et régionaux.

15. Les observations empiriques ayant trait à l'analyse de l'écart entre prix internationaux et prix à la production confirment le fait que les producteurs africains, dans la majorité des cas, sont très mal rétribués par rapport à leurs concurrents et aux cours mondiaux en vigueur. Les producteurs africains de cacao, de café (sauf au Liberia), d'arachides (à l'exception du Gabon), de maïs (hormis la Namibie, l'Afrique du Sud, le Kenya, la Somalie et l'Éthiopie), d'olives, de riz (en dehors de la Gambie et du Liberia) et de tournesol n'ont reçu qu'une faible fraction des prix internationaux. Les producteurs de manioc (dans tous les pays côtiers de l'Afrique occidentale, sauf au Liberia et au Nigeria) ont également été 'ponctionnés' à divers degrés. Leurs concurrents, qui ont obtenu un prix légèrement inférieur aux cours internationaux, ont, pour la plupart, réalisé un profit beaucoup plus grand, du fait surtout d'une productivité plus élevée et d'économies d'échelle plus importantes dans les domaines de la production, de la commercialisation et du commerce. Le niveau de 'ponction' varie toutefois considérablement entre produits et entre pays.

16. En réalité, la productivité et l'efficacité des producteurs ne sont pas les seuls facteurs de compétitivité. L'analyse des obstacles à la croissance durable de la production agricole et au dynamisme des échanges montre que le faible niveau de compétitivité des pays africains (en dépit de la richesse de leurs ressources naturelles) résulte, pour l'essentiel, de la précarité des conditions économiques, sociales et politiques. Les conditions dans lesquelles les agriculteurs africains exercent leurs activités productives et commerciales se caractérisent principalement par :

- une forte dépendance du secteur agricole à l'égard des aléas du climat;
- une proportion importante de petites exploitations dans l'agriculture africaine - rarement plus de cinq hectares et souvent moins d'un hectare. Cette contrainte structurelle supplémentaire entrave, à long terme, la capacité des producteurs à accroître la production et les volumes d'exportation tout en étant compétitifs ;
- une main d'œuvre appauvrie et illettrée, sans accès aux services d'information, d'éducation et de santé qui, dans certains pays, supporte le fardeau de conflits intérieurs et de la maladie, notamment le VIH/SIDA ;
- des institutions publiques de gouvernance affaiblies par les réformes politiques (adoptées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation macro-économique qui n'ont pas tenu compte de graves carences institutionnelles), ce qui se traduit par des coûts de transaction élevés défavorables à l'émergence et au développement du secteur privé ;
- des problèmes persistants (liés aux pertes après-récolte résultant de technologies obsolètes, d'installations de stockage mal adaptées, de manque de produits d'emballage et d'infrastructures de transformation insuffisantes) qui limitent le gain de valeur ajoutée et la productivité des petits et des grands transformateurs. Ces derniers sont également handicapés par l'insuffisance et l'irrégularité des approvisionnements en matières premières due à l'instabilité de la production agricole;
- l'état déplorable des infrastructures rurales qui empêche la majeure partie des ménages ruraux d'accéder aux marchés ou de boucler efficacement la chaîne production-commerce des marchandises. La situation est particulièrement critique pour les pays enclavés dont les systèmes de transport mal intégrés et inefficaces ont eu un effet dévastateur sur la compétitivité du commerce dans les pays africains. Pour plusieurs pays enclavés en Afrique, les coûts de transport et d'assurance représentent plus de 30 pour cent de la valeur totale des exportations (plus de 50 pour cent au Malawi, au Tchad et au Rwanda) ;
- une faible priorité accordée aux questions relatives à la production des connaissances et à leur diffusion aux utilisateurs finaux. De nombreux pays dans la région sont également pénalisés par un préjugé en faveur des cultures d'exportation. Cet à priori date de l'époque coloniale lorsque les ressources étaient allouées en priorité aux recherches portant sur les cultures d'exportation, et non sur les cultures locales. En conséquence, l'Afrique a pris du retard par rapport à la majeure partie des autres régions en développement dans la mise au point de variétés améliorées et de technologies adaptées aux conditions locales ;
- une dégradation accélérée des ressources naturelles induite par l'homme, y compris la désertification, notamment dans le Sahel, du fait de l'exploitation excessive des terres cultivées, du surpâturage des parcours, du déboisement et d'une mauvaise gestion des ressources hydriques ;
- un approvisionnement limité en eau douce utilisable dans de nombreuses zones de l'Afrique où les variations climatiques annuelles et/ou saisonnières sont extrêmes. Dans la mesure où l'agriculture irriguée est surtout alimentée par les eaux de surface et les nappes souterraines, priorité devrait être accordée à une gestion optimale des ressources hydriques pour tous les consommateurs (agricoles, industriels et privés) tout en veillant à maintenir l'intégrité et la productivité des écosystèmes naturels. La production agricole est en général limitée par le rôle modeste que joue l'agriculture irriguée. Les terres irriguées ne représentent qu'une très faible part de la superficie cultivée (7 pour cent seulement en Afrique et 3,7 pour cent en Afrique subsaharienne). Ces pourcentages sont les plus faibles des pays en développement.

17. Compte tenu de la diversité des sous-régions de l'Afrique sur le plan de la richesse en ressources, du niveau de développement économique et social, des défis, des contraintes et des perspectives, il est impossible de recommander une approche homogène pour accroître la compétitivité du secteur agricole. Si l'on veut améliorer la productivité et l'efficacité du secteur agricole, il est donc indispensable de mettre en exergue les principales ressources dont dispose chaque sous-région et d'identifier les problèmes spécifiques liés à la terre et à l'eau qui freinent leur développement. Ces principaux problèmes sont récapitulés ci-après.

- Afrique du Nord:
 - raréfaction de l'eau due à une mauvaise gestion induisant des taux de prélèvement d'eau non durables qui excèdent la capacité de renouvellement des eaux du Nil et du fleuve Sénégal;
 - dégradation des sols résultant d'une irrigation excessive ;
 - manque de politiques en faveur de la mise en place d'un système intégrant agriculture et élevage;
 - changement climatique et pressions exercées par une croissance démographique non durable sur les terres agricoles ;
 - forte densité de population, surtout dans les zones pluviales.
- Afrique orientale (y compris Corne de l'Afrique):
 - réduction de la fertilité des sols liée à un manque de diversification;
 - utilisation non optimale de la technologie due, en grande partie, au manque de capitaux et au sous-développement des marchés d'intrants et de production ;
 - isolement politique des petits exploitants vivant dans des zones reculées;
 - raréfaction de l'eau et dégradation de sa qualité du fait de l'assèchement des rivières, des aquifères souterrains et des petits réservoirs avec, pour conséquence, des pertes de bétail et une concurrence accrue pour les droits d'utilisation d'eau entre les différents secteurs d'activité;
 - forte érosion des terrains accidentés en bordure de plateaux.
- Afrique centrale:
 - dégradation avancée des terres (et désertification avancée au Tchad) résultant surtout d'une perte de fertilité due à une surexploitation sans périodes de jachère suffisantes et à un manque d'intrants ;
 - mauvaise gestion des ressources hydriques et de là, augmentation du niveau de pollution de l'eau douce provoquée principalement par le déversement des égouts et des rejets industriels, le lessivage des terres cultivées et l'intrusion d'eau salée.
- Afrique occidentale:
 - dégradation des sols liée à une perte de fertilité, désertification avancée et mauvais entretien des périmètres d'irrigation ;
 - mauvaise gestion des ressources hydriques par absence de mesures transfrontières et de mécanismes de coordination pour régir le partage des ressources en eau; absence également de normes et de moyens pour faire respecter les lois.
- Afrique australe:
 - aggravation de la dégradation des sols due aux pressions toujours plus fortes de la croissance démographique et du surpâturage ainsi qu'aux coûts démesurés de l'irrigation et des conflits relatifs à l'utilisation des terres ;

- dégradation de la qualité de l'eau provoquée par la pression croissante exercée par l'homme et par le bétail sur les ressources hydriques.

18. Les principales contraintes transversales communes à toutes les sous-régions de l'Afrique qui font obstacle la croissance économique des secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages sont les suivantes:

- marchés mal établis pour de nombreux produits forestiers et capacité limitée de conversion des ressources en produits exportables à forte valeur;
- concentration de capitaux préjudiciable aux populations rurales, ce qui retarde leur croissance et leur développement social;
- prédominance d'un secteur informel dynamique sans visibilité institutionnelle;
- faible capacité des gouvernements locaux et intermédiaires ainsi que des institutions communautaires à gérer les ressources de manière optimale, en particulier les activités ajoutant une valeur économique.

19. Les principaux problèmes, défis et atouts qui se posent au développement des secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages dans chaque sous-région sont sommairement présentés ci-après par principales zones agro-écologiques forestières :

- dans les forêts humides des pays côtiers de l'Afrique occidentale et en Afrique centrale:
 - croissance démographique associée à une agriculture itinérante non durable et à une exploitation industrielle irrationnelle;
 - système confus et ambigu de droits de propriété et d'exploitation;
 - faiblesse des systèmes de gouvernance et de réglementation, en particulier dans les zones reculées, sans règles formelles pour régir les produits forestiers non ligneux potentiellement lucratifs. Ces produits sont encore très librement disponibles pour la consommation et le commerce des ménages, et de la société en général. Jusqu'à présent, seule la production de bois d'œuvre est contrôlée.
- Sur les plateaux intermédiaires (zones boisées) de l'Afrique orientale et australe:
 - faiblesse et variabilité de la pluviométrie associée à une longue saison sèche, ce qui limite la quantité des eaux de surface, réduit l'humidité des sols et encourage la migration des hommes et des animaux ;
 - prédominance de sols pauvres et donc, insuffisance d'éléments nutritifs;
 - fréquence des incendies résultant du climat et des activités humaines;
 - peuplement dans les régions boisées, bien que de faible densité, depuis des siècles;
 - forte incidence de la pandémie du VIH/SIDA, plusieurs pays enregistrant les taux d'infection les plus élevés du monde.
- Sur les plateaux et dans les hautes terres de l'Afrique orientale et australe:
 - L'eau manque, ou est surabondante et de mauvaise qualité. La surabondance d'eau peut provoquer des crues soudaines, l'érosion, des glissements de terrain et le lessivage des sols avec perte d'éléments nutritifs, ce qui peut limiter, ou réduire, la productivité biologique et se répercuter sur la santé des hommes. Le rôle des forêts dans la protection des ressources hydriques est sans aucun doute une question d'importance primordiale pour assurer le développement des plateaux en Afrique ;

- centres d'endémisme dans de nombreuses régions des hautes terres d'Afrique. On peut ainsi citer le blé et le café parmi les cultures originaires de l'Afrique qui ont joué un rôle important dans l'histoire de l'humanité;
- réussite des plantations industrielles. L'Afrique du Sud, pays principalement sec qui ne compte que très peu de forêts naturelles, est le premier exportateur de produits forestiers issus de plantations dans les hautes terres. En tête de tous les pays africains, l'Afrique du Sud assure 79 pour cent de la production et 71 pour cent des exportations de pâte de bois ainsi que 71 pour cent de la production et 94 pour cent des exportations de papier et de carton (chiffres de 2000). La production et la compétitivité commerciale de l'Afrique du Sud contrastent de manière saisissante avec sa très faible dotation en forêts naturelles. Les plantations alimentent également les industries du papier au Kenya et en Tanzanie et d'autres industries de transformation du bois au Kenya, à Madagascar, au Malawi, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

20. Dans nombre de pays et de communautés en Afrique, la pêche en mer continue d'être l'une des principales sources de nourriture, d'emplois et de revenus. Les protéines de poisson sont essentielles dans l'alimentation des pays à forte densité de population où le total des apports protéiques peut être insuffisant. Les ressources sous-exploitées, ou modérément exploitées, ne cessent de diminuer sous l'effet de la poussée de la demande. L'incidence de la pêche sur les écosystèmes, sur leur structure et sur leur fonction suscite de plus en plus d'inquiétude. De nos jours, les petits pêcheurs artisanaux sont confrontés à de graves problèmes qui limitent le développement de leurs activités. Au sein des écosystèmes marins de l'Afrique, ils partagent les caractéristiques suivantes:

- ils sont dispersés géographiquement le long des côtes et sont en grande partie tributaires des écosystèmes proches de chez eux; ils sont donc particulièrement vulnérables à tout épuisement des ressources ;
- ils ont peu de capacités financières, ce qui induit une faible production et donc, peu de possibilités d'améliorer les conditions économiques des communautés. Les communautés gèrent en général mal les activités de pêche et sont donc moins armées pour faire face aux menaces extérieures, notamment à celle du secteur de la pêche industrielle ;
- ils ont peu, ou pas, d'accès au crédit et aux assurances, ce qui limite l'effort de pêche et la production. En revanche, les opérateurs de flottilles étrangères concurrentes sont largement subventionnées par leur gouvernement ;
- ils subissent de très lourdes pertes du fait d'une mauvaise transformation des produits de la pêche. Les problèmes de sécurité sanitaire et de manutention ne sont pas encore réglés alors que les normes d'exportation sont de plus en plus rigoureuses ;
- ils sont de plus en plus confrontés à des évolutions extérieures qui ne maîtrisent pas, dont la poursuite de la mondialisation, la pollution marine et, dans certaines régions, la croissance de l'industrie du tourisme le long des côtes.

21. Deux types d'obstacles s'opposent au développement de la pêche en mer:

- il est largement reconnu que l'aménagement des pêches est inefficace, et des conflits éclatent de plus en plus souvent entre groupes d'utilisateurs. Les conflits entre flottilles industrielles et artisanales sont fréquents. Une gestion régionale est particulièrement utile lorsque des flottilles étrangères réalisent une part importante des opérations. En raison du besoin de mettre en commun l'information relative à ces flottilles, les organisations régionales de gestion des pêches peuvent jouer un rôle capital dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ;

- les institutions publiques manquent cruellement de ressources humaines et financières. La majeure partie des pays côtiers d'Afrique considère que la sécurité alimentaire, l'emploi, le recul de la pauvreté et un accès équitable aux ressources sont des objectifs prioritaires. Les résultats sont cependant souvent décevants car les programmes sont mal conçus ou insuffisamment soutenus.

22. Pour que le PDDAA puisse accroître la compétitivité des produits agricoles et attirer des investissements au profit de l'agriculture, des domaines d'action prioritaire applicables à l'ensemble des pays africains (ainsi que des actions sous-régionales spécifiques) ont été définis comme suit:

- l'amélioration des infrastructures (eau et assainissement, transports, stockage et transformation, énergie, technologie de l'information et communication) doit être une priorité absolue. Grâce à ces améliorations, on pourra: augmenter la production et la productivité du secteur agricole de manière durable, et de là, la sécurité alimentaire et les revenus. On pourra également accroître l'efficacité et réduire les coûts d'accès aux marchés des intrants et des produits agricoles ainsi que réduire les barrières physiques et les coûts des échanges intra-régionaux et internationaux, en particulier les coûts démesurés qui frappent les importations et les exportations dans les pays enclavés. On pourra aider de nombreux agriculteurs et commerçants à réduire les pertes après-récolte et les pertes de stockage tout en ajoutant de la valeur à la production des produits primaires. L'accès à l'information relative aux marchés qui est fondamentale pour le commerce moderne pourra être également amélioré. Les politiques et les mesures de développement doivent être conçues de manière transparente et par toutes les parties concernées par l'agriculture, la forêt, la pêche, l'agro-alimentaire et le commerce afin de renforcer le sentiment d'appropriation, l'efficacité et la rentabilité;
- les gouvernements doivent d'abord définir un cadre stratégique pour accroître les superficies cultivables afin de garantir l'exploitation des ressources naturelles de manière durable. Il existe un potentiel important de développement des terres, des eaux et des capacités humaines en Afrique et le secteur agricole pourrait jouer un rôle de premier plan. Il est donc urgent d'évaluer soigneusement la disponibilité réelle de nouvelles terres, de déterminer si elles sont adaptées à la production agricole et de définir le cadre stratégique pour l'extension des zones cultivables. Les gouvernements doivent ensuite adopter une vision globale de la gestion des ressources naturelles fondée sur la recherche scientifique. Le développement des 'produits prioritaires' en Afrique doit s'appuyer sur des études scientifiques qui tiennent compte des besoins technologiques des producteurs. Les gouvernements doivent souligner l'importance des progrès technologiques et assurer leur diffusion pour inciter les producteurs à les adopter rapidement. Les services de vulgarisation peuvent de moins en moins être séparés par discipline ou par secteur et doivent aujourd'hui être considérés comme une partie de l'économie rurale intégrée qui englobe l'agriculture, l'élevage et d'autres secteurs;
- pour faire face à la concurrence accrue des marchés internationaux, l'Afrique doit relever un défi politique important. Afin que le commerce devienne un moteur dynamique capable de faire décoller la croissance, de réduire la pauvreté et de tirer parti de la mondialisation, les pays africains devront prendre des mesures concrètes dans les domaines de la facilitation du commerce, de l'accès aux marchés et de leur intégration. Les orientations de base et les priorités des stratégies adoptées qu'ils devront adopter porteront sur la promotion du commerce intra-régional, la diversification de la production et du commerce, la mise à niveau et l'harmonisation des normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments de manière à respecter les exigences internationales, et enfin, l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers et le renforcement de la capacité de l'offre en fonction de la demande du marché.

23. Les grands domaines d'intervention qui permettront d'alléger les contraintes liées à l'eau et à la terre pour l'agriculture et l'élevage sont brièvement décrits ci-après :

- en Afrique du Nord : un programme complexe de désalinisation de l'eau saumâtre et un plan directeur pour la conservation des sols et des eaux doivent être mis en œuvre pour améliorer sensiblement les bilans hydriques nationaux ;
- en Afrique orientale : il est crucial de renforcer les services agricoles accessibles aux petits exploitants vivant dans des zones reculées. Ces exploitants doivent être plus souvent associés aux débats portant sur les politiques afin de mieux cibler les objectifs de développement prioritaires, d'améliorer le bien-être des ménages et de contribuer à la sécurité alimentaire ;
- en Afrique centrale : il faut adopter des mesures et des programmes visant à mieux gérer les ressources hydriques et à mieux contrôler la qualité de l'eau douce et la fertilité des terres. Des efforts doivent être déployés pour lutter contre les effets du déboisement (et la désertification avancée au Tchad) ;
- en Afrique occidentale : plusieurs mesures sont recommandées. La première est d'associer l'exploitation des arbres (notamment de ceux qui sont sources de revenus), les cultures vivrières, les engrais et l'agriculture favorisant la conservation des ressources (avec peu, ou pas, de labour) afin d'augmenter la fertilité des sols. La seconde est de réformer les régimes fonciers. La troisième est de prendre des mesures pour inciter les agriculteurs à investir dans l'amélioration de la fertilité des sols et dans la création de coopératives. Des investissements devraient être également réalisés pour assurer des débouchés ;
- en Afrique australe : priorité devrait être accordée à l'accès à l'eau, à l'adoption de technologies modernes et au développement des capacités institutionnelles afin d'accroître la productivité des petits exploitants. Une gestion rigoureuse et durable des ressources hydriques est également importante dans les pays où l'eau manque et où la pluviométrie est irrégulière, comme en Zambie, au Zimbabwe, au Botswana, au Mozambique, au Malawi et en Namibie.

24. La foresterie, à elle seule, ne s'est pas réellement avérée efficace pour lutter contre la pauvreté. En revanche, elle pourrait être l'une des composantes d'efforts de production plus larges visant à éliminer la pauvreté et à assurer une stabilité environnementale. Il est vital de mettre un frein aux tendances actuelles qui épuisent et dégradent les ressources forestières, notamment en protégeant et en améliorant les bassins versants, en luttant contre la désertification, en prévenant la dégradation des terres et en conservant la diversité biologique. Il est également essentiel que les plans de développement économique portent une attention particulière à la richesse biologique des forêts humides en Afrique. Avec un développement et une promotion commerciale adaptés, les forêts pourraient générer plus de valeur par unité de surface grâce à des « marchés de niche » pour certaines variétés importantes. Il faut identifier et exploiter les possibilités économiques commerciales et locales que représentent les 'produits de niche' tout en veillant à ce que l'exploitation forestière à l'échelle industrielle et les mesures de régénération des forêts soient compatibles avec la protection de la biodiversité. L'exportation de produits forestiers, sous la forme de bois non transformé, peut aussi signifier une exportation des emplois, et donc de la prospérité future. Des recherches ultérieures devraient permettre:

- d'identifier des espèces sauvages apparentées pour les principaux produits agricoles et des méthodes optimales de préservation de ces ressources importantes. Cela est crucial car la pression exercée sur les terres menace d'extinction les espèces naturelles. Dans les hautes terres, les habitats des espèces animales uniques méritent également d'être préservés;
- de déterminer et de promouvoir le potentiel commercial d'autres végétaux ou de produits végétaux à valeur ajoutée ayant un potentiel d'utilisation pour l'alimentation ou la médecine. Priorité devrait être accordée aux plantes dont on connaît déjà le potentiel d'utilisation. Peu d'investissements ont été

réalisés (que ce soit par des investisseurs nationaux ou étrangers) pour développer des technologies capables de convertir ce potentiel en réalité ;

- développer les capacités institutionnelles d'organismes et de réseaux de recherche aptes à réaliser ces tâches.

25. Plusieurs moyens peuvent être envisagés pour développer la pêche en mer. Il faut surveiller de près les conséquences des mesures relatives à l'aménagement des pêches sur les résultats économiques des sous-industries de la pêche et analyser précisément les incidences des subventions, des incitations économiques ainsi que des politiques et des mesures fiscales. Il faut également concevoir et déployer des efforts spécifiques pour protéger le secteur de la pêche artisanale. Pour que ces efforts portent leurs fruits, il est indispensable d'associer davantage les communautés au développement de la pêche artisanale (depuis la planification jusqu'aux aspects financiers) et d'améliorer les technologies de manutention et de transformation. Enfin, la résolution des conflits entre flottilles industrielles et artisanales, la consolidation et le renforcement de l'efficacité des organisations régionales de gestion des pêches sont des objectifs importants.

INTRODUCTION

26. Au cours des quarante dernières années, l’Afrique a été fortement marginalisée sur les marchés internationaux. Ce continent regroupe aujourd’hui le plus grand nombre de pays pauvres très endettés dans lesquels les populations souffrent de faibles revenus et de pénuries alimentaires. Pour une grande partie du secteur agricole africain, la croissance de la productivité et du commerce a été lente, et souvent négative. Les principaux produits (cacao, café et huile de palme) ont perdu une part de marché substantielle au profit de l’Asie et de l’Amérique latine, ce qui a aggravé la situation. La balance commerciale annuelle de l’Afrique a fléchi, passant, en moyenne, de 2,6 milliards de dollars E.U. dans les années 60 à moins 5,3 milliards de dollars E.U. dans les années 90.

27. Si l’on n’effectue pas des changements profonds et immédiats, l’Afrique aura encore plus de difficultés à couvrir le nombre croissant de ses besoins de base. D’après les prévisions, la malnutrition infantile devrait progresser de 20 pour cent, ce qui porterait le nombre d’enfants sous-alimentés à 39 millions d’ici 2020, voire plus, si l’on tient compte de troubles politiques ou d’autres conflits éventuels. À défaut d’une intervention majeure, plus de 200 millions d’Africains risquent de souffrir de la faim en 2015 et le volume nécessaire des importations alimentaires atteindra un niveau conséquent d’ici 2020. La dégradation des ressources naturelles se poursuivra et la productivité des terres continuera de diminuer dans de nombreuses zones. Les crises et les conflits se multiplieront, ce qui accroîtra les demandes d’aide et le coût des secours.

28. Dans ce contexte, les dirigeants africains ont élaboré et adopté un nouveau cadre de développement – le Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD) – dont l’objectif est de relancer l’économie africaine en moins d’une génération. D’après le NEPAD il faudra maintenir un taux de croissance économique de plus de 7 pour cent par an au cours des 15 prochaines années pour permettre au continent d’atteindre les objectifs de développement du Millénaire d’ici 2015, dont celui de réduire de moitié le nombre de personnes victimes de la faim et la pauvreté. Dans le cadre du NEPAD, les dirigeants africains s’engagent à établir des conditions propices à un développement durable, à savoir: (a) adhérer aux principes de bonne gouvernance, de loi et de démocratie; (b) encourager les initiatives privées parallèlement aux efforts publics; (c) exploiter les ressources de l’Afrique avec plus d’efficacité; (d) bien cibler et sélectionner les domaines d’action et d’investissement.

29. Les débats d’orientation de politiques dans les tribunes régionales et nationales mentionnent souvent les problèmes qui limitent la compétitivité des produits, en particulier les coûts de transaction élevés. Ces coûts résultent de politiques qui ont été défavorables à l’agriculture pendant de nombreuses années et de la faiblesse des institutions publiques nationales et intermédiaires qui ne sont pas en mesure de fournir aux producteurs les biens et les services publics dont ils ont besoin. Les dirigeants africains sont de plus en plus conscients de l’importance de créer un environnement propice à la croissance d’un secteur agricole privé et dynamique. Cela devient de plus en plus évident au niveau de l’amélioration des infrastructures de marché et des services de commercialisation, tant pour les intrants que pour les produits agricoles.

30. Le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (PDDAA) du NEPAD vise, en accélérant la croissance du secteur agricole, à remédier rapidement à la crise de ce secteur. Pour accroître les revenus agricoles de manière globale, les ressources limitées dont dispose le NEPAD devront être allouées de manière à renforcer l’avantage comparatif de la production et du commerce qui est conditionné par les écarts de prix à la production. Ces écarts sont essentiellement déterminés par les prix des intrants, la qualité de la technologie et les économies d’échelle dans la production.

31. Le PDDAA définit trois domaines d’actions prioritaires pour relancer l’agriculture : (1) accroître les superficies cultivées de manière durable desservies par des systèmes fiables de gestion de l’eau; (2) développer les infrastructures rurales et les capacités commerciales indispensables pour renforcer la compétitivité des produits locaux sur les marchés tant nationaux qu’internationaux; (3) augmenter les approvisionnements

alimentaires et faire reculer la faim grâce à des politiques et des investissements ciblés sur la croissance de la productivité.

OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

32. Compte tenu de l'importance croissante d'un système économique mondial et régional intégré, les pays et les sous-régions de l'Afrique doivent promouvoir ensemble les avantages compétitifs de chacun. Sur cette base, les objectifs de la présente étude sont les suivants :

- identifier, par sous-région et par pays, des produits prioritaires dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la forêt et de la pêche susceptibles non seulement de contribuer à la sécurité alimentaire et de faire reculer la pauvreté en Afrique, mais aussi d'accroître sensiblement les possibilités de commerce intra-régional et international;
- définir de grands domaines d'action et des secteurs d'investissement en vue de développer les produits sélectionnés.

33. Pour bénéficier d'économies d'échelle et pour atteindre une masse critique permettant d'augmenter la productivité et les revenus au niveau tant régional que national, on a identifié des produits agricoles potentiellement compétitifs dans chacune des principales zones agro-écologiques (au nombre de cinq). Ces zones correspondent à peu près aux territoires des groupements économiques régionaux (Encadré 1).

34. La présente étude s'appuie sur l'ensemble des connaissances techniques et la longue expérience de la FAO en Afrique ainsi que sur ses bases de données. Les critères de sélection sont fondés sur les données chronologiques relatives à l'utilisation des terres, à l'élevage, à la production et à la productivité, au commerce et aux prix à la production que la FAO a recueillies par pays. Les notions d'avantage comparatif et de compétitivité ont servi de base à l'analyse du potentiel de création de revenu de chaque produit.

CRITÈRES DE SÉLECTION

35. La sélection des produits agricoles (alimentaires et non alimentaires) doit tenir compte des objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. En d'autres termes, les produits agricoles sélectionnés doivent être des sources importantes de revenus en espèces, de recettes d'exportation et/ou d'alimentation qui peuvent aider les pays d'une sous-région donnée à combattre l'insécurité alimentaire de manière durable. Sur cette base, on a sélectionné les produits agricoles qui se caractérisent par: (a) un potentiel élevé de production dans un pays ou une sous-région donnée; (b) une augmentation de leur consommation par habitant; (c) un accroissement des possibilités d'échanges au niveau régional, intra-régional et international; (d) un potentiel à créer des liens vers l'amont et vers l'aval au sein de l'économie nationale.

36. La répartition actuelle des terres cultivées indique, en grande partie, l'adaptabilité naturelle des cultures et des animaux d'élevage, mais ne reflète pas leur potentiel commercial. On a donc utilisé le critère production/potentiel commercial pour identifier les produits potentiellement compétitifs et les revenus à l'échelle sous-régionale et nationale. À cette fin, on a sélectionné les produits figurant dans la *Note de concept relative à une méthodologie d'orientation des investissements en vue de l'exécution du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD* (annexe 1) en fonction de la moyenne des revenus. Cette moyenne a été établie à partir de la production des produits exprimée en valeur du commerce mondial (moyenne des valeurs unitaires FAB) pour la période comprise entre 1996 et 2000. On a estimé l'importance de chaque produit agricole dans la production totale d'une sous-région (exprimée en valeur commerciale). Les produits agricoles dont la valeur commerciale de la production excède cinq pour cent du total d'une sous-région ont été considérés comme des produits potentiellement compétitifs à l'échelle sous-régionale. On s'est servi du même critère pour les produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays donné. Les produits agricoles qui représentent moins de cinq pour cent de la production totale d'une sous-région, mais dépassent cinq pour

cent de la valeur commerciale de la production totale d'un pays ont été considérés comme des produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays. On s'est servi du même critère pour sélectionner les produits d'élevage.

Encadré 1. Principales zones agro-écologiques en Afrique

<p>L'<i>Afrique du Nord</i>, sèche (désert) et semi-aride, recouvre l'Algérie, l'Égypte, la Libye, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie.</p> <p>L'<i>Afrique orientale</i>, subhumide et montagneuse, se compose du Burundi, de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, du Rwanda, des Seychelles, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie et de l'Ouganda. L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) est la principale organisation économique régionale (OER) et chevauche le COMESA.</p> <p>L'<i>Afrique australe</i>, principalement subhumide et semi-aride, comprend l'Angola, le Botswana, les Comores, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, le Swaziland, la Zambie et le Zimbabwe. La principale organisation économique régionale est le SADC et de nombreux pays de cette sous-région sont également membres du COMESA.</p> <p>L'Afrique centrale présente des conditions agro-écologiques très diversifiées et est constituée de deux zones distinctes.</p>	<p>The map shows the continent of Africa divided into several agro-ecological zones. The northernmost part is labeled 'Afrique du Nord'. A band across the middle is divided into 'Sahel (Afrique occidentale)' and 'Sahel (Tchad)'. The western coast is labeled 'Pays côtiers (Afrique occidentale)'. The eastern part is 'Afrique orientale'. The central part is 'Afrique centrale'. The southern part is 'Afrique australe'.</p>
<p>La zone d'<i>Afrique centrale</i> (à l'exclusion du Tchad), connaît des conditions agro-écologiques humides et subhumides ; elle englobe le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe. La zone <i>sahélienne de l'Afrique</i> (Tchad) se caractérise par des conditions soudano-sahéliennes, c'est-à-dire surtout par une semi-aridité sèche et une semi-aridité humide. Le CEMAC et le CEEAC sont les principales organisations économiques régionales.</p> <p>L'Afrique occidentale se compose de deux sous-régions distinctes. La zone <i>sahélienne de l'Afrique occidentale</i> (dont la principale OER est l'UEMOA) se caractérise par des conditions agro-écologiques essentiellement soudano-sahéliennes. Cette zone comprend le Burkina Faso, Cap-Vert, la Gambie, le Mali, le Niger et le Sénégal. Les <i>pays côtiers de l'Afrique occidentale</i>, humides et subhumides, se composent du Bénin, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, du Nigeria, de la Sierra Leone et du Togo. La principale organisation économique régionale est ECOWAS qui chevauche souvent l'UEMOA.</p>	

37. On s'est servi du critère d'adaptation naturelle, en fonction de la superficie des forêts et des terres boisées par rapport au total de l'Afrique, pour identifier les sous-régions et les pays potentiellement compétitifs où il conviendrait de développer les forêts et de conserver la faune et la flore sauvages. Les sous-régions dont le couvert en forêts et terres boisées est supérieur à cinq pour cent du total de l'Afrique ont été sélectionnées. Le même indicateur a été utilisé pour identifier les pays propices au développement des produits forestiers.

38. On a utilisé la superficie de zone économique exclusive (ZEE) d'une sous-région ou d'un pays comme indicateur supplétif pour évaluer le potentiel de développement de la pêche en mer. Les sous-régions dont la superficie de ZEE excède cinq pour cent du total de l'Afrique ont été retenues. Les pays dont la superficie de ZEE dépasse cinq pour cent de celle de la sous-région ont également été sélectionnés.

ÉVALUATION DE LA COMPÉTITIVITÉ

39. La compétitivité n'a pu être évaluée que pour les produits et pour les pays pour lesquels il existait des données. (En raison de l'insuffisance de la qualité des données, il n'a pas été possible d'analyser la compétitivité des produits forestiers et halieutiques). La compétitivité de l'agriculture a été analysée sous deux points de vue différents à partir:

- de l'écart entre la productivité des pays africains et la productivité des autres pays du monde et des principaux exportateurs internationaux dominant un marché agricole donné. Pour cela, on a estimé et comparé les rendements et les revenus annuel bruts, par hectare, exprimés en valeurs unitaires FAB (moyenne 1996-2000);
- de l'écart entre les prix à la production et les prix internationaux tant pour les agriculteurs africains que pour les concurrents internationaux. L'objectif de cette analyse a été de quantifier l'insuffisance ou l'excès des prix à la production des pays africains et de leurs concurrents par rapport aux prix internationaux. Afin d'évaluer les prix moyens à la production en dollars E.U. pour la période comprise entre 1991 et 1995 (des données chronologiques plus récentes faisant défaut), prix annuels à la production ont été convertis en dollars E.U. sur la base des données du Fonds monétaire international (FMI) relatives au taux de change nominal des monnaies courantes.

SÉLECTION DE PRODUITS AGRICOLES POTENTIELLEMENT COMPÉTITIFS

PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPÉTITIFS PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS

Répartition actuelle des produits par sous-région et par pays

40. La superficie consacrée à un type de culture par rapport à la surface totale des terres cultivées d'une sous-région indique non seulement le caractère d'adaptabilité naturelle d'une variété, mais aussi les connaissances et les pratiques agricoles prédominantes. Cet indicateur donne une idée globale du degré d'implantation d'une culture dans une sous-région et un pays. Les cultures annuelles/permanentes qui couvrent plus de cinq pour cent de la surface totale des terres cultivées d'une sous-région ont été considérées comme des cultures sous-régionales naturellement adaptées. Les cultures annuelles/permanentes dont la superficie représente moins de cinq pour cent du total de la superficie des terres cultivées d'une sous-région, mais plus de cinq pour cent des terres cultivées d'un pays ont été considérées comme des cultures naturellement adaptées spécifiques à un pays (Annexes 2-7). La répartition des cultures ne traduit toutefois pas complètement l'avantage comparatif d'un produit donné. Les produits qui pourraient être compétitifs ont donc été déterminés en fonction de leur potentiel de production et de commerce.

Sélection de produits potentiellement compétitifs en fonction du critère productivité/potentiel commercial

41. Les résultats de cette sélection sont indiqués dans le tableau 1. Comme l'on pouvait s'y attendre, les produits d'exportation traditionnels propres à une sous-région, comme le café en Afrique orientale, le cacao dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale et les arachides en Afrique centrale et dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale, ont un solide potentiel concurrentiel. En Afrique du Nord, les fruits, les légumes, les olives et le blé se sont révélés potentiellement compétitifs. Dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale, le millet, les légumes, le sorgho, le riz et les arachides ont été sélectionnés comme produits prioritaires. En Afrique australe, le raisin, le maïs, la canne à sucre, les légumes et le tabac ont un fort potentiel de développement de leur production.

42. L'analyse révèle que les produits naturellement adaptés qui tendent à occuper une vaste superficie n'ont pas obligatoirement un potentiel commercial. Ainsi:

- en dépit de la superficie relativement restreinte qu'ils occupent par rapport au total de la superficie des terres cultivées, les légumes et les fruits jouent un rôle important dans le potentiel économique et commercial de toutes les sous-régions (sauf dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale pour les fruits). Il est surprenant de constater qu'en Afrique du Nord, les légumes couvrent moins de cinq pour cent de la superficie des terres cultivées, mais atteignent 44 pour cent de la valeur commerciale de la production de la sous-région ;
- le riz a été également considéré comme un produit potentiellement compétitif dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale, bien que son potentiel de production et de commerce soit marginal (7 pour cent de la valeur commerciale de la production sous-régionale). Dans la zone sahélienne de l'Afrique centrale (Tchad), les légumes et le riz ont plus d'importance économique que le coton-graine (qui bénéficie de la faveur du gouvernement) dans la structure de production du pays, exprimée en valeurs commerciales unitaires;
- dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale, les légumes et les fruits, dont la culture est naturellement adaptée à cette zone, ont été ajoutés à la liste des cultures potentiellement compétitives, alors que le maïs, le millet, le riz et le sorgho ont été exclus ;
- en Afrique centrale, la palette des produits qui démontrent le plus fort potentiel productif et commercial diverge nettement de l'assolement actuel. On a été surpris de constater que les parts du café et du cacao dans la production sous-régionale (exprimées en valeurs unitaires du commerce mondial) ne dépassent pas cinq pour cent alors que ces cultures recouvrent respectivement 17,8 pour cent et 16,9 pour cent de la superficie totale cultivée dans la sous-région. De même, la noix de palme, le maïs et le sorgho contribuent peu à la valeur commerciale totale de la production de la sous-région (moins de cinq pour cent en moyenne) ;
- en Afrique orientale, des produits comme le millet, les légumineuses et le sorgho, qui occupent pourtant une superficie assez importante, représentent une faible part de la production totale (moins de 5 pour cent) (exprimée en valeurs commerciales unitaires).

Tableau 1. Produits potentiellement compétitifs par sous-région, potentiel de production et de commerce

Critère d'adaptabilité naturelle		Critère production/potentiel commercial		Potentiel de production et de commerce ***
Produits naturellement adaptés	Superficie cultivée * (%)	Culture prioritaire sous-régionale	Superficie cultivée ** (%)	
Afrique du Nord				
Fruits	28,4	Fruits	20,5	Modéré
Olives	49,6	Olives	12,9	Modéré
Blé	26,9	Blé	6,0	Marginal
Légumes	4,6	Légumes	43,8	Élevé
Zone sahélienne de l'Afrique centrale (Tchad)				
Fruits	9,3	Fruits	8,7	Marginal
Arachides	10,7	Arachides	37,8	Élevé
Millet	22,1	Millet	9,8	Marginal
Sorgho	21,2	Sorgho	7,8	Marginal
Riz	2,8	Riz	5,2	Marginal
Légumes	0,4	Légumes	8,7	Marginal
Coton-graine	8,4	Coton-graine	0,6	Négligeable
Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad)				
Fruits	28,5	Fruits	35,1	Élevé
Manioc	11,6	Manioc	24,5	Modéré
Arachides	5,9	Arachides	6,2	Marginal
Légumes	2,4	Légumes	11,0	Modéré
Café	17,8	Café	4,6	Négligeable
Cacao	16,9	Cacao	2,3	
Noix de palme	10,5	Noix de palme fruits	3,6	
Maïs	9,6	Maïs	3,5	
Sorgho	5,6	Sorgho	0,7	
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale				
Arachides	10,7	Arachides	11,4	Modéré
Millet	33,7	Millet	27,0	Élevé
Sorgho	28,1	Sorgho	5,0	Marginal
Riz	3,0	Riz	6,8	Marginal
Légumes	0,9	Légumes	26,9	Élevé
Fruits	39,5	Fruits	4,9	Négligeable
Pays côtiers de l'Afrique occidentale				
Cacao	52,6	Cacao	7,3	Marginal
Manioc	10,8	Manioc	10,1	Modéré
Ignames	7,9	Ignames	50,0	Élevé
Maïs	15,9	Maïs	0,3	Négligeable
Fruits	22,4	Fruits	9,6	Marginal
Légumes	4,7	Légumes	9,3	Marginal
Millet	14,7	Millet	0,7	Négligeable
Riz	9,0	Riz	0,8	
Sorgho	17,8	Sorgho	0,3	
Afrique orientale				
Fruits	26,5	Fruits	46,8	Élevé
Café	12,5	Café	6,1	Marginal
Maïs	12,9	Maïs	5,4	Marginal
Légumes	0,9	Légumes	13,3	Modéré
Millet	7,3	Millet	1,8	Négligeable
Légumineuses	7,9	Légumineuses	4,6	
Sorgho	18,9	Sorgho	3,4	
Afrique australe				
Fruits	29,4	Fruits	22,5	Élevé
Maïs	25,5	Maïs	13,8	Modéré
Raisin	9,6	Raisin	12,0	Modéré
Canne à sucre	2,5	Canne à sucre	17,5	Modéré
Tabac	1,0	Tabac	6,6	Marginal
Légumes	1,5	Légumes	13,7	Modéré
Café	12,0	Café	0,2	Négligeable

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002); Note: '-' signifie : « chiffres inférieurs à cinq pour cent »; * pourcentage de superficie consacrée à une culture donnée par rapport à la surface des terres cultivées d'une sous-région, moyenne 1996-2000; ** pourcentage de la valeur commerciale de la production d'un produit par rapport à la valeur commerciale de la production totale d'une sous-région, moyenne 1996-2000; *** On s'est servi de l'échelle suivante pour évaluer le potentiel de production et de commerce: <5% négligeable; 5.0% - 10% marginal; 10.1% -25% modéré; > 25% élevé.

43. Outre des produits sous-régionaux dotés d'un potentiel concurrentiel, on a également identifié des produits spécifiques à des pays et jouant un rôle important dans l'économie et le commerce, bien que non représentatifs à l'échelle sous-régionale (Encadré 2). Les produits potentiellement compétitifs au niveau sous-régional et spécifiques à un pays sont indiqués, par sous-région, dans les tableaux 2 à 6.

Encadré 2. Produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays

Afrique du Nord	Raisin (Algérie, Égypte), pomme de terre (Algérie), légumineuses (Mauritanie), riz (Égypte, Mauritanie).
Afrique orientale	Légumineuses (Burundi, Tanzanie), millet (Érythrée), pomme de terre (Érythrée), canne à sucre (Kenya), sorgho (Érythrée, Éthiopie, Somalie), blé (Érythrée, Éthiopie).
Afrique centrale	Cacao (Cameroun, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe), café (Cameroun, République centrafricaine, Guinée équatoriale), noix de palme (Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, République centrafricaine), canne à sucre (République du Congo, Gabon), sésame (République centrafricaine).
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Café (Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Sierra Leone), arachides (Guinée, Guinée-Bissau), noix de palme (Guinée, Guinée-Bissau, Liberia), riz (Guinée, Guinée-Bissau, Liberia).
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Maïs (Burkina Faso, Mali, Cap-Vert), coton-graine (Burkina Faso, Mali), manioc (Gambie, Sénégal, Cap-Vert, Niger), fruits (Sénégal, Cap-Vert).
Afrique australe	Tournesol (Botswana), pomme de terre (Lesotho, Malawi), riz (Madagascar), millet (Namibie), blé (Lesotho).

Tableau 2. Afrique du Nord: Sélection de produits potentiellement compétitifs en fonction du pourcentage de chaque produit dans la production nationale et sous-régionale (exprimée en valeur unitaire du commerce mondial)

Produit	Algérie	Égypte	Libye	Mauritanie	Maroc	Tunisie	Sous-région
Fruits	20,9	21,0	16,9	25,2	24,3	12,8	20,5
<i>Raisin</i>	5,1	5,6	3,1	-	4,4	2,9	4,9
Maïs	-	4,7	-	2,5	0,5	0,0	2,6
Olives	13,1	2,4	27,0	-	18,2	46,0	12,9
<i>Pomme de terre</i>	6,5	2,5	3,7	0,4	4,1	1,6	3,2
<i>Légumineuses</i>	0,4	1,0	0,6	22,4	1,3	0,7	1,0
<i>Riz</i>	-	7,3	-	32,4	0,1	-	4,0
Légumes	46,9	48,1	46,0	14,3	37,9	30,9	43,8
Blé	7,1	5,5	1,7	0,1	8,4	5,0	6,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002) relatives à la production et au commerce (moyenne 1996-2000).
 Note: les zones ombrées indiquent les ‘produits sous-régionaux potentiellement compétitifs’, et les caractères gras et les italiques, les ‘produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays’. Les arachides, le coton-graine, les graines de sésame, le soja et le tournesol ne figurent pas dans le tableau car ils représentent moins de un pour cent de la valeur de la production totale de la sous-région.

Tableau 3. Afrique orientale: Sélection de produits potentiellement compétitifs en fonction du pourcentage de chaque produit dans la production nationale et sous-régionale (exprimée en valeur unitaire du commerce mondial)

Produits	Burundi	Djibouti	Érythrée	Éthiopie	Kenya	Rwanda	Seychelles	Somalie	Soudan	Tanzanie	Ouganda	Sous-région
Café	3,9	-	-	20,6	6,4	2,0	-	-	-	3,3	6,6	6,1
Fruits	70,5	10,6	3,2	5,3	21,4	79,7	43,3	49,3	16,3	36,9	76,0	46,8
Arachides	0,6	-	1,8	0,3	0,6	0,4	-	0,9	21,3	1,8	1,4	4,1
Maïs	1,4	0,0	2,4	16,2	11,4	0,5	-	8,8	0,2	10,5	1,7	5,4
Millet	0,2	-	5,6	2,7	0,3	0,0	-	-	3,8	1,9	1,7	1,8
Pomme de terre	0,6	-	11,2	3,3	3,2	4,3	-	-	0,1	1,8	1,2	1,8
Légumineuses	8,3	-	23,7	13,6	3,3	3,7	-	2,2	2,2	5,1	2,3	4,6
Sésame	-	-	4,0	0,5	0,3	0,0	-	7,6	7,7	1,0	0,9	1,8
Sorgho	0,6	-	19,4	7,6	0,6	0,8	-	5,5	11,9	2,6	0,6	3,4
Canne à sucre	1,0	0,0	-	5,0	11,9	0,1	-	5,6	10,9	2,9	1,4	4,6
Tabac	0,1	-	-	0,4	2,0	0,7	-	0,1	-	3,7	0,6	1,1
Légumes	11,6	89,3	24,1	15,8	16,2	5,9	39,3	19,5	21,9	24,7	4,5	13,3
Blé	0,1	-	4,5	8,0	1,3	0,1	-	0,1	0,7	0,5	0,0	1,5

Estimations fondées sur les données FAOSTAT (2002) relatives à la production et au commerce (moyenne 1996-2000). Note: les zones ombrées indiquent les 'produits sous-régionaux potentiellement compétitifs', et les caractères gras et les italiques, les 'produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays'. Le coton-graine, le soja et le tournesol ne figurent pas dans le tableau car ils représentent moins de un pour cent de la valeur de la production totale de la sous-région.

Tableau 4. Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad): Sélection de produits potentiellement compétitifs en fonction du pourcentage de chaque produit dans la production nationale et sous-régionale (exprimée en valeur unitaire du commerce mondial)

Produits	Cameroun	République centrafricaine	République démocratique du Congo	République du Congo	Guinée équatoriale	Gabon	Sao Tomé-et-Principe	Sous-région
Manioc	6,1	12,8	40,5	27,4	8,9	9,1	1,9	24,5
<i>Fèves de cacao</i>	5,4	0,0	0,2	0,8	13,0	0,4	19,7	2,3
<i>Café vert</i>	6,7	7,0	3,2	1,1	15,4	0,1	0,4	4,6
Fruits	43,6	31,8	26,6	39,4	53,7	66,9	45,9	35,1
Arachides	3,2	17,6	7,3	5,8	-	5,5	-	6,2
Maïs	3,6	2,7	3,9	0,4	-	1,4	1,1	3,5
<i>Noix de palme</i>	4,5	1,7	3,0	4,1	9,1	1,8	14,1	3,6
Légumineuses	1,9	2,4	1,7	1,0	-	0,0	-	1,7
Riz	0,4	1,0	2,0	0,1	-	0,1	-	1,2
<i>Sésame</i>	0,4	6,2	0,1	0,1	-	-	-	0,7
<i>Canne à sucre</i>	3,0	1,3	2,8	10,2	-	5,2	-	3,1
Légumes	16,4	11,4	7,3	9,4	-	9,2	16,9	11,0

Estimations fondées sur les données FAOSTAT (2002) relatives à la production et au commerce (moyenne 1996-2000). Note: les zones ombrées indiquent les 'produits sous-régionaux potentiellement compétitifs', et les caractères gras et les italiques, les 'produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays'. Le millet, la pomme de terre, le coton-graine, les graines de sésame, le sorgho, le soja, les feuilles de thé et de tabac, et le tournesol ne figurent pas dans le tableau car ils représentent moins de un pour cent de la valeur de la production totale de la sous-région.

Tableau 5. Afrique australe: Sélection de produits potentiellement compétitifs en fonction du pourcentage de chaque produit dans la production nationale et sous-régionale (exprimée en valeur unitaire du commerce mondial)

Produits	Angola	Botswana	Comores	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Afrique du Sud	Swaziland	Zambie	Zimbabwe	Sous-région
<i>Manioc</i>	83,2	-	52,1	-	58,5	30,5	0,0	87,6	-	-	-	59,8	8,7	0,8
Café	0,2	-	0,2	-	3,3	0,3	-	0,1	-	-	-	0,4	1,1	0,2
Fruits	6,9	16,2	34,4	10,5	11,3	10,8	1,6	3,1	18,8	27,0	14,1	3,9	5,5	22,5
Raisin	0,4	-	-	-	0,3	-	-	0,0	9,7	15,6	-	-	0,1	12,0
Arachides	0,3	1,7	0,6	-	0,6	2,7	0,1	1,6	0,4	1,3	1,6	2,6	4,6	2,1
Maïs	1,6	4,9	0,5	31,2	0,5	10,0	0,0	2,3	9,5	13,6	4,5	9,1	13,6	13,8
<i>Millet</i>	0,6	2,2	-	-	-	0,2	-	0,2	34,7	0,0	-	0,9	0,9	0,4
<i>Pomme de terre</i>	0,1	-	0,2	22,7	1,4	11,1	0,8	0,2	-	3,7	0,4	0,1	0,3	2,9
<i>Légumineuses</i>	0,7	20,1	4,0	6,5	0,8	3,3	0,0	0,9	6,9	0,4	0,6	0,4	0,9	0,5
<i>Sorgho</i>	-	10,8	-	5,3	-	-	-	0,5	1,9	0,5	0,0	0,3	0,6	0,5
Canne à sucre	0,6	-	-	-	3,4	4,6	82,9	0,4	-	15,8	75,1	7,3	14,4	17,5
<i>Tournesol</i>	0,1	5,4	-	-	-	0,1	-	0,1	0,1	2,2	-	0,2	0,4	1,8
Tabac	0,3	-	-	-	0,3	14,2	0,6	0,2	-	1,0	0,0	0,7	36,2	6,6
Légumes	4,6	36,4	4,0	17,2	5,4	6,2	13,1	1,7	14,6	14,9	2,1	12,1	4,8	13,7
<i>Blé</i>	0,0	0,4	-	6,5	0,0	0,0	-	-	1,6	3,6	0,0	0,8	2,3	3,2

Estimations fondées sur les données FAOSTAT (2002) relatives à la production et au commerce (moyenne 1996-2000). Note: les zones ombragées indiquent les 'produits sous-régionaux potentiellement compétitifs', et les caractères gras et les italiques, les 'produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays'. Le café, le riz paddy, le coton-graine, le sésame et le thé ne figurent pas dans le tableau car ils représentent moins de un pour cent de la valeur de la production totale de la sous-région.

Tableau 6. Pays côtiers d’Afrique occidentale: Sélection de produits potentiellement compétitifs en fonction du pourcentage de chaque produit dans la production nationale et sous-régionale (exprimée en valeur unitaire du commerce mondial)

Produits	Bénin	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée	Guinée-Bissau	Liberia	Nigeria	Sierra Leone	Togo	Sous-région
Manioc	12,8	2,5	16,2	8,3	5,0	19,1	10,9	8,1	8,3	10,0
Fèves de cacao	0,0	32,0	14,4	1,0	-	1,7	1,8	5,8	2,0	7,3
Café, vert	0,1	15,0	0,5	10,0	-	8,5	0,1	31,4	10,6	2,9
Fruits	4,1	9,2	15,3	30,4	37,1	26,7	8,8	14,6	2,0	9,6
Arachides	3,2	1,2	2,2	9,7	16,7	1,4	4,8	5,0	2,6	3,9
Noix de palme	0,9	1,6	1,6	6,0	9,4	7,4	1,9	4,4	1,1	1,9
Riz	0,1	1,2	0,3	5,1	11,0	6,7	0,7	-	0,7	0,8
Coton-graine	1,3	0,3	0,1	0,2	0,3	-	0,1	5,2	1,1	0,2
Graines de sésame	0,4	0,0	-	0,0	0,0	-	0,1	0,4	0,1	2,2
Légumes	7,7	3,6	6,3	20,9	18,0	19,6	10,8	24,1	7,8	9,3
Igname	68,2	31,3	42,1	6,3	-	8,3	58,0	-	59,4	50,0

Estimations fondées sur les données FAOSTAT (2002) relatives à la production et au commerce (moyenne 1996-2000). Note: les zones ombrées indiquent les ‘produits sous-régionaux potentiellement compétitifs’, et les caractères gras et les italiques, les ‘produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays’. Le maïs, le millet, le sorgho, le soja, la canne à sucre et les feuilles de tabac ne figurent pas dans le tableau car ils représentent moins de un pour cent de la valeur de la production totale de la sous-région.

Tableau 7. Zone sahélienne de l’Afrique occidentale: Produits potentiellement compétitifs sélectionnés en fonction du pourcentage de chaque produit dans la production nationale et sous-régionale (exprimée en valeur unitaire du commerce mondial)

Produits	Burkina Faso	Cap-Vert	Gambie	Mali	Niger	Sénégal	Sous-région
Manioc	0.2	12.6	6.0	1.0	11.9	6.5	1.0
Fruits	4.2	33.2	2.2	2.5	2.4	6.1	4.9
Arachides	21.5	-	62.9	12.7	8.1	46.9	11.4
Maïs	6.5	8.2	1.8	5.2	0.1	0.7	3.6
Millet	21.9	-	15.3	17.9	38.2	10.1	27.0
Riz	2.3	-	5.0	16.5	1.2	3.4	6.8
Coton-graine	6.3	-	0.2	11.0	0.2	0.5	4.9
Sorgho	14.5	-	1.8	7.4	4.4	1.3	5.0
Canne à sucre	2.7	3.4	-	2.1	0.9	4.8	3.3
Légumes	15.1	41.3	4.9	21.5	31.1	19.3	26.9
Igname	3.7	-	-	1.9	-	-	1.5

Estimations fondées sur les données FAOSTAT (2002) relatives à la production et au commerce (moyenne 1996-2000). Note: les zones ombrées indiquent les ‘produits sous-régionaux potentiellement compétitifs’, et les caractères gras et les italiques, les ‘produits potentiellement compétitifs spécifiques à un pays’. La pomme de terre, les graines de sésame, le soja et les feuilles de tabac ne figurent pas dans le tableau car ils représentent moins de un pour cent de la valeur de la production totale de la sous-région.

Tableau 8. Rendements annuels (tonnes à l'hectare) des sous-régions et revenus bruts à l'hectare (exprimés en valeur unitaire du commerce mondial, moyenne 1996-2000) par rapport aux autres pays du monde et aux principaux pays dominant le marché international

Produits prioritaires	Sous-région	T /ha	Dollar E.U /ha	Culture prioritaire	Sous-région	T /ha	Dollar E.U. /ha	Cultures prioritaires	Sous-région	T/ha	Dollar E.U./ha
Manioc	Afrique centrale*	7,8	744	Maïs	Afrique orientale	1,5	188	Sorgho	Tchad	0,6	74
	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	10,3	978		Afrique australe	1,8	230		Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	0,5	116
	Brésil	12,8	1 212		États-Unis	8,3	1 075		Inde	0,9	98
	Indonésie	12,2	1 161		Monde	4,3	557		Monde	1,4	166
	Thaïlande	15,2	1 447								
Monde	10,1	959									
Cacao	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	0,5	583	Millet	Tchad	0,4	90	Canne à sucre	Afrique australe	69,0	4 414
	Indonésie	1,1	1 346		Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	0,5	219		Cuba	33,0	2 109
	Malaisie	0,8	1 010		Inde	0,8	176		Monde	64,6	4 135
Monde	0,5	587									
Café	Afrique orientale	0,7	1 472	Olives	Afrique du Nord	1,1	10 239	Tabac	Afrique australe	2,2	6 686
	Colombie	0,7	1 532		EU (15)	2,3	6 263		États-Unis	2,4	7 255
	Brésil	0,7	1 570		Grèce	2,9	3 826		Monde	1,6	4 942
Monde	0,7	1 335									
Fruits	Afrique centrale*	6,4	3 459	Riz	Italie	2,7	2 035	Légumes	Afrique* centrale	7,0	4 347
	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	5,3	2 849		Monde	1,9	4 904		Pays côtiers de l'Afrique occidentale	5,5	3 402
	Afrique orientale	5,7	3 040		Tchad	1,4	318		Afrique orientale	6,5	4 057
	Afrique du Nord	9,5	5 128		Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	2,1	227		Afrique du Nord	19,2	12 000
	Tchad	4,0	2 163		Italie	6,0	1 367		Tchad	10,4	6 469
	Afrique australe	10,6	5 696		Thaïlande	2,5	556		Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	10,5	622
	UE(15)	10,3	5 544		Etats-Unis	6,7	1 518		Afrique australe	10,4	6 465
	États-Unis	23,6	12 686		Viet-nam	4,0	906		États-Unis	26,8	16 647
Monde	9,4	5 039	Monde	3,9	873	Monde	16,1	10 005			
Raisin	Afrique australe	9,7	9 349	Coton-graine	Tchad	0,7	150	Blé	Afrique du Nord	1,9	279
	Chili	12,6	12 182		Chine	3,0	696		Australie	2,0	294
	UE (15)	7,5	7 254		Inde	0,7	164		Canada	2,4	353
Monde	8,1	7 840									
Arachides	Afrique centrale*	0,7	491	Igname	États-Unis	1,9	431		UE (15)	5,8	862
	Tchad	1,0	706		Monde	1,6	373		États- Unis	2,7	408
	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	0,8	720		Pays côtiers de l'Afrique occidentale	10,1	8 217		Monde	2,7	402
	Inde	1,0	734		Brésil	9,2	5 716				
	États-Unis	2,9	2 093		Monde	9,7	6 031				
	Monde	1,4	1 002								

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002) relatives aux rendements par hectare et aux valeurs commerciales unitaires. Note: * Afrique centrale, à l'exclusion du Tchad.

Productivité et compétitivité des produits agricoles

44. Selon les conclusions d'études empiriques existantes, le déclin de la production agricole et des volumes d'exportation en Afrique est essentiellement dû à la baisse de la productivité des terres. Lorsque l'on compare la productivité des terres de chaque pays africain avec celle des autres pays du monde et de leurs concurrents internationaux, on constate que l'un des principaux facteurs de la marginalisation du continent africain sur les marchés nationaux et internationaux provient du retard technologique du secteur agricole.

45. L'analyse des écarts de productivité agricole (tableau 8) révèle que la productivité de la majeure partie des produits agricoles (fruits, légumes, manioc, arachides, riz, maïs, millet, sorgho, blé et olives) est nettement inférieure à la moyenne mondiale. La productivité des cultures fruitières (environ 5 tonnes l'hectare) en Afrique orientale, dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale et en Afrique centrale n'atteint qu'environ la moitié de la moyenne internationale. Avec une productivité maraîchère de 10 tonnes l'hectare en moyenne, la zone sahélienne de l'Afrique occidentale, le Tchad et l'Afrique australe accusent un déficit de 6 tonnes par rapport à la moyenne mondiale. Avec des rendements à l'hectare de l'ordre de 5,5 à 7 tonnes par an, la productivité des cultures maraîchères dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale, en Afrique orientale et centrale est également très inférieure à la moyenne mondiale.

46. En revanche, la productivité moyenne du café en Afrique orientale (0,69 tonne l'hectare) est comparable à la moyenne internationale (0,63 tonne). Le revenu brut à l'hectare, qui s'élève à environ 1 500 dollars E.U. (exprimé en prix internationaux), est légèrement supérieur à la moyenne mondiale de 1 340 dollars E.U. En ce qui concerne les fèves de cacao, la productivité (0,5 tonne l'hectare) et le revenu brut par hectare (587 dollars E.U. l'hectare) dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale atteignent les moyennes mondiales. Les rendements des cultures fruitières (9,4 tonnes l'hectare) et le revenu brut par hectare (environ 5 000 dollars E.U. l'hectare) en Afrique australe et en Afrique du Nord sont plutôt supérieurs aux moyennes mondiales. En Afrique du Nord, la productivité des légumes (19 tonnes l'hectare) dépasse la moyenne internationale de quelque trois tonnes. L'Afrique australe obtient également une productivité moyenne de raisin (9,7 tonnes) légèrement supérieure à la moyenne mondiale (8 tonnes) ; les rendements de la canne à sucre (70 tonnes) excèdent également la moyenne mondiale qui s'élève à 65 tonnes, et la productivité du tabac (2,2 tonnes) est supérieure à la moyenne mondiale (1,6 tonne l'hectare). Dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale, la productivité de l'igname (10 tonnes l'hectare) est proche de la moyenne internationale.

47. Bien que les niveaux moyens sous-régionaux et mondiaux de productivité agricole soient parfois comparables, des écarts considérables apparaissent dès qu'on les compare aux niveaux de productivité des pays qui dominent les marchés internationaux. La majeure partie des produits prioritaires sous-régionaux (fruits, légumes, manioc, maïs, millet, olives, riz, raisin, arachides, coton-graine et blé) ne peuvent donc pas concurrencer globalement les pays dominants, du fait des écarts sensibles de productivité. En revanche, le café, le cacao, la canne à sucre, le tabac et l'igname sont des produits sous-régionaux concurrentiels sur le marché international du fait de leur productivité. Le positionnement de la productivité de chaque pays par rapport aux moyennes sous-régionales, mondiale et à celle des principaux concurrents dominant les marchés internationaux est décrit dans la section ci-après.

Productivité moyenne des pays comparée à la productivité des concurrents dominant les marchés internationaux

48. La comparaison du niveau de productivité des pays africains par rapport à la moyenne mondiale et à celle des concurrents dominants reflète, dans une large mesure, le retard technologique de l'Afrique.

Afrique du Nord

49. La productivité annuelle des produits prioritaires sous-régionaux en Afrique du Nord varie considérablement d'un type de culture et d'un pays à l'autre (tableau 9). Dans les pays d'Afrique du Nord (sauf en Égypte), les terres sont peu productives pour les fruits, les olives, les légumes et le blé. Ainsi, la productivité des cultures fruitières en Tunisie n'est que de 52 pour cent de la moyenne internationale, contre 252 pour cent aux États-Unis. En Algérie, en Libye et au Maroc, la productivité moyenne annuelle d'olives est faible par rapport à la moyenne internationale et à celle des principaux concurrents de l'Union européenne (UE) (Grèce et Italie), la Grèce et l'Italie dépassant la moyenne internationale de 54 et de 40 pour cent respectivement.

50. En Égypte, la productivité moyenne annuelle des cultures fruitières (16,7 tonnes l'hectare) est nettement supérieure à celle de l'UE (10 tonnes l'hectare), mais très inférieure à celle des États-Unis (23 tonnes l'hectare). Avec des rendements d'environ 25 tonnes l'hectare, la productivité des légumes est également élevée et comparable à celle de l'UE et des États-Unis. La production de blé (6 tonnes l'hectare) se place également bien par rapport à l'UE, à l'Australie et au Canada.

51. En Afrique du Nord, la productivité des cultures spécifiques à un pays (annexe 8) n'atteint pas un niveau compétitif. Le marché international du raisin et de la pomme de terre est un défi pour l'Algérie qui doit se mesurer aux 13 tonnes l'hectare du Chili (55 pour cent de plus que la moyenne mondiale) et aux 17 tonnes l'hectare des États-Unis (107 pour cent de plus que la moyenne mondiale) alors que le pays ne produit que 3,5 tonnes l'hectare, soit 42 pour cent de la moyenne internationale. En Mauritanie, les rendements des légumineuses n'atteignent que 40 pour cent de la moyenne mondiale alors que l'UE, le Canada et les États-Unis ont des productivités deux à trois fois supérieures à la moyenne mondiale.

Tableau 9. Productivité de l'Afrique du Nord comparée à la moyenne mondiale et à la moyenne des concurrents dominant les marchés internationaux (1996-2000)

Pays	T*/ha	%	Pays	T*/ha	%
<i>Fruits</i>			<i>Olives</i>		
Algérie	4,6	49	Algérie	1,6	86
Égypte	16,7	178	Libye	1,8	95
Libye	5,6	60	Maroc	1,3	70
Mauritanie	2,8	30	Tunisie	0,8	40
Maroc	8,9	95	Afrique du Nord	1,1	58
Tunisie	4,9	52	Monde	1,9	100
Afrique du Nord	9,5	102	UE (15)	2,3	120
Monde	9,4	100	Grèce	2,9	154
UE (15)	10,3	110	Italie	2,7	140
États-Unis	23,6	252			
<i>Légumes</i>			<i>Blé</i>		
Algérie	10,8	67	Algérie	1,0	37
Égypte	24,9	155	Égypte	6,0	222
Libye	13,6	85	Maroc	1,1	41
Mauritanie	7,4	46	Tunisie	1,3	48
Maroc	19,1	119	Afrique du Nord	1,9	69
Tunisie	15,5	96	Monde	2,7	100
Afrique du Nord	19,2	120	UE (15)	5,8	215
Monde	16,1	100	Australie	2,0	73
UE (15)	26,1	162	Canada	2,4	88
États-Unis	26,8	166	États-Unis	2,7	102

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: * T : tonnes. Caractères gras pour mise en relief.

Afrique orientale

52. En Afrique orientale, la moyenne des taux de productivité sous-régionaux varient considérablement d'un type de culture et d'un pays à l'autre (tableau 10). Les productivités du café en Éthiopie et en Ouganda, et des fruits au Soudan et en Somalie sont compétitives. Par contre, dans les autres pays d'Afrique orientale, le niveau de productivité des terres pour les fruits, les légumes et le maïs est très faible. Ainsi, la productivité du maïs en Éthiopie, au Kenya, en Somalie et en Tanzanie ne représente que de 17 à 39 pour cent de la moyenne mondiale, contre 252 pour cent aux États-Unis.

53. Les rendements de café sont très compétitifs par rapport à la moyenne mondiale et aux concurrents internationaux, à savoir le Brésil et la Colombie. Entre 1996 et 2000, l'Éthiopie et l'Ouganda ont dépassé de 43 et de 26 pour cent respectivement la moyenne de la productivité annuelle internationale qui atteignait 6 tonnes l'hectare. Le Brésil et la Colombie, quant à eux, ne l'ont excédé que de 17 et de 14 pour cent respectivement. En revanche, la productivité du café au Kenya, avec des rendements de 30 pour cent inférieurs à la moyenne mondiale, est très en retrait.

54. En Afrique orientale, la productivité des cultures spécifiques à un pays (annexe 9) est en général plus faible que celle des principaux concurrents internationaux. Seule la productivité des légumineuses au Burundi (0,93 tonne l'hectare) et en Éthiopie (0,88 tonne l'hectare) dépasse la moyenne mondiale (0,81 tonne l'hectare), mais la production de l'UE, du Canada et des États-Unis est de 2,5 à 3,5 fois supérieure la moyenne internationale. Le Kenya est le seul pays dont le taux de production de canne à sucre (83 tonnes l'hectare) excède la moyenne mondiale (64,6 tonnes l'hectare).

Tableau 10. Productivité de l’Afrique orientale comparée à la moyenne mondiale et à la moyenne des concurrents dominant les marchés internationaux (1996-2000)

Pays	T*/ha	%	Pays	T*/ha	%
Café			Mais		
Éthiopie	0,9	143	Éthiopie	1,7	39
Kenya	0,4	69	Kenya	1,5	34
Ouganda	0,8	127	Somalie	0,7	17
Afrique orientale	0,7	109	Tanzanie	1,3	31
Monde	0,6	100	Afrique orientale	1,5	34
Brésil	0,7	118	Monde	4,3	100
Colombie	0,7	115	États-Unis	8,3	193
Légumes			Fruits		
Burundi	9,7	60	Érythrée	3,9	42
Djibouti	5,9	37	Éthiopie	5,9	63
Érythrée	2,4	15	Kenya	6,6	71
Éthiopie	3,5	22	Rwanda	3,9	42
Kenya	8,2	51	Seychelles	5,2	56
Rwanda	2,7	17	Somalie	9,6	103
Seychelles	7,5	47	Soudan	8,9	95
Somalie	7,7	48	Tanzanie	7,5	80
Tanzanie	6,4	40	Ouganda	5,9	63
Ouganda	6,1	38	Afrique orientale	5,7	60
Afrique orientale	6,5	41	Monde	9,4	100
Monde	16,1	100	UE (15)	10,3	110
UE (15)	26,1	162	États-Unis	23,6	252
États-Unis	26,8	166			

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: *T : tonnes. Caractères gras pour mise en relief.

Afrique centrale

55. Dans les pays d’Afrique centrale, comme dans les pays d’Afrique du Nord et d’Afrique orientale, les niveaux de productivité pour l’ensemble des cultures sous-régionales sélectionnées (manioc, fruits, arachides et légumes – voir tableau 11) sont inférieurs à ceux des principaux concurrents. La République centrafricaine et le Gabon sont les seuls pays à atteindre une productivité d’arachides comparable à l’un des concurrents dominants, l’Inde (ces trois pays produisant environ une tonne l’hectare). Aucun des pays de cette sous-région n’est compétitif pour les produits spécifiques à un pays (annexe 10). Sao Tomé-et-Principe est le seul pays dont le taux de productivité de noix de palme est proche de la moyenne mondiale, mais il ne peut rivaliser avec la Malaisie, qui la dépasse de 64 pour cent. La République centrafricaine soutient bien la concurrence de l’Inde sur le marché du sésame, mais pas celle d’un concurrent aussi bien placé que la Chine.

Tableau 11. Productivité de l’Afrique centrale (à l’exclusion du Tchad) comparée à la moyenne mondiale et à la moyenne des concurrents dominant les marchés internationaux (1996-2000)

Pays	T*/ha	%	Pays	T*/ha	%
Manioc			Fruits		
Cameroun	11,3	112	Cameroun	7,0	75
République centrafricaine	2,9	29	République centrafricaine	2,9	31
République démocratique du Congo	8,1	80	République démocratique du Congo	6,4	68
République du Congo	8,4	83	République du Congo	8,2	88
Guinée équatoriale	2,5	25	Guinée équatoriale	4,7	50
Gabon	5,0	49	Gabon	5,1	55
Afrique centrale	7,8	78	Sao Tomé-et-Principe	3,7	57
Monde	10,1	100	Afrique centrale	6,4	69
Brésil	12,8	126	Monde	9,4	100
Indonésie	12,2	121	UE (15)	10,3	110
Thaïlande	15,2	151	États-Unis	23,6	252
Arachides			Légumes		
République centrafricaine	1,0	74	République démocratique du Congo	6,4	40
République démocratique du Congo	0,8	56	République du Congo	8,0	50
République du Congo	0,8	55	Gabon	6,6	41
Gabon	1,1	76	Cameroun	7,2	45
Afrique centrale	0,7	50	République centrafricaine	8,9	55
Monde	1,4	100	Sao Tomé-et-Principe	5,0	31
Inde	1,0	73	Afrique centrale	7,0	43
États-Unis	2,9	209	Monde	16,1	100
			UE (15)	26,1	162
			États-Unis	26,8	166

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: *T : tonnes. Caractères gras pour mise en relief.

56. Au Tchad (zone sahélienne de l’Afrique centrale), la productivité de tous les produits sélectionnés (fruits, arachides, millet, riz paddy, sorgho et légumes) est inférieure à celle des pays concurrents sur le marché international (tableau 12). La production rizicole au Mali, par exemple, ne représente que la moitié de la moyenne mondiale.

Afrique occidentale

57. Dans tous les pays côtiers de l’Afrique occidentale (tableau 13), la productivité des fruits et des légumes souffre d’un très net désavantage compétitif (Bénin, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Nigeria, Sierra Leone et Togo). Ainsi, les rendements des cultures fruitières en Guinée et en Sierra Leone n’atteignent respectivement que 19 et 40 pour cent de la moyenne mondiale. La productivité moyenne de manioc, d’igname et de cacao dépasse toutefois la moyenne mondiale. Les pays suivants ont enregistré des rendements à l’hectare élevés pour certains produits : le manioc au Ghana, au Bénin et au Nigeria (de 10 à 12 tonnes); le cacao en Côte d’Ivoire (0,6 tonne); et l’igname au Bénin, en Côte d’Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Liberia, au Nigeria et au Togo (de 10 à 13 tonnes). Le marché du manioc est dominé par des pays non africains plus compétitifs, tels que

la Thaïlande, le Brésil et l'Indonésie. C'est aussi le cas pour le marché du cacao. La Côte d'Ivoire obtient d'assez bons résultats par rapport à la productivité moyenne mondiale, mais est largement devancée par l'Indonésie (129 pour cent de la moyenne) et par la Malaisie (72 pour cent de la moyenne). D'autres pays d'Afrique occidentale ont des difficultés à percer sur les marchés internationaux du fait, notamment, de la faible productivité des terres.

Tableau 12. Productivité du Tchad (zone sahélienne de l'Afrique centrale) comparée à la moyenne mondiale et à la moyenne des concurrents dominant les marchés internationaux (1996-2000)

Produits prioritaires		T*/ha	%	Produits prioritaires		T/ha	%
<i>Fruits</i>	Tchad	4,0	43	<i>Riz paddy</i>	Tchad	1,4	36
	Monde	9,4	100		Monde	3,9	100
	UE (15)	10,3	110		Italie	6,0	156
	États-Unis	23,6	252		Thaïlande	2,5	64
<i>Arachides</i>	Tchad	1,0	70	<i>Sorgho</i>	États-Unis	6,7	174
	Monde	1,4	100		Viet-Nam	4,0	104
	Inde	1,0	73		Tchad	0,6	45
	États-Unis	2,9	209		Monde	1,4	100
<i>Millet</i>	Tchad	0,4	53	<i>Légumes</i>	Inde	0,9	59
	Monde	0,8	100		Tchad	10,4	65
	Inde	0,8	104		Monde	16,1	100
					UE (15)	26,1	162
					États-Unis	26,8	166

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: *T : tonnes. Caractères gras pour mise en relief.

58. Dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale, la productivité de la quasi-totalité des produits spécifiques à un pays n'est pas compétitive (annexe 11). Seul le café en Sierra Leone (1,61 tonne l'hectare) rivalise avec le Brésil (0,74 tonne l'hectare) et la Colombie (0,73 tonne l'hectare).

59. Dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale, le niveau de productivité des cultures prioritaires sous-régionales est comparable à la moyenne mondiale, sans toutefois atteindre celui des grands concurrents (tableau 14). L'écart de productivité de certains produits (arachides, sorgho et riz) est sensible par rapport à la moyenne mondiale et aux concurrents dominant les marchés internationaux. Seuls les rendements de millet à l'hectare (de 0,8 à 1 tonne) en Gambie, au Mali et en Inde sont relativement comparables. La production de légumes au Cap-Vert et au Sénégal est égale à la moyenne mondiale, mais se place très loin derrière les 15 pays de l'Union européenne et les États-Unis. Les niveaux de production des cultures spécifiques à un pays dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale sont très inférieurs à la moyenne mondiale et à celle des concurrents internationaux (annexe 12). Cette observation s'applique au maïs (en Burkina Faso, au Mali et à Cap-Vert), au coton-graine (en Burkina Faso et au Mali), au manioc (en Gambie et au Sénégal, mais ni au Cap-Vert, ni au Niger) et aux fruits (au Sénégal, mais pas au Cap-Vert).

Afrique australe

60. En Afrique australe, la majeure partie des produits prioritaires (les fruits, la canne à sucre, le raisin et le tabac, mais *ni* les légumes, *ni* le maïs) enregistrent des rendements compétitifs à l'échelle sous-régionale, et dans certains cas, à l'échelle nationale (tableau 15). La productivité des cultures fruitières en Afrique du Sud, par exemple, qui s'élève à 16,2 tonnes l'hectare, ainsi qu'en Namibie, est supérieure à la moyenne mondiale.

L'Afrique du Sud peut rivaliser avec les 15 tonnes l'hectare de l'Union européenne, mais est loin derrière les États-Unis. Les rendements de la canne à sucre, qui sont de l'ordre de 70 à 100 tonnes l'hectare, placent tous les pays d'Afrique australe en excellente position par rapport aux autres pays du monde et à Cuba. L'Afrique du Sud obtient des rendements de raisin supérieurs à ceux du Chili, mais reste distancié par les États-Unis au niveau de la productivité du raisin et du tabac. Dans d'autres pays d'Afrique australe, certaines cultures ont une productivité extrêmement faible par rapport à la moyenne mondiale et aux concurrents internationaux (en particulier les États-Unis). L'écart de productivité est particulièrement marqué pour les fruits (Angola, Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Malawi), les légumes (Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Zambie) et le maïs. La production de maïs, qui oscille entre 0,9 et 1,8 tonne l'hectare au Lesotho, au Malawi, en Namibie, en Zambie et au Zimbabwe, est nettement inférieure à celle des États-Unis (8,3 tonnes l'hectare). La productivité des cultures spécifiques aux pays (annexe 13), tels que le tournesol (Botswana), la pomme de terre (Lesotho et Malawi), le riz (Madagascar), le millet (Namibie) et le blé (Lesotho) n'atteint pas des niveaux compétitifs.

Tableau 13. Productivité des pays côtiers de l'Afrique occidentale comparée à la moyenne mondiale et à la moyenne des concurrents dominant les marchés internationaux (1996-2000)

Pays	T*/ha	%	Pays	T*/ha	%
<i>Manioc</i>			<i>Fruits</i>		
Bénin	10,2	101	Côte d'Ivoire	4,6	49
Ghana	12,2	121	Ghana	7,5	80
Guinée	6,0	59	Guinée	4,3	45
Liberia	6,5	65	Guinée-Bissau	4,0	43
Nigeria	11,0	108	Liberia	5,1	54
Sierra Leone	5,3	52	Nigeria	5,7	61
Togo	5,7	57	Sierra Leone	4,9	53
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	10,3	102	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	5,3	57
Monde	10,1	100	Monde	9,4	100
Brésil	12,8	126	UE (15)	10,3	110
Indonésie	12,2	121	États-Unis	23,6	252
Thaïlande	15,2	151			
<i>Légumes</i>			<i>Igname</i>		
Bénin	4,0	25	Bénin	11,0	149
Ghana	5,1	32	Côte d'Ivoire	8,6	117
Guinée	3,0	19	Ghana	12,9	174
Guinée-Bissau	5,1	32	Guinée	11,5	156
Liberia	4,4	28	Liberia	8,7	117
Nigeria	5,9	37	Nigeria	10,1	136
Sierra Leone	6,6	41	Togo	10,5	141
Togo	5,2	32	Pays côtiers de l'Afrique occidentale.	10,9	147
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	5,5	34	Monde	9,7	100
Monde	16,1	100	Brésil	9,2	95
UE (15)	26,1	162			
États-Unis	26,8	166			
<i>Cacao</i>					
Côte d'Ivoire	0,6	123			
Ghana	0,3	68			
Sierra Leone	0,4	79			
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	0,5	99			
Monde	0,5	100			
Indonésie	1,1	229			
Malaisie	0,8	172			

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: * T : tonnes. Caractères gras pour mise en relief.

Tableau 14. Productivité de la zone sahélienne de l'Afrique occidentale comparée à la moyenne mondiale et à la moyenne des concurrents dominant les marchés internationaux (1996-2000)

Pays	T*/ha	%	Pays	T*/ha	%
<i>Arachides</i>			<i>Légumes</i>		
Burkina Faso	0,9	64	Burkina Faso	8,4	52
Gambie	1,1	76	Cap-Vert	17,8	110
Mali	0,9	66	Gambie	4,9	31
Niger	0,4	30	Mali	6,5	41
Sénégal	0,9	67	Niger	13,3	83
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	0,8	60	Sénégal	16,5	103
Monde	1,4	100	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	10,5	65
Inde	1,0	73	Monde	16,1	100
Etats-Unis	2,9	209	UE (15)	26,1	162
			États-Unis	26,8	166
<i>Millet</i>			<i>Riz</i>		
Burkina Faso	0,7	89	Gambie	1,6	41
Gambie	1,0	134	Mali	2,0	52
Mali	0,8	103	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	2,1	55
Niger	0,4	48	Monde	3,9	100
Sénégal	0,6	80	Italie	6,0	157
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	0,5	65	Thaïlande	2,5	64
Monde	0,8	100	États-Unis	6,7	174
Inde	0,8	104	Viet-Nam	4,0	104
<i>Sorgho</i>					
Burkina Faso	96,5	58			
Gambie	121,3	73			
Mali	110,3	66			
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	61,5	37			
Monde	165,9	100			
Inde	98,3	59			

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: * T : tonnes. Caractères gras pour mise en relief.

Tableau 15. Productivité de l'Afrique australe comparée à la moyenne mondiale et à la moyenne des concurrents dominant les marchés internationaux (1996-2000)

Pays	T*/ha	%	Pays	T*/ha	%
<i>Fruits</i>			<i>Légumes</i>		
Angola	8,3	88	Botswana	4,8	30
Botswana	3,7	40	Lesotho	7,0	44
Comores	5,8	62	Madagascar	8,1	50
Lesotho	4,7	50	Malawi	8,4	52
Madagascar	5,4	58	Maurice	14,0	87
Malawi	5,0	54	Namibie	4,5	28
Namibie	9,4	100	Afrique du Sud	17,1	106
Afrique du Sud	16,2	172	Zambie	7,1	44
Swaziland	7,8	83	Afrique australe	10,4	65
Zimbabwe	5,4	58	Monde	16,1	100
Afrique australe	10,6	113	UE (15)	26,1	162
Monde	9,4	100	États-Unis	26,8	166
UE (15)	10,3	110			
États-Unis	23,6	252			
<i>Sucre de canne</i>			<i>Maïs</i>		
Maurice	70,9	110	Lesotho	1,2	27
Afrique du Sud	71,7	111	Malawi	1,4	33
Swaziland	101,9	158	Namibie	0,9	21
Zambie	105,6	163	Afrique du Sud	2,5	58
Zimbabwe	100,3	155	Zambie	1,6	38
Afrique australe	69,0	107	Zimbabwe	1,4	31
Monde	64,6	100	Afrique australe	1,8	41
Cuba	33,0	51	Monde	4,3	100
			États-Unis	8,3	193
<i>Raisin</i>			<i>Tabac</i>		
Afrique du Sud	13,0	160	Malawi	1,0	63
Afrique australe	9,7	119	Zimbabwe	2,4	149
Monde	8,1	100	Afrique australe	2,2	135
UE (15)	7,5	93	Monde	1,6	100
Chili	12,6	155	États-Unis	2,4	147
États-Unis	16,8	207			

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: * T : tonnes. Caractères gras pour mise en relief.

En conclusion: Faiblesse de la compétitivité technologique dans l'ensemble des pays et pour tous les produits.

61. Il existe un besoin modéré d'augmentation de la productivité pour le café, la canne à sucre, le tabac et l'igname qui pourrait être réalisé par le biais d'investissements dans les technologies de production. Il faut toutefois investir en priorité dans les technologies après-récolte et de transformation, et les gouvernements respectifs doivent prendre les mesures adéquates pour surmonter les obstacles liés aux transports, aux communications, aux infrastructures routières et aux services de commercialisation et d'échanges.

62. Des investissements conséquents doivent être consentis dans les technologies tant de production que de transformation pour la majeure partie des cultures prioritaires (fruits, légumes, manioc, maïs, millet, olives, riz, raisin, arachides, coton-graine et blé). Deux stratégies d'investissement (tableau 16) ont été proposées en fonction de la productivité des terres des pays : (1) investissements conséquents dans les technologies de production et/ou (2) investissements conséquents dans les technologies de valeur ajoutée.

63. En résumé, les conclusions de l'analyse des écarts de productivité montrent que l'avantage comparatif du secteur agricole africain est en grande partie conditionné par des différences de technologies et de productivité entre les pays concurrents. Les différences d'intensité des facteurs de production en fonction des niveaux technologiques sont à l'origine des écarts de productivité (et d'efficacité). Les écarts d'efficacité déterminent en grande partie la capacité commerciale et concurrentielle des pays sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Face à un marché de plus en plus compétitif et mondialisé, la plupart des pays africains sont désavantagés par la faible productivité des terres et par le manque de technologies de pointe appliquées à la production et la transformation des produits alimentaires. La proportion de petites exploitations dans l'agriculture africaine –rarement plus de 5 hectares et souvent moins d'un hectare – limite, à long terme, la capacité des producteurs à accroître la production et le volume des exportations de manière compétitive.

64. Il faudrait également rallier un soutien politique pour stimuler les échanges entre les sous-régions africaines, notamment pour les denrées de base. Il serait utile d'analyser les flux du commerce entre pays et sous-régions afin de définir les produits agricoles que les pays africains pourraient échanger entre eux à moindre frais. À cette fin, il conviendrait de mettre en place et de renforcer les politiques, les mécanismes et les institutions régionales qui seraient à même d'encourager les échanges sous-régionaux et régionaux.

Tableau 16. Stratégies de développement des produits fondées sur l'analyse des écarts de productivité par rapport aux concurrents dominant les marchés internationaux

Cultures prioritaires sous-régionales	Sous-région	Pays	Stratégie de mise en valeur des produits	
			Investissements conséquents dans les technologies de production	Investissements conséquents dans les technologies de valeur ajoutée
Manioc	Afrique centrale	République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo	Oui	Oui
		Cameroun	Non	Oui
	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Bénin, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Togo	Oui	Oui
Cacao	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Ghana, Sierra Leone	Oui	Oui
		Côte d'Ivoire	Non	Oui
Café	Afrique orientale	Éthiopie, Ouganda	Non	Oui
		Kenya	Oui	Oui
Fruits	Afrique du Nord	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie	Oui	Oui
		Égypte	Non	Oui
		Éthiopie, Érythrée, Kenya, Rwanda, Seychelles, Ouganda, Tanzanie	Oui	Oui
	Afrique orientale	Somalie, Soudan	Non	Oui
		Cameroun, République centrafricaine, Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Gabon, Tchad	Oui	Oui
	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Nigeria, Sierra Leone	Oui	Oui
	Afrique australe	Botswana, Comores, Lesotho, Madagascar, Malawi, Swaziland, Zimbabwe	Oui	Oui
Namibie, Afrique du Sud		Non	Oui	
Raisin	Afrique australe	Afrique du Sud	Non	Non
Arachides	Afrique centrale	République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Tchad	Oui	Oui
		Cameroun	Non	Oui
Maïs	Afrique orientale	Éthiopie, Kenya, Somalie, Tanzanie	Oui	Oui
	Afrique australe	Lesotho, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe	Oui	Oui
Millet	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Burkina Faso, Niger, Sénégal	Oui	Oui
		Gambie, Mali	Non	Oui
	Zone sahélienne de l'Afrique centrale	Tchad	Oui	Oui
Olives	Afrique du Nord	Algérie, Libye, Maroc, Tunisie	Oui	Oui
Riz	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Gambie, Mali	Oui	Oui
Coton-graine	Zone sahélienne de l'Afrique centrale	Tchad	Oui	Oui
Igname	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria	Non	Oui
Sorgho	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Burkina Faso, Mali, Gambie	Oui	Oui

	Zone sahélienne de l'Afrique centrale	Tchad	Oui	Oui
Canne à sucre	Afrique australe	Maurice, Afrique du Sud, Swaziland, Zambie, Zimbabwe	Non	Oui
Tabac	Afrique australe	Malawi	Oui	Oui
		Zimbabwe	Non	Oui
Légumes	Afrique centrale	République du Congo, République démocratique du Congo, Gabon, Tchad, Cameroun, République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe	Oui	Oui
	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Bénin, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Togo	Oui	Oui
	Afrique orientale	Burundi, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalie, Tanzanie, Ouganda	Oui	Oui
	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger	Oui	Oui
		Cap-Vert, Sénégal	Non	Oui
	Afrique australe	Botswana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Zambie	Oui	Oui
Afrique du Sud		Non	Non	
Blé	Afrique du Nord	Algérie, Maroc, Tunisie	Oui	Oui
		Égypte	Non	Non

Compétitivité des produits agricoles et prix à la production

65. Outre la compétitivité technologique, les responsables politiques doivent examiner les éléments constitutifs de l'écart coûts/compétitivité en se livrant à une analyse détaillée des politiques des prix agricoles et de leurs incidences sur les revenus agricoles. Cette analyse est indispensable pour décider et orienter de nouveaux investissements (tant publics que privés) dans les domaines de la production, de la transformation et de la recherche. Toutefois, les pays ne disposent généralement pas de données sur les coûts moyens de production. Cela limite l'intérêt d'effectuer une analyse rigoureuse de l'écart coûts/compétitivité entre les producteurs africains et leurs concurrents, qui serait fondée sur une méthodologie plus sophistiquée de modélisation économétrique.

66. Pour remédier à la carence des données relatives aux coûts de production, on a utilisé le prix à la production comme indicateur supplétif d'évaluation de la compétitivité des coûts des produits au niveau technologique actuel. Cette démarche se justifie par le fait que les prix à la production représentent les revenus par tonne effectivement reçus par les agriculteurs et qu'ils incluent les coûts de production sous-jacents. Compte tenu du manque de données historiques et plus récentes sur les prix à la production agricole dans FAOSTAT, l'analyse des prix de la production et des prix mondiaux ne porte que sur la période comprise entre 1991 et 1995. Pour les cultures qui sont exportables, les prix mondiaux (prix FAB à l'exportation) constituent la référence que les gouvernements utilisent pour prendre des mesures visant à stimuler la production et les exportations nationales. Les écarts entre les prix à la production et les prix mondiaux incluent une multitude de facteurs nationaux qui se répercutent sur l'agriculture et induisent une divergence entre les prix à la production et les prix mondiaux à l'exportation.

Étude empirique de l'écart existant entre les prix à la production et les prix internationaux

67. Le tableau 17 présente les résultats de l'analyse empirique portant sur l'écart entre les prix à la production et les prix internationaux des pays africains et de leurs principaux concurrents (en termes tant absolus que relatifs). Cette analyse n'a pu être effectuée que pour les produits et pour les pays pour lesquels des données chronologiques relatives aux prix à la production existaient dans FAOSTAT.

68. L'analyse des écarts de prix montre que les producteurs africains de cacao, de café (sauf au Liberia), d'arachides (sauf au Gabon), de maïs (à l'exception de la Namibie, de l'Afrique du Sud, du Kenya, de la Somalie et de l'Éthiopie), d'olives, de riz (hors la Gambie et le Liberia) et de tournesol n'ont reçu qu'une faible part des prix internationaux. Les producteurs de manioc dans tous les pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, à l'exception du Liberia et du Nigeria, ont été également 'ponctionnés' à divers degrés. Bien que leurs concurrents aient obtenu un prix inférieur aux cours internationaux, la plupart d'entre eux ont fait plus de bénéfices en raison d'une productivité plus élevée et d'économies d'échelle plus importantes dans la production, la commercialisation et le commerce.

69. Le degré de 'ponction' varie toutefois considérablement selon les produits et les pays, comme illustré ci-après :

- les producteurs de cacao au Cameroun et en Côte d'Ivoire ont reçu une part du prix mondial comparable à leur concurrent indonésien (écart de moins 39 pour cent du prix mondial), mais sont toutefois plus lourdement 'ponctionnés' que les producteurs malais (écart de moins 10 pour cent) . En Sierra Leone, le prix à la production était très inférieur aux prix internationaux (écart de moins 85 pour cent);
- les prix à la production du café en Guinée, au Cameroun, en République centrafricaine et en Côte d'Ivoire se situent en deçà des cours internationaux (écarts de -69, de -58 et de -41 pour cent respectivement). Leurs concurrents du Brésil et de la Colombie ont également reçu moins que les prix internationaux, mais avec des écarts de seulement -34 et -18 pour cent chacun ;

- les producteurs d'arachides indiens et américains ont été moins ponctionnés que leurs concurrents africains du Burkina Faso, de la Gambie et du Mali (qui ont reçu environ 80 pour cent moins que les prix internationaux) ;
- les producteurs d'olive en Afrique du Nord ont également reçu un prix beaucoup plus faible que ceux en vigueur sur le marché international (70 pour cent de moins) tandis que les producteurs d'olive en Italie et en Grèce ont reçu un prix légèrement inférieur aux cours internationaux (seulement 16 pour cent et un pour cent de moins respectivement).

Tableau 17. Écart des prix à la production et des prix internationaux, exprimés en dollars E.U. la tonne (T), pour certains pays d'Afrique, concurrents et produits - moyenne 1991-1995

Sous-région et concurrents	Pays	Prix à la production (en dollars E.U./T)	Prix internationaux (en dollars E.U./T)	Écart (en dollars E.U./T)	Écart (%)
Manioc,* produit sous-régional					
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Bénin	87	117	-30	-26
	Ghana	38	117	-79	-68
	Guinée	110	117	-7	-6
	Liberia	230	117	113	97
	Nigeria	198	117	81	69
	Sierra Leone	77	117	-40	-34
	Togo	86	117	-31	-26
Afrique centrale	Cameroun	120	117	3	3
	République centrafricaine	350	117	233	199
	République du Congo	559	117	442	378
	Gabon	521	117	404	345
	République démocratique du Congo	52	117	-65	-56
Manioc,* produit spécifique à un pays					
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Gambie	51	117	-66	-56
	Niger	152	117	35	30
	Sénégal	175	117	58	50
Concurrents	Bésil	70	117	-47	-40
	Thaïlande	32	117	-85	-73
	Indonésie	68	117	-49	-42
Cacao, produit sous-régional					
Afrique centrale	Cameroun	754	1 100	-346	-31
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Ghana	483	1 100	-617	-56
	Côte d'Ivoire	671	1 100	-429	-39
	Sierra Leone	163	1 100	-937	-85
Concurrents	Indonésie	667	1 100	-433	-39
	Malaisie	991	1 100	-109	-10
Olives, produit sous-régional					
Afrique du Nord	Algérie	423	1 357	-934	-69
	Libye	485	1 357	-872	-64
	Maroc	320	1 357	-1 037	-76
	Tunisie	310	1 357	-1 047	-77
Concurrents	Italie	1 136	1 357	-221	-16
	Grèce	1 346	1 357	-11	-1

Tableau 17 (suite). Écarts des prix à la production et des prix internationaux, exprimés en dollars E.U. la tonne (T), pour certains pays d'Afrique, concurrents et produits - moyenne 1991-1995

Café, produit sous-régional					
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Guinée	544	1 779	-1 235	-69
	Côte d'Ivoire	1 057	1 779	-722	-41
	Liberia	2 022	1 779	243	14
	Sierra Leone	216	1 779	-1 563	-88
	Togo	974	1 779	-805	-45
Café, culture spécifique à un pays					
Afrique orientale	Éthiopie	459	1 779	-1 320	-74
	Kenya	1 752	1 779	-27	-2
	Ouganda	245	1 779	-1 534	-86
Afrique centrale	Cameroun	739	1 779	-1 040	-58
	République centrafricaine	342	1 779	-1 437	-81
Concurrents	Brésil	1 171	1 779	-608	-34
	Colombie	1 457	1 779	-322	-18
Raisin, produit sous-régional					
Afrique du Nord	Algérie	223	927	-704	-76
	Égypte	180	927	-747	-81
Concurrents	Chili	334	927	-593	-64
	États-Unis	353	927	-574	-62
Arachides, produit sous-régional					
Afrique centrale	République centrafricaine	701	744	-43	-6
	République démocratique du Congo	390	744	-354	-48
	République du Congo	421	744	-323	-43
	Gabon	926	744	182	24
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Gambie	210	744	-534	-72
	Burkina Faso	152	744	-592	-80
	Mali	194	744	-550	-74
	Niger	405	744	-339	-46
	Sénégal	265	744	-479	-64
Arachides, produit spécifique à un pays					
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Guinée	305	744	-439	-59
	Guinée-Bissau	100	744	-644	-87
Sahel Afrique centrale	Tchad	220	744	-524	-70
Concurrents	Inde	397	744	-347	-47
	États-Unis	655	744	-89	-12

Tableau 17 (suite). Écarts des prix à la production et des prix internationaux, exprimés en dollars E.U. la tonne (T), pour certains pays d'Afrique, concurrents et produits - moyenne 1991-1995

Maïs, produit sous-régional					
Afrique australe	Lesotho	188	130	58	45
	Malawi	77	130	-53	-41
	Namibie	187	130	57	44
	Zimbabwe	107	130	-23	-18
	Afrique du Sud	137	130	7	5
	Zambie	41	130	-89	-68
Afrique orientale	Kenya	142	130	12	9
	Somalie	191	130	61	47
	Tanzanie	66	130	-64	-49
	Éthiopie	153	130	23	18
Maïs, produit spécifique à un pays					
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Mali	127	130	-3	-2
	Burkina Faso	190	130	60	46
Concurrent	États-Unis	92	130	-38	-29
Millet, produit sous-régional					
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Gambie	229	195	34	17
	Mali	138	195	-57	-29
	Niger	313	195	118	61
	Sénégal	204	195	9	5
	Burkina Faso	152	195	-43	-22
Sahel Afrique centrale	Tchad	230	195	35	18
Millet, produit spécifique à un pays					
Afrique australe	Namibie	163	195	-32	-16
Afrique orientale	Érythrée	137	195	-58	-30
Concurrents	Inde	110	195	-85	-44
Riz, produit sous-régional					
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Gambie	319	268	51	19
	Mali	212	268	-56	-21
Zone sahélienne de l'Afrique centrale	Tchad	141	268	-127	-47
Riz, produit spécifique à un pays					
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Guinée	225	268	-43	-16
	Liberia	572	268	304	113
Afrique australe	Madagascar				
Afrique du Nord	Égypte	159	268	-109	-41
	Mauritanie	168	268	-100	-37
Concurrents	Thaïlande	151	268	-117	-44
	États-Unis	156	268	-112	-42
	Viet-Nam	145	268	-123	-46
	Italie	443	268	175	65

Tableau 17 (suite). Écarts des prix à la production et des prix internationaux, exprimés en dollars E.U. la tonne (T), pour certains pays d'Afrique, concurrents et produits - moyenne 1991-1995

Tournesol, produit spécifique à un pays					
Afrique australe	Botswana	173	338	-165	-49
Concurrent	Fédération de Russie	104	338	-234	-69
Tabac, produit sous-régional					
Afrique australe	Malawi	640	3 082	-2 442	-79
	Zimbabwe	1 748	3 082	-1 334	-43
Concurrent	États-Unis	3 957	3 082	875	28
Pomme de terre, produit spécifique à un pays					
Afrique du Nord	Algérie	232	206	26	13
Afrique orientale	Érythrée	221	206	15	7
Concurrent	États-Unis	124	206	-82	-40
Blé, produit sous-régional					
Afrique du Nord	Algérie	383	145	238	164
	Égypte	158	145	13	9
	Maroc	311	145	166	114
	Tunisie	271	145	126	87
Blé, produit spécifique à un pays					
Afrique australe	Lesotho	259	145	114	79
Afrique orientale	Érythrée	111	145	-34	-23
	Éthiopie	226	145	81	56
Concurrents	Australie	131	145	-14	-10
	Canada	85	145	-60	-41
	États-Unis	123	145	-22	-15
Sorgho, produit sous-régional					
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Gambie	224	113	111	98
	Burkina Faso	190	113	77	68
Concurrent	Inde	132	113	19	17
Sorgho, produit spécifique à un pays					
Afrique orientale	Érythrée	76	113	-37	-33
	Somalie	210	113	97	86
	Éthiopie	112	113	-1	-1
Concurrent	Inde	132	113	19	17
Coton-graine, produit spécifique à un pays					
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Burkina Faso	75	215	-140	-65
	Mali	69	215	-146	-68
Concurrents	République populaire de Chine	107	215	-108	-50
	Inde	253	215	38	18
	États-Unis	108	215	-107	-50

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002) relatives aux prix à la production et aux prix internationaux (1991-1995) exprimés en dollars E.U. la tonne) et sur les statistiques du FMI ayant trait au taux de change nominal annuel des monnaies courantes (1991-1995). Notes: *Manioc sec.

- Les producteurs de millet dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale et au Tchad ont été moins ponctionnés que leur concurrent indien. Dans certains pays, les producteurs de millet ont reçu plus que les prix internationaux. C'est le cas pour les producteurs de millet du Niger (plus 61 pour cent), de la Gambie (plus 17 pour cent) et du Sénégal (plus 6 pour cent) ;
- Les principaux producteurs de maïs en Afrique australe (Malawi, Zimbabwe et Zambie) ont été taxés à divers degrés tandis que ceux de la Namibie, du Lesotho, du Kenya, de la Somalie, de l'Afrique du Sud et de l'Éthiopie ont perçu des prix supérieurs à la moyenne mondiale ;
- Les producteurs de manioc, dans certains pays, ont reçu moins que les cours internationaux (68 pour cent et 56 pour cent de moins au Ghana et en Gambie respectivement) et ont été ponctionnés à peu près au même niveau que leurs concurrents. Les producteurs d'Afrique centrale ont toutefois bénéficié de subventions et ont perçu parfois de 2 à 4 fois plus que les cours internationaux.
- Les prix reçus par les producteurs de riz en Égypte, au Tchad, à Madagascar et en Mauritanie ont été comparables (44 pour cent de moins que les cours internationaux) à ceux de la Thaïlande, des États-Unis et du Viet-Nam. L'Italie, grand producteur et exportateur de riz dans l'Union européenne, est le seul pays à subventionner ses producteurs en maintenant les prix à un niveau supérieur aux cours internationaux. Les producteurs ont également perçu des prix supérieurs au niveau mondial au Liberia et en Gambie (19 pour cent) ;
- Les producteurs de blé dans les principaux pays concurrents (Australie, Canada et les États-Unis) ont été ponctionnés à divers degrés. En revanche, les producteurs de blé en Afrique du Nord ont perçu des prix supérieurs aux cours internationaux en Algérie (écart de 164 pour cent), au Maroc (écart de 114 pour cent), au Lesotho (écart de 79 pour cent) et en Éthiopie (écart de 56 pour cent).

En conclusion: Faible compétitivité des coûts due à des coûts de transaction prohibitifs

70. L'analyse de l'écart entre les prix à la production et les prix internationaux confirme à nouveau que dans la majeure partie des cas, les producteurs africains reçoivent très peu en comparaison aussi bien des prix internationaux que de leurs concurrents. Compte tenu des prix élevés du marché international, on peut se demander pourquoi les agriculteurs africains n'augmentent pas la production et les exportations. On peut penser que l'environnement économique dans lequel ils exercent leur activité ne leur est pas favorable. Étant donné que les prix à la production résultent d'un ensemble de conditions nationales, y compris les politiques gouvernementales et les coûts de transaction, on peut alors conclure que plusieurs causes contribuent à l'inefficacité de la production et de la répartition des charges en Afrique. On peut ainsi citer: (a) le manque d'infrastructure de transport fonctionnelle de base, y compris de routes, de ports et d'aéroports; (b) la précarité des réseaux de distribution des intrants et de la production ; (c) l'incapacité des institutions à fournir aux agriculteurs des services et des marchés compétitifs ainsi que des informations technologiques; enfin, (d) des politiques introduisant des distorsions (Encadré 3). Tous ces facteurs expliquent l'écart entre les prix à la production et les prix internationaux qui est préjudiciable depuis longtemps aux résultats économiques et commerciaux du secteur agricole.

Encadré 3. Politiques de distorsion des facteurs d'allocation

Pour parvenir à un bon niveau d'efficacité, les gouvernements africains doivent mettre en œuvre des politiques permettant de compenser les imperfections du marché, mais ils doivent éviter les politiques qui introduisent des distorsions. Deux types de politiques peuvent causer des distorsions: les politiques spécifiques aux produits et les politiques de taux de change. Les politiques qui s'appliquent aux produits comprennent un large éventail de taxes, de subventions (qui peuvent augmenter le revenu du producteur) et de politiques commerciales (tarifs ou quotas d'importation qui augmentent les prix intérieurs). Les politiques relatives aux intrants (subventions directes pour l'achat d'intrants ou subventions à l'importation d'intrants qui réduisent les coûts à la production) se répercutent également sur la rentabilité des producteurs. Les politiques de macro-prix (qui touchent les salaires, les taux d'intérêt et les taux de change) et les politiques macro-économiques (relatives à la gestion fiscale et monétaire) influent aussi sur les prix à la production.

71. Dans la mesure où il existe peu d'espoir d'acquérir rapidement une part importante du marché international (en particulier pour les denrées de base : manioc, millet, sorgho, maïs, légumineuses, riz et produits d'élevage), le meilleur moyen d'exploiter l'avantage comparatif du continent semble donc de développer et d'encourager les échanges entre pays africains.

POTENTIEL COMPETITIF DE L'ELEVAGE PAR SOUS-REGION ET PAR PAYS

Répartition actuelle du cheptel par sous-région

72. La répartition actuelle du bétail en Afrique résulte des conditions agro-écologiques ambiantes. Le tableau 18 donne la répartition des effectifs du bétail africain par sous-région et par type d'animal.

Tableau 18. Répartition actuelle du cheptel par sous-région en Afrique

Composition du cheptel	Afrique du Nord	Afrique orientale	Afrique centrale	Afrique australe	Afrique occidentale	Afrique
Effectifs du bétail (en milliers de têtes, moyenne 1996-2000)						
Bovins	9 523	10 4619	14 585	43 228	42 703	214 658
Volaille	366 000	160 000	65 000	233 000	323 000	1 147 000
Caprins	19 108	89 763	15 695	20 460	57 759	202 785
Porcins	49	909	3 100	4 995	7 413	16 466
Ovins	57 243	91 816	7 433	34 344	45 627	236 463
Part des effectifs par sous-région par rapport au total de l'Afrique (%)						
Bovins	4,4	48,7	6,8	20,1	19,9	100
Volaille	31,9	14,0	5,7	20,3	28,2	100
Caprins	9,4	44,3	7,7	10,1	28,5	100
Porcins	0,3	5,5	18,8	30,3	45,0	100
Ovins	24,2	38,8	3,1	14,5	19,3	100

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002) relatives aux effectifs du bétail, moyenne 1996-2000.

73. C'est en Afrique orientale que l'on trouve le plus grand nombre de bovins (48 pour cent). Cette sous-région compte également une forte population de caprins (44 pour cent) et d'ovins (39 pour cent). Les plus fortes concentrations de porcs se situent en Afrique occidentale et Afrique australe (45 et 30 pour cent

respectivement). Environ 30 pour cent des effectifs de volaille se situe en Afrique du Nord et en Afrique occidentale.

Sélection de types d'animaux d'élevage potentiellement compétitifs en fonction du critère production/potentiel de commercial

74. La répartition actuelle des effectifs de bétail en Afrique ne rend pas entièrement compte des possibilités de production et de commerce d'un type d'animal donné dans une zone agro-écologique déterminée. On a donc utilisé un critère plus fiable pour faire ressortir l'avantage comparatif dans le secteur de l'élevage, à savoir l'importance relative d'un type de bétail donné dans le total de la production d'une sous-région exprimée en valeur unitaire des exportations mondiales. Comme dans le cas de la production agricole, on a utilisé le critère production/potentiel commercial pour identifier les types de bétail potentiellement compétitifs par sous-région et par pays. Les résultats sont indiqués dans le tableau 19.

Tableau 19. Types d'animaux d'élevage potentiellement compétitifs sélectionnés en fonction de leur importance relative dans la production totale exprimée en valeur des exportations mondiales, moyenne 1996-2000

Type de bétail	Afrique du Nord	Afrique orientale	Afrique centrale	Tchad	Pays côtiers de l'Afrique occidentale	Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	Afrique australe
Bovins	54,3	86,5	81,5	93,0	80,0	77,9	30,3
Volaille	5,0	0,4	1,3	0,3	2,5	1,3	2,0
Caprins	8,0	5,5	7,2	0,9	6,0	9,7	64,2
Porcins	0,1	0,4	5,5	0,1	4,3	1,0	0,6
Ovins	32,6	7,3	4,5	5,7	7,3	10,0	2,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002) relatives à la production et au commerce.

75. Les bovins sont potentiellement compétitifs dans toutes les sous-régions, sauf en Afrique australe. La part de l'élevage bovin dans la valeur commerciale de la production totale des sous-régions (moyenne 1996-2000) varie de 54 pour cent en Afrique du Nord à 86 pour cent en Afrique orientale. Au Tchad, entre 1996 et 2000, les bovins représentaient 93 pour cent de la production. Ce sont les ovins et les caprins qui constituent un avantage comparatif dans une large majorité des sous-régions : les ovins représentent la part la plus importante (64 pour cent) de la production de l'Afrique australe (exprimée en valeur des exportations mondiales) et les caprins atteignent 33 pour cent de la production en Afrique du Nord. Les avantages comparatifs de la volaille en Afrique du Nord et des porcs en Afrique centrale sont assez faibles (environ cinq pour cent seulement de la production totale de la sous-région exprimée en valeur unitaire des exportations mondiales). Tous les types de bétail ont, à divers degrés, un avantage comparatif dans certaines sous-régions. Ils peuvent donc justifier des investissements qui pourront être réalisés dans le cadre du PDDAA du NEPAD. Le tableau 20 indique les pays sélectionnés pour le développement de l'élevage, par catégorie de bétail.

76. La contribution à la production sous-régionale de certains types de bétail (exprimée en valeur unitaire des exportations) est inférieure à cinq pour cent. Il s'agit: des ovins en Afrique centrale et australe ; de la volaille en Afrique centrale, occidentale et australe; et des porcs en Afrique occidentale et australe. Ces animaux d'élevage représentent pourtant une part importante (plus de cinq pour cent) de la production nationale (exprimée en valeur unitaire des exportations mondiales) ; ils ont donc été sélectionnés comme des types de bétail potentiellement compétitifs spécifiques à un pays et justifiant des investissements. Cela a été également le cas des ovins au Lesotho, en Namibie, en Afrique du Sud, en Zambie, au Cameroun, en République démocratique

du Congo et en République du Congo, en Guinée équatoriale et au Gabon. La volaille présente un potentiel de production et de commerce en Guinée équatoriale, à Sao Tomé-et-Principe, au Gabon, au Liberia, à Maurice et en Zambie, tout comme les porcs en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, aux Seychelles et au Liberia. Le tableau 20 présente les types de bétail potentiellement compétitifs par sous-région et par pays. Les effectifs du bétail, exprimés en valeur des exportations mondiales, par pays, en milliers de dollars E.U. (moyenne 1996- 2000) figurent en annexe 14.

Tableau 20. Pays sélectionnés pour le développement de types de bétail potentiellement compétitifs, par sous-région et par pays, en fonction de leur part dans la production sous-régionale, exprimée en valeur des exportations mondiales, moyenne 1996-2000

Types de bétail	Bovins	Volaille	Caprins	Porcins	Ovins
Algérie	38,3	6,6	6,4	0,0	48,8
Égypte	78,8	4,9	5,8	0,1	10,4
Libye	18,3	6,2	14,5	0,0	61,0
Mauritanie	57,0	0,4	14,0	0,0	28,6
Maroc	53,6	5,8	7,6	0,0	32,9
Tunisie	47,0	5,7	6,1	0,1	41,1
Afrique du Nord	54,3	5,0	8,0	0,1	32,6
Burundi	77,4	2,5	11,8	3,3	5,1
Djibouti	76,2	0,0	10,7	0,0	13,2
Erythrée	87,5	0,2	5,4	0,0	6,9
Éthiopie	90,5	0,4	3,3	0,0	5,9
Kenya	89,1	0,5	5,0	0,4	5,1
Rwanda	85,5	0,5	6,6	4,0	3,5
Seychelles	16,0	20,9	5,9	57,2	0,0
Somalie	69,9	0,1	12,2	0,0	17,8
Soudan	83,1	0,2	6,5	0,0	10,1
Tanzanie	91,8	0,4	4,7	0,4	2,6
Ouganda	86,4	0,9	6,7	4,5	1,5
Afrique orientale	86,5	0,4	5,5	0,4	7,3
Cameroun	84,6	1,2	4,7	3,6	5,9
République centrafricaine	90,1	0,3	5,2	3,8	0,6
République démocratique du Congo	56,5	3,5	20,3	13,8	6,0
République du Congo	63,1	3,7	16,9	7,3	9,0
Guinée équatoriale	43,9	6,6	5,8	10,6	33,1
Gabon	31,8	6,6	6,0	38,3	17,4
Sao Tomé-et-Principe	70,1	12,4	6,1	7,0	4,4
Afrique centrale	81,5	1,3	7,2	5,5	4,5
Tchad	93,0	0,3	0,9	0,1	5,7
Bénin	82,0	3,6	4,7	6,0	3,7
Côte d'Ivoire	79,9	3,7	4,7	3,5	8,2
Ghana	69,2	2,3	11,0	3,6	13,9
Guinée	93,2	1,0	2,5	0,6	2,8
Guinée-Bissau	80,1	0,5	3,8	11,1	4,6
Liberia	33,9	8,2	15,3	22,9	19,8
Nigeria	86,0	1,3	7,8	4,1	0,8
Sierra Leone	84,6	3,0	3,0	2,1	7,4
Togo	49,1	3,9	18,0	12,5	16,5
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	80,0	2,5	6,0	4,3	7,3
Burkina Faso	76,6	0,9	10,0	2,0	10,6
Cap-Vert	33,8	1,6	12,8	50,4	1,4
Gambie	92,9	0,4	2,9	0,7	3,0
Mali	82,3	0,8	8,9	0,2	7,9
Niger	69,4	1,8	15,1	0,3	13,5
Sénégal	77,5	2,8	7,2	1,1	11,4
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	77,9	1,3	9,7	1,0	10,0
Angola	91,6	0,4	3,4	3,9	0,8
Botswana	91,9	0,2	6,4	0,0	1,4
Comores	78,3	1,8	16,8	0,0	3,1
Lesotho	78,6	0,6	7,0	1,8	12,0
Madagascar	95,3	0,4	0,9	2,7	0,7
Malawi	79,5	3,8	10,6	4,9	1,1
Maurice	58,0	31,4	0,2	10,1	0,2
Mozambique	90,4	4,4	2,0	2,4	0,9
Namibie	85,8	0,2	5,1	0,1	8,8
Afrique du Sud	77,4	1,6	2,8	1,8	16,5
Swaziland	93,4	0,6	4,7	0,9	0,4
Zambie	0,9	78,6	0,8	0,2	19,4
Zimbabwe	94,1	0,6	3,5	0,9	0,9
Afrique australe	30,3	2,0	64,2	0,6	2,9

Estimations fondées sur les effectifs du bétail (moyenne 1996-2000) exprimés en valeurs commerciales unitaires extraites des données de FAOSTAT (2002) relatives aux exportations d'animaux vivants. Note: Les zones ombrées représentent les

‘types de bétail potentiellement compétitifs au niveau d’une sous-région’ tandis que les chiffres indiqués en gras et en italiques correspondent à des ‘types de bétail potentiellement compétitifs spécifiques à un pays’.

SOUS-REGIONS ET PAYS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS DANS LES SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES

Production actuelle de bois d’œuvre et volumes d’exportation

77. La part de l’Afrique dans le commerce international des produits forestiers est très faible. L’Afrique représente environ six pour cent des exportations mondiales de bois d’œuvre industriel et seulement un pour cent des importations mondiales (tableau 21). La part du commerce du papier d’imprimerie et d’écriture est négligeable (à peine 0,02 pour cent) et provient principalement de l’Afrique du Sud. Les chiffres des importations africaines montrent pourtant que l’Afrique (et en premier lieu, l’Afrique du Nord, pauvre en forêt) importe une forte quantité de produits à valeur ajoutée. Une grande partie des forêts et de la population du monde se trouvent en Afrique (environ 16,8 pour cent et 13 pour cent respectivement du total mondial), et les taux de production et de consommation y sont relativement élevés. Il est donc important de tenir compte du rôle des forêts africaines dans le commerce international et d’exploiter les avantages comparatifs des sous-régions et des pays.

Tableau 21. Production, exportations et importations de bois d’œuvre en Afrique, en milliers de m³, moyenne 1996-2000

Zone	Production de bois d’œuvre	Exportations de bois d’œuvre	Importations de bois d’œuvre	Part de la production de bois d’œuvre	Part des exportations mondiales (%)	Part des importations mondiales (%)
Afrique	585 788	5 635	111	19,6	5,9	1,3
Monde	2 996 261	96 107	9 829	100,0	100,0	100,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002).

78. On a calculé la production annuelle de bois d’œuvre (moyenne 1996-2000) par sous-région et analysé sa part dans la production totale de bois d’œuvre africain (tableau 22).

Tableau 22. Production et exportations de bois d’œuvre, en milliers de m³, moyenne 1996-2000, par sous-région et part dans le total de l’Afrique

Sous-région	Production de bois d’œuvre en m ³	Part dans la production de bois d’œuvre africain (%)	Exportations de bois d’œuvre africain en m ³	Part des exportations de bois d’œuvre africain (%)
Afrique centrale*	87 441	14,9	4 749	84,3
Tchad	6 335	1,1	0	0
Pays côtiers de l’Afrique occidentale	133 941	22,9	443	7,9
Afrique orientale	210 795	36,0	14	0,3
Afrique du Nord	28 923	4,9	1	0,0
Zone sahélienne de l’Afrique occidentale	29 138	5,0	3	0,1
Afrique australe	89 179	15,2	423	7,5
Afrique	585 752	100,0	5 633	100,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: L’Afrique centrale* : Afrique centrale, à l’exclusion du Tchad.

79. Selon les estimations portant sur la moyenne comprise entre 1996 et 2000, les deux sous-régions de grande production de bois d'œuvre sont l'Afrique orientale (36 pour cent du total de l'Afrique) et les pays côtiers de l'Afrique occidentale (près de 23 pour cent). Les parts de l'Afrique australe et centrale (à l'exclusion du Tchad) dans la production totale de bois d'œuvre africain sont d'environ 15 pour cent. Les parts de l'Afrique du Nord, du Tchad et de la zone sahélienne de l'Afrique occidentale sont, quant à elle, négligeables (de 1 à 5 pour cent chacune). Selon les statistiques d'exportation, l'Afrique centrale est le plus grand exportateur de bois d'œuvre (environ 84 pour cent) tandis que l'Afrique orientale – premier producteur de bois d'œuvre – contribue le plus faiblement aux exportations africaines (0,3 pour cent seulement).

80. La comparaison entre la part de la production sous-régionale et les exportations de bois d'œuvre donne une indication générale sur le degré de transformation réalisé par une sous-région donnée. Bien que l'Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad) exporte une grande partie de la production de bois d'œuvre, seule une petite partie est transformée localement.

Sélection de sous-régions et de pays potentiellement compétitifs dans les secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages

81. On a utilisé le critère d'adaptabilité naturelle pour déterminer les sous-régions potentiellement compétitives. La superficie de couvert forestier et de zones boisées d'une sous-région dans le total africain, qui a été obtenue à partir des données par pays (moyenne 1992-1994), a servi de critère de sélection (tableau 23).

Tableau 23. Sélection des sous-régions potentiellement compétitives dans les secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages

Sous-région	Superficie du couvert forestier et des zones boisées, en milliers d'ha, moyenne 1992-1994	Part en forêts et en zones boisées dans le total de l'Afrique (%)
Afrique centrale*	288 400	39,7
Tchad	32 400	4,5
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	51 817	7,1
Afrique orientale	143 519	19,8
Afrique du Nord	18 512	2,6
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	35 612	4,9
Afrique australe	155 384	21,4
Afrique	725 644	100,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Notes: Afrique centrale* : Afrique centrale, à l'exclusion du Tchad. Les zones ombrées indiquent les sous-régions potentiellement compétitives où il conviendrait de développer les secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages.

82. L'Afrique centrale est la sous-région la plus riche en ressources forestières et en zones boisées de l'Afrique. Le couvert forestier et les zones boisées y représentent 40 pour cent de celui de l'Afrique. L'Afrique australe et orientale détiennent chacune de 20 à 22 pour cent environ du couvert forestier africain. En rapprochant les chiffres de la production actuelle de bois d'œuvre et les surfaces de forêts et de zones boisées naturelles, on peut déduire le degré d'épuisement des ressources forestières dans une sous-région donnée. Les pays côtiers d'Afrique occidentale assurent ainsi 23 pour cent de la production totale de bois d'œuvre en Afrique alors que le couvert en forêts et zones boisées ne représentent que sept pour cent de celui de l'Afrique. La situation est identique en Afrique orientale. Le taux d'épuisement des ressources forestières naturelles est beaucoup plus faible en Afrique centrale. Cette sous-région assure 15 pour cent de la production totale de bois d'œuvre africain alors que sa surface de forêts représente 40 pour cent du total africain.

83. Les sous-régions potentiellement compétitives qui devraient accorder la plus haute priorité aux investissements réalisés en faveur du développement du secteur forestier dans le cadre du PDDAA du NEPAD sont l'Afrique orientale, les pays côtiers de l'Afrique occidentale, l'Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad) et l'Afrique australe. Presque tous les pays de chacune de ces sous-régions ont une superficie de couvert forestier et de zones boisées supérieure à cinq pour cent du couvert de leur sous-région et doivent intensifier leurs efforts pour exploiter leur avantage comparatif. Les forêts naturelles et les espaces boisés sont des ressources négligeables dans des pays tels que la Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, la Guinée-Bissau, Djibouti, la Sierra Leone, le Togo, le Burundi, le Rwanda, les Seychelles, l'Ouganda, les Comores, Maurice, le Malawi, le Swaziland et le Lesotho (annexe 15).

Tableau 24. Pays potentiellement compétitifs sélectionnés sur la base de leur part de superficie du couvert forestier et de zones boisées par rapport au total de leur sous-région, moyenne 1992-1994

Pays	Forêts et zones boisées, en milliers d'ha, moyenne 1992-1994	Part du total de la sous-région (%)
Cameroun	35 900	12,4
République centrafricaine	46 700	16,1
République démocratique du Congo	166 000	57,2
République of Congo	19 900	6,9
Guinée équatoriale	1 830	0,6
Gabon	19 900	6,9
Sao Tomé-et-Principe	-	0,0
Afrique centrale	290 230	100,0
Bénin	3 400	6,6
Côte d'Ivoire	9 600	18,5
Ghana	9 300	18,0
Guinée	6 700	12,9
Guinée-Bissau	1 070	2,1
Liberia	4 600	8,9
Nigeria	14 300	27,6
Sierra Leone	1 947	3,8
Togo	900	1,7
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	51 817	100,0
Burundi	325	0,2
Djibouti	22	0,0
Érythrée	784	0,6
Éthiopie	13 300	9,3
Kenya	16 800	11,7
Rwanda	250	0,2
Seychelles	5	0,0
Somalie	16 000	11,2
Soudan	42 367	29,5
Tanzanie	33 067	23,0
Ouganda	6 300	4,4
Afrique orientale	143 519	100,0
Angola	23 000	14,8
Botswana	26 500	17,1
Comores	40	0,0
Lesotho		0,0
Madagascar	23 200	14,9
Malawi	3 700	2,4
Maurice	44	0,0

Mozambique	17 300	11,1
Namibie	12 500	8,0
Afrique du Sud	8 200	5,3
Swaziland	100	0,1
Zambie	32 000	20,6
Zimbabwe	8 800	5,7
Afrique australe	155 384	100,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Notes: Afrique centrale* : Afrique centrale, à l'exclusion du Tchad. Les zones ombrées indiquent les pays propices au développement des secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages.

SOUS-REGIONS ET PAYS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS DANS LE SECTEUR DE LA PECHE

Captures actuelles par sous-région et par pays

84. En ce qui concerne le secteur halieutique, on a divisé les cinq zones géographiques africaines en groupes de pays côtiers ou enclavés. Les pays côtiers réalisent le plus grand pourcentage des pêches totales de chaque sous-région (annexe 16). Dans l'ensemble, 90 pour cent des prises totales de l'Afrique sont réalisés par les pays côtiers et 10 pour cent seulement par les pays enclavés. Les prises mondiales s'élèvent à 120,6 millions de tonnes et celles de l'Afrique, à 5,8 millions de tonnes (moyenne des prises annuelles de 1995 à 1999), soit cinq pour cent seulement de la production halieutique mondiale.

85. La répartition sous-régionale du total des pêches diffère considérablement selon les groupes de pays côtiers (tableau 25). Les parts sous-régionales des prises des pays côtiers de l'Afrique varient de 7 pour cent environ (en Afrique centrale) à 31 pour cent (en Afrique occidentale). Les parts sous-régionales des pêches réalisées par les pays enclavés sont comprises entre 17 pour cent (en Afrique centrale) et 40 pour cent (en Afrique orientale).

Tableau 25. Pêches de captures marines dans les pays côtiers et les pays enclavés, en milliers de tonnes, moyenne 1995-1999, par sous-région et importance relative dans le total de l'Afrique

Sous-région	Pays côtiers* (en milliers de tonnes)	% du total	Pays enclavés ** (en milliers de tonnes)	% du total
Afrique centrale	368	7,0	103	16,9
Afrique orientale	615	11,8	243	39,9
Afrique du Nord	1 476	28,2	n.d.	n.d.
Afrique australe	1 167	22,3	141	23,1
Afrique occidentale	1 612	30,8	123	20,1
Total de l'Afrique	5 238	100,0	611	100,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002). Notes: n.d. : non disponible; * pêche en eaux intérieures et pêche marine incluses; ** pêche en eaux intérieures seulement.

86. Compte tenu du manque de statistiques détaillées, notamment sur les résultats économiques actuels du sous-secteur de l'aquaculture, l'étude ne porte que sur le secteur de la pêche marine et sur son potentiel de développement. L'Afrique du Nord et les pays côtiers méridionaux et occidentaux apportent à peu près la même contribution au total de la pêche en mer en Afrique (29, 30 et 34 pour cent respectivement). Leur potentiel de production est lié à la part de ZEE africaine de leur sous-région. Aujourd'hui, la production de l'Afrique orientale est loin du potentiel dont elle dispose; sa contribution au total de la pêche de capture marine

en Afrique n'est que de trois pour cent alors que sa zone économique a une surface de 2,7 millions de miles carrés, soit 20 pour cent du total de l'Afrique.

Tableau 26. Pêches de captures marines et exportations, en milliers de tonnes, moyenne 1995-1999, par sous-région et importance relative dans le total de l'Afrique

Sous-région	Total des pêches de captures marines	Part sous-régionale dans le total des pêches de captures marines (%)	Exportations de poissons marins	Part sous-régionale dans le total des exportations (%)
Afrique centrale	127	3,6	0	0,0
Afrique orientale	98	2,8	1	0,6
Afrique du Nord	1 021	29,1	26	23,9
Afrique australe	1 067	30,4	71	64,6
Afrique occidentale	1 201	34,2	12	10,9
Total de l'Afrique	3 515	100,0	109	100,0

Estimations fondées sur les données de FAOSTAT (2002) relatives à la production et aux exportations.

Sélection de sous-régions et de pays côtiers potentiellement compétitifs dans le secteur de la pêche en mer

87. On s'est servi de la superficie et de la part de la zone économique exclusive par rapport au total de l'Afrique comme critère de sélection pour évaluer le potentiel de développement de la pêche en mer dans les sous-régions. La superficie de ZEE varie considérablement d'une sous-région à l'autre puisqu'elle représente 720 milles miles carrés en Afrique centrale (5,5 pour cent), mais 5,8 millions de miles carrés en Afrique australe (44 pour cent du total de l'Afrique). Toutes les sous-régions détenant plus de cinq pour cent de la ZEE totale ont été retenues pour faire l'objet d'investissements complémentaires dans le cadre du PDDAA.

Tableau 27. Sous-régions côtières potentiellement compétitives dans le secteur de la pêche en mer : sélection fondée sur la superficie de ZEE détenue par chaque sous-région par rapport au total de l'Afrique

Sous-région	ZEE ¹ (miles carrés)	Superficie sous-régionale de ZEE par rapport au total (%)
Afrique centrale	720 917	5,5
Afrique orientale	2 686 986	20,5
Afrique du Nord	1 594 311	12,2
Afrique australe	5 838 017	44,6
Afrique occidentale	2 251 161	17,2
Total de l'Afrique	13 091 392	100,0

Note: Les zones ombrées indiquent les sous-régions côtières potentiellement compétitives dans le secteur de la pêche en mer.

88. On a utilisé la même méthode pour sélectionner des pays et les résultats sont indiqués dans le tableau 28. La contribution des pays à la production totale des pêches de capture des sous-régions n'est en général pas proportionnelle à leur part de ZEE dans le total sous-régional.

89. Cette non proportionnalité de la productivité de certains pays se retrouve dans toutes les sous-régions. En Afrique du Nord, par exemple, la part des pêches de captures marines de la Libye et de la Mauritanie ne représente qu'environ trois pour cent alors que leur part de ZEE sous-régionale est beaucoup plus élevée (22 pour cent et 10 pour cent respectivement). Par ailleurs, il semble que le Maroc, avec 38 pour cent de la ZEE sous-régionale et 63 pour cent des pêches de captures marines de la sous-région, exploite les ressources marines

¹ Les chiffres concernant la superficie de ZEE sont extraits des données de 1998 fournies par Veridian Information Solutions, Inc., MRJ Engineering Group; Copyright (1998) Veridian Information Solutions, Inc., MRJ Engineering Group. Ces données ont été rassemblées avec le plus grand soin possible mais MRJ ne peut garantir leur exactitude ou leur adaptation à une utilisation donnée.

de manière plus intensive. En Afrique orientale, la Tanzanie est le pays côtier qui contribue le plus aux pêches de captures marines puisqu'il assure 47 pour cent des prises totales de la sous-région avec une ZEE de neuf pour cent seulement du total de la sous-région. Les contributions de la Somalie (23 pour cent) et des Seychelles (16 pour cent) à la pêche sous-régionale sont modérées et relativement proportionnelles à leur superficie de ZEE. En Afrique centrale, les pêches de captures marines varient fortement d'un pays à l'autre. La Guinée équatoriale n'assure aujourd'hui que 1,4 pour cent des prises marines (soit 3,8 milliers de tonnes), bien qu'elle détienne 43 pour cent de la ZEE de la sous-région.

90. En Afrique occidentale, le Ghana (30,2 pour cent), le Sénégal (28 pour cent) et le Nigeria (21 pour cent) sont des pays côtiers qui effectuent la plus grande partie des pêches de captures marines. Les contributions du Cap-Vert et du Liberia sont très faibles compte tenu de leurs parts de ZEE. Ces deux pays sont loin de réaliser leur potentiel lorsque l'on compare leur part de pêches de captures marines (0,8 pour cent et 0,5 pour cent respectivement) à leur superficie de ZEE sous-régionale (36 pour cent et 11 pour cent). Les principaux producteurs côtiers de l'Afrique australe, à savoir l'Afrique du Sud, la Namibie et l'Angola, assurent ensemble 89 pour cent des pêches de captures marines de la sous-région (50 pour cent, 27 pour cent et 12 pour cent respectivement). La part de ZEE pour tous ces pays, qui est de 25, 9 pour cent, 9,7 pour cent et 8,8 pour cent respectivement) est faible si l'on considère les prises qu'ils réalisent. Des détails concernant la sélection des pays ainsi que des statistiques, par pays, sur le total des pêches de captures marines, leurs exportations et leur part respective de ZEE figurent dans l'annexe 17.

Tableau 28. Sélection de pays pour des investissements prioritaires en faveur du développement de la pêche en mer

Pays	ZEE (miles carrés)	% de la ZEE sous-régionale
Algérie	127 301	8,0
Égypte	285 572	17,9
Libye	353 935	22,2
Mauritanie	164 309	10,3
Maroc	561 299	35,2
Tunisie	101 895	6,4
Afrique du Nord	1 594 311	100,0
Djibouti	7 287	0,3
Érythrée	85 321	3,2
Kenya	117 356	4,4
Seychelles	1 340 907	49,9
Somalie	823 147	30,6
Soudan	72 113	2,7
Tanzanie	240 854	9,0
Afrique orientale	2 686 986	100,0
Cameroun	16 828	2,3
République démocratique du Congo	2 806	0,4
République du Congo	27 645	3,8
Guinée équatoriale	310 114	43,0
Gabon	196 854	27,3
Sao Tomé-et-Principe	166 671	23,1
Afrique centrale	720 917	100,0
Bénin	28 760	1,3
Cap-Vert	802 200	35,6
Côte d'Ivoire	179 304	8,0
Gambie	22 942	1,0
Ghana	230 980	10,3
Guinée	110 916	4,9
Guinée-Bissau	106 251	4,7
Liberia	240 814	10,7
Nigeria	178 940	8,0
Sénégal	171 602	7,6
Sierra Leone	166 583	7,4
Togo	11 870	0,5
Afrique occidentale	2 251 161	100,0
Angola	512 998	8,8
Comores	163 733	2,8
Madagascar	1 216 271	20,8
Maurice	1 289 133	22,1
Mozambique	578 136	9,9
Namibie	568 040	9,7
Afrique du Sud	1 509 708	25,9
Afrique australe	5 838 017	100,0

Résultats fondés sur la part de ZEE sous-régionale. Note: ZEE * Les chiffres concernant la superficie de ZEE sont extraits des données de 1998 fournies par Veridian Information Solutions, Inc., MRJ Engineering Group; Copyright (1998) Veridian Information Solutions, Inc., MRJ Engineering Group. Ces données ont été rassemblées avec le plus grand soin possible mais MRJ ne peut garantir leur exactitude ni le fait qu'elles soient adaptées à une utilisation donnée.

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES PRODUITS POTENTIELLEMENT COMPETITIFS

91. En réalité, la productivité et l'efficacité des producteurs ne sont pas les seuls composants de la compétitivité. La compétitivité est essentiellement déterminée par la qualité de l'environnement national global qu'il incombe aux gouvernements de créer². On peut en partie évaluer la compétitivité d'un pays en examinant comment un gouvernement organise le jeu des acteurs nationaux (par le biais des finances publiques, des politiques fiscales, du cadre institutionnel et de la législation sectorielle). Il est également primordial d'évaluer dans quelle mesure les ressources de base technologiques, scientifiques et humaines répondent aux besoins des producteurs. Les caractéristiques sociales d'un pays, y compris l'histoire, les systèmes de valeur et les traditions, contribuent à sa capacité à soutenir la concurrence dans le contexte des exigences économiques grandissantes des marchés mondiaux. Sur cette base, la section suivante décrit brièvement les principales caractéristiques des conditions économiques, sociales et politiques dans lesquelles les agriculteurs africains exercent leurs activités de production et de commerce aujourd'hui.

CONDITIONS ECONOMIQUES, SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES GENERALES

Conditions économiques

92. En Afrique, l'insuffisance de la production agricole et la tendance stagnante de la productivité se sont traduites par des résultats décevants à l'exportation, par une augmentation de pénuries alimentaires et par une hausse des importations et de l'aide alimentaire. La part de l'Afrique dans le commerce mondial a accusé un net recul, passant de 3,1 pour cent dans les années 50 à 1,2 pour cent dans les années 90, au profit de régions en développement, comme l'Asie. Dans les années 60, la région assurait 10,8 pour cent des exportations agricoles mondiales et 4,3 pour cent des importations agricoles. Dans les années 90, ces chiffres ont été ramenés à 3,4 pour cent et 4,5 pour cent respectivement.

93. En Afrique, l'agriculture représente 24 pour cent du produit intérieur brut, 70 pour cent des emplois du continent et 40 pour cent de ses recettes en devises. En 2000, environ 56 pour cent de la population africaine (soit 431 millions de personnes) tirait un revenu de l'agriculture. Malgré l'importance de l'agriculture pour la majeure partie des économies africaines, le secteur continue à être fortement tributaire des aléas du climat, de technologies obsolètes et inefficaces, et d'une main d'œuvre pauvre et illettrée qui supporte, dans certains pays, le fardeau des troubles intérieurs et de la maladie.

94. L'Afrique est la seule région du monde en développement dont la production alimentaire moyenne, par habitant, a baissé au cours des 40 dernières années. Des périodes de sécheresse récurrentes et de plus en plus fréquentes, suivies par de longues alternances de sécheresses et d'inondations, ont réduit l'optimisme et remis en cause l'espoir d'accroître les rendements agricoles de manière durable et de garantir la régularité des approvisionnements alimentaires (notamment en céréales). L'élevage, qui est une composante importante du système agricole africain, n'a pas donné les résultats attendus, en dépit des efforts considérables déployés par certains pays pour améliorer la production animale. Les revenus tirés de l'élevage sont extrêmement faibles. Ainsi, au Burkina Faso, le poids de viande nette pour une carcasse de bovin est, en moyenne et au niveau

² De récents travaux sur la compétitivité ont été réalisés par un institut appelé The International Institute for Management Development (Stephane Garelli) "Competitiveness of Nations: the fundamentals", dans World Competitiveness Yearbook (2002)

national, inférieur à 110 kg, contre 300 kg en Europe. La production de lait est insuffisante pour répondre à la hausse de la demande locale et les importations ont été multipliées par six depuis 1996.

95. D'après les estimations de la FAO, l'insécurité alimentaire, mesurée d'après la proportion de personnes souffrant de malnutrition, était supérieure à 20 pour cent dans quelques pays seulement et dépassait 40 pour cent dans 17 pays sur 45. Selon de récentes évaluations de la FAO (1998–2000), 33 pour cent de la population africaine serait victime de la faim, contre 17 pour cent en Asie et dans le Pacifique, 11 pour cent en Amérique latine, 7 pour cent dans les Caraïbes, 9 pour cent au Proche-Orient et 7 pour cent en Afrique du Nord. Le nombre d'enfants sous-alimentés a doublé depuis 1970. La vaste majorité des populations déshéritées et sous-alimentées (environ 70 pour cent) vivent dans les campagnes. Le pourcentage des personnes sous-alimentées dans l'Afrique subsaharienne devrait diminuer et se chiffrer à 22 pour cent d'ici 2015, mais leur nombre risque en fait d'augmenter en valeur absolue (de 180 millions en 1995-1997 à 184 millions). D'après les données relatives à la pauvreté, à l'inégalité, à la vulnérabilité et au chômage, environ la moitié des habitants de l'Afrique (quelque 300 millions) vivent avec moins d'un dollar par jour et ne peuvent donc s'alimenter correctement (évaluation fondée sur le seuil de pauvreté international défini par la Banque mondiale).

96. Les crises et les conflits locaux ont une incidence significative sur le potentiel compétitif de production et d'exportation d'un pays. Or environ 20 pour cent de la population africaine vit dans des pays ravagés par des guerres civiles ou des troubles intérieurs, et l'on compte quatre millions de réfugiés africains. Depuis la décolonisation, de nombreux pays ont des difficultés à se développer sur le plan économique et social, malgré la richesse considérable de leurs ressources naturelles.

Conditions sociales

97. Le faible niveau de développement social que l'on observe en général en Afrique entrave le développement de l'agriculture. La faim, la mortalité infantile et une courte espérance de vie ont fortement grevé le taux de croissance économique de la région. Le nombre d'enfants inscrits à l'école primaire en Afrique a stagné à des niveaux inférieurs d'il y a 20 ans.

98. La santé publique est également une question préoccupante et coûteuse sur le plan tant social qu'économique. Le manque d'accès à l'eau potable continue à être l'un des principaux dangers sanitaires dans les zones rurales de l'Afrique. La gravité de la pandémie du VIH/SIDA a des effets dramatiques sur la productivité du travail³, accroît les dépenses de santé, affaiblit les capacités humaines présentes et futures dans toutes les domaines et en fin de compte, compromet la croissance économique. Pour répondre aux demandes des populations rurales victimes de la pauvreté qui n'ont pas équitablement accès aux services d'information, d'éducation et de santé, il faudra donc que les politiques adoptées dans le cadre du NEPAD, les priorités nationales et le soutien des donateurs, tiennent compte de leurs besoins.

99. L'Afrique doit encore trouver les moyens de créer un lien efficace entre l'éducation et les activités de recherche et de vulgarisation. Dans de nombreux pays africains, ces activités sont organisées séparément et ne sont pas bien coordonnées. A l'exception de l'Afrique du Sud, on peut y relever plusieurs points communs : les capacités de recherche sont en général limitées et dispersées, et les compétences scientifiques sont inégales ; les nouvelles connaissances sont peu nombreuses et peu diffusées ; l'organisation de la recherche et du système éducatif correspondant laissent beaucoup à désirer ; enfin, il n'existe pas de culture où le questionnement systématique et la recherche sont au cœur même de la planification et des politiques de développement.

Cadre institutionnel

100. Des politiques gouvernementales défavorables à l'agriculture ont fortement contribué à la baisse de la productivité de ce secteur en Afrique. Après la décolonisation, la majeure partie des pays africains ont souffert

³ Dans les neufs pays d'Afrique orientale et australe les plus touchés par la pandémie du VIH/SIDA, la main d'œuvre agricole a diminué de 13 à 26 pour cent.

d'un environnement politique erratique et instable. Les changements de paradigmes politiques n'ont réussi ni à surmonter les difficultés globales du secteur, ni à mettre en place des interventions adaptées. À la fin des années 70 et au début des années 80, la plupart des pays africains ont adopté des stratégies de sécurité alimentaire axées sur l'autosuffisance vivrière et qui reposaient sur des politiques conçues pour optimiser la production intérieure et commercialiser les surplus de denrées. Ces stratégies accordaient une large place à l'intervention massive et directe de l'État dans la production, la commercialisation et le commerce. Les politiques de prix au niveau territorial et les services de commercialisation nationaux mis en place dominaient les marchés de production dans de nombreux pays africains. De plus, les gouvernements contrôlaient entièrement l'achat et la distribution d'engrais et de semences. Ces stratégies ont lourdement grevé les budgets publics, et se sont révélées coûteuses et inefficaces.

101. Au cours des vingt dernières années, des réformes ont été introduites dans le cadre des programmes d'ajustement structurel et de stabilisation macro-économique pour remédier à l'échec des politiques antérieures. Les nouvelles politiques de réforme des marchés et le retrait de l'État des activités de commercialisation visaient à encourager le développement du secteur privé, mais l'objectif n'a pas toujours été atteint. On remarque en particulier que les agriculteurs de subsistance, qui disposent d'une faible quantité d'excédents commercialisables, n'ont pas autant tiré profit des changements que les grands exploitants. Le coût démesuré des engrais et des autres intrants agricoles, la faiblesse du pouvoir d'achat et le manque de facilité de crédit ont également marginalisé les petits agriculteurs, y compris les femmes qui n'ont pu, de ce fait, adopter des technologies modernes et plus performantes. Le secteur privé n'a pas naturellement pris le relais comme prévu et un vide institutionnel s'est créé dans le secteur agricole, ce qui était dû, en partie, au fait que les réformes n'ont pas tenu compte de graves carences institutionnelles. Ces carences se sont, à leur tour, traduites par des coûts de transaction élevés préjudiciables à l'émergence et à la croissance du secteur privé. Il est donc important que les politiques de développement veillent davantage à réduire les coûts de transaction, notamment dans les zones rurales appauvries, et à promouvoir les organisations locales qui pourraient contribuer à faire baisser ces coûts. La faiblesse des institutions publiques de gouvernance et les changements imprévisibles de réglementations et de politiques ont peu encouragé le secteur privé à répondre aux mesures d'incitation, créant ainsi un climat de crise économique.

102. En outre, de nombreux gouvernements nationaux n'ont pas suffisamment placé en tête des priorités politiques les questions touchant à la gestion des ressources naturelles (terres, eaux, écosystèmes forestiers et halieutiques, biodiversité), à la production des connaissances et à leur diffusion auprès des utilisateurs finaux, ce qui se reflète dans l'enveloppe budgétaire restreinte consacrée à l'agriculture et à la recherche⁴. Nombre de pays dans la région continuent également à souffrir d'un préjugé datant de l'époque coloniale où la recherche privilégiait les cultures d'exportation au détriment des cultures locales. Les efforts ont été lents pour inverser cette tendance et les instituts de recherche avancée se sont peu intéressés aux denrées de base (comme le millet, le sorgho, le manioc, l'igname, la dolique, la banane, les plantains et les légumes traditionnels). En conséquence, l'Afrique a pris du retard par rapport à la majorité des autres régions en développement dans la mise au point de variétés améliorées et de technologies adaptées aux conditions locales.

103. Pour stimuler la productivité et la croissance de l'agriculture, il est important de réduire les pertes alimentaires et d'ajouter de la valeur aux produits agricoles. Toutefois, à l'échelle des ménages, la persistance de problèmes liés aux pertes après-récolte qui résultent de technologies obsolètes, d'installations de stockage mal adaptées, du manque de produits d'emballage et d'équipements adéquats de transformation ont compromis l'avantage en valeur ajoutée et la productivité. (Selon les estimations, les pertes après-récolte des céréales de consommation sont de l'ordre de 20 à 25 pour cent). Compte tenu de la nature dualiste du secteur agricole en Afrique, les problèmes de transformation à petite ou à très petite échelle, au niveau des ménages, ne sont pas les mêmes que ceux qui se posent à grande échelle, au niveau des moyennes et des grandes entreprises. La plupart

⁴ Les pays africains ne consacrent qu'environ un pour cent de leur produit agricole brut à la recherche agricole.

des problèmes au niveau industriel proviennent de l'insuffisance et de l'irrégularité des approvisionnements en matières premières (du fait de la nature dispersée des exploitations agricoles), ce qui entraîne une augmentation du prix de la collecte et du transport.

104. La mauvaise coordination entre les différentes étapes qui s'échelonnent depuis la production jusqu'à la transformation et la commercialisation résulte principalement de l'échec de la maîtrise des activités-relais vers l'amont et vers l'aval de la chaîne des marchés de produits. Ce manque de coordination entrave l'exploitation du potentiel de valeur ajoutée de ces activités. En fait, le mauvais état des infrastructures rurales (routes de desserte dans les campagnes, réseaux de routes secondaires, transports et systèmes de transport, et équipements de télécommunication) interdit à la majeure partie des ménages ruraux d'accéder aux marchés et ne permet pas de boucler efficacement la chaîne 'production-commerce' des produits.

INFRASTRUCTURES RURALES

105. Dans la majeure partie de l'Afrique, le mauvais état des infrastructures rurales (routes, voies ferrées, ports, télécommunications et électricité) est l'un des plus grands obstacles à l'amélioration de la compétitivité du secteur agricole et des conditions de vie des populations rurales. De toutes les régions du monde, l'Afrique a la plus faible densité de routes pavées. Les producteurs sont donc isolés des consommateurs et les coûts de transport sont élevés. La situation est particulièrement critique en Burkina Faso, en Ouganda et en Zambie. Près d'un tiers de la population totale en Afrique vit dans des pays enclavés (au nombre de 14), sans accès fluvial à un port maritime. Dans ces pays, les difficultés d'accès aux marchés régionaux et internationaux se posent de manière spécifique ; un réseau routier dense et de bonne qualité y est une condition nécessaire à un développement économique et social général et plus équitablement réparti.

106. Les systèmes de transport en Afrique sont mal intégrés et inefficaces. Ils imposent un surcoût très élevé au commerce, aux déplacements et aux communications entre les personnes et les entreprises. Ils ont également un effet dévastateur sur la compétitivité commerciale des pays africains et sur leur capacité à participer à l'économie mondiale. Les coûts élevés de transport et d'assurance s'ajoutent au coût des importations et réduisent le revenu net issu des exportations. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), qui s'est tenue en 2001, a constaté que dans plusieurs pays enclavés de l'Afrique, les coûts de transport et d'assurance représentent plus de 30 pour cent de la valeur totale des exportations (et dépassent 50 pour cent au Malawi, au Tchad et au Rwanda), contre une moyenne de 14,5 pour cent pour l'ensemble des pays enclavés et de 8,6 pour cent pour le groupe des pays en développement. Le plan d'action du NEPAD vise à mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique en s'attaquant, entre autres, aux problèmes infrastructurels et opérationnels des transports. Il entend également se concentrer sur les questions qui pourraient être réglées par une coopération régionale et par l'exécution de projets régionaux.

107. De nombreuses zones en Afrique n'ont pas l'électricité. Cinq pour cent seulement de la population rurale a accès à l'électricité et le reste utilise des combustibles traditionnels, comme le bois et le fumier de bovin, pour cuisiner, se chauffer et s'éclairer.

108. L'existence de réseaux de télécommunications conditionne l'accès aux technologies d'information. La croissance relativement rapide de l'Internet en Afrique est principalement limitée aux grandes villes équipées d'une infrastructure de télécommunications et dans lesquelles vit la majorité d'une petite classe de riches. On estime que le taux de lignes fixes par personne entre les zones urbaines et les zones rurales est de 25 :1. L'accès et l'adoption des technologies de l'information restent hypothétiques pour la grande majorité des communautés rurales. Même si une grande partie de la population rurale pouvait accéder à l'information, la valeur économique de ce marché risque tout simplement d'être insuffisante pour couvrir les coûts de transport qui permettraient d'accéder aux marchés plus vastes du 'commerce électronique'.

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES PRODUITS AGRICOLES POTENTIELLEMENT COMPETITIF S

Principales caractéristiques de la base de ressources naturelles et questions transversales

109. La dégradation accélérée, et provoquée par l'homme, de la base de ressources naturelles est un autre problème majeur de l'agriculture en Afrique. En général, les terres agricoles sont rares en Afrique et leur qualité ne cesse régulièrement de se dégrader. Cette situation s'explique en grande partie par les pressions démographiques et par une utilisation non durable qui résulte de la lenteur d'introduction de technologies plus performantes. Sous l'effet principalement de l'érosion hydrique et de la dégradation chimique qui entraînent une perte de fertilité des terres, environ 494 millions d'hectares sont dégradés en Afrique. On estime qu'en Afrique, les pertes moyennes de productivité dues à la baisse de fertilité des sols sont de 8 pour cent, mais peuvent atteindre 50 pour cent dans certaines zones. Les terres irriguées ne représentent qu'une très faible part de la superficie cultivée : 7 pour cent des terres arables en Afrique et 3,7 pour cent, en Afrique subsaharienne seulement. Ces pourcentages sont les plus faibles des pays en développement.

110. Dans les régions arides, des pratiques agricoles non durables retardent la mise au point de variétés et d'espèces indigènes résistantes à la sécheresse et la réalisation d'activités écologiquement durables, telles que le pastoralisme. Des systèmes autochtones et coutumiers prédominent encore l'utilisation des terres dans les pays au sud du Sahara. Ces systèmes sont en général basés sur diverses formes de contrôle collectif pour assurer une gestion équilibrée de la propriété communautaire ; dans de nombreux cas cependant, ils font obstacle à l'adoption de techniques plus modernes qui requièrent des investissements à long terme. De plus, un accès non garanti à la terre incite peu les agriculteurs sans ressources à améliorer la qualité des sols. Les engrais sont peu utilisés pour enrichir les sols en Afrique. Les taux de remplacement des éléments nutritifs sont très inférieurs à ceux des autres régions en développement. Les pays africains n'atteignent en moyenne que 21 kg/ha de terres arables, ce taux n'étant que de 9 kg/ha en Afrique subsaharienne. Ces chiffres sont nettement en deçà des 206 kg/ha de terres arables des pays développés ainsi que des 100 kg/ha en Asie du Sud et des 73kg/ha en Amérique latine.

111. L'exploitation excessive des terres cultivables, le surpâturage des parcours, le déboisement et la mauvaise gestion des ressources hydriques ont provoqué une grave dégradation de l'environnement et la désertification, notamment dans le Sahel. Le déboisement annuel en Afrique a augmenté pour plusieurs raisons, parmi lesquelles : l'essor démographique, le surpâturage, les pratiques culturelles mal adaptées, le ramassage de bois de chauffe, les conflits armés et leurs pistes qui empiètent sur les lisières des déserts ainsi que la dégradation des terres marécageuses. L'incidence plus fréquente des périodes de sécheresse est sans doute en partie due à la dégradation de l'environnement et aux conséquences du changement climatique qui affecte toute la planète.

112. Les ressources en eau douce utilisables sont limitées dans les nombreuses zones d'Afrique sujettes à des variations climatiques extrêmes annuelles et/ou saisonnières. Dans la mesure où l'agriculture irriguée consomme la plus grande partie des eaux de surface et des nappes souterraines, priorité devrait être accordée à une gestion optimale des ressources hydriques pour l'ensemble des utilisateurs (agricoles, industriels et privés) afin de maintenir l'intégrité et la productivité des écosystèmes naturels.

Caractéristiques et contraintes sous-régionales

113. Compte tenu de la diversité des sous-régions de l'Afrique sur le plan de la richesse en ressources, du niveau de développement économique et social, des défis, des contraintes et des perspectives, il est impossible de recommander une approche homogène pour accroître la compétitivité du secteur agricole. Si l'on veut traiter de la faiblesse de la productivité et de l'efficacité en agriculture, il est donc indispensable de mettre en exergue les éléments qui différencient les régions. Ces éléments devraient être examinés en tenant compte de l'état de leur base de ressources et des principaux obstacles au développement qui ont été identifiés. Pour tenter de donner une dimension régionale aux questions de croissance et de compétitivité du secteur agricole, on s'est servi de l'approche de la FAO relative aux systèmes agricoles pour définir globalement les contraintes

communes à chaque sous-région et pour définir des stratégies et des actions de développement qui pourraient être mises en œuvre.

114. Les principales difficultés qui limitent le développement du potentiel de productivité dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage en Afrique sont avant tout liées aux aspects physiques, économiques et sociaux de l'utilisation et de la gestion des ressources en eaux et en terres. Ces questions méritent une attention urgente et devraient faire l'objet de programmes d'investissement sous-régionaux et nationaux. Les caractéristiques fondamentales de chaque sous-région sont décrites ci-après ; les problèmes liés à la terre et à l'eau sont présentés dans le tableau 29.

Afrique du Nord

115. Avec sept pour cent de la pluviométrie totale du continent, l'Afrique du Nord est l'une des régions les plus arides du monde. Les pluies sont inégalement réparties aussi bien temporellement que géographiquement, et d'une zone à l'autre. Pour illustrer la gravité de la situation, on peut, par exemple, comparer, la pluviométrie moyenne des pays du Maghreb (environ 611 mm par an) à celle de l'Égypte, de la Libye et de la Tunisie (143 mm par an seulement).

116. L'agriculture pluviale, peu extensive (due à l'aridité), l'agriculture irriguée et le pastoralisme sont les principaux systèmes agricoles de l'Afrique du Nord. Les activités agricoles se concentrent autour des oasis et de quelques réseaux d'irrigation (notamment en Tunisie, en Algérie, au Maroc et en Libye). Rares sont les types de cultures et de bétail qui survivent dans les zones non irriguées.

117. L'accès aux terres agricoles est limité dans l'ensemble de la sous-région. Compte tenu des prévisions de croissance démographique, des problèmes risquent de survenir. Il sera peut-être également difficile d'accroître l'irrigation. Trente pour cent des terres arables, en moyenne, sont irrigables en Afrique du Nord, soit 5 pour cent de plus seulement que celles actuellement irriguées (donnée de 1997). En 1997, on comptait ainsi en Égypte quelque 3,3 millions d'hectares irrigués dont 90 pour cent se situaient dans la vallée et le delta du Nil. D'après les estimations de la FAO, la superficie irrigable supplémentaire d'ici 2015 sera inférieure à 4,4 millions d'hectares.

118. Du fait de l'élévation du niveau de la mer résultant du changement climatique, une superficie importante du delta du Nil sera inondée ou érodée. Outre les pertes de production agricole qui en découleront, les dégâts provoqués aux infrastructures existantes et le déplacement des populations menaceront toute l'économie sous-régionale.

Afrique orientale

119. L'Afrique orientale, dont le climat est équatorial, reçoit des précipitations qui se répartissent de manière très inégale. Issues du front provenant de l'océan indien, les pluies se déplacent vers l'Afrique centrale, mais en se dirigeant du nord vers le sud, en fonction des différences d'altitudes. La majeure partie de la pluie est due au phénomène de la mousson. Le climat prédominant de cette sous-région est aride et semi-aride; la pluviométrie (en général inférieure à 500 mm par an) est très irrégulière et mal répartie. Du fait de cette irrégularité, de vastes zones d'Afrique orientale sont particulièrement vulnérables aux aléas du climat qui sont néfastes à l'agriculture et aux moyens d'existence. Depuis les 30 dernières années, des sécheresses de plus en plus fréquentes et intenses, du fait d'une diminution de 10 pour cent de la pluviométrie et de la hausse des températures, ont accentué les taux d'évaporation, en particulier dans la Corne de l'Afrique.

120. L'Afrique orientale est l'une des sous-régions les moins urbanisées de l'Afrique puisque seulement 26 pour cent de la population vit dans les villes. Les zones urbaines se caractérisent par la prolifération de bidonvilles et de zones d'habitations non planifiées dans lesquels se regroupent surtout les populations rurales appauvries.

121. La sous-région se caractérise par de petites exploitations dispersées, isolées politiquement et non rentables d'un point de vue économique. Bien qu'il existe un potentiel modéré et élevé pour une agriculture de qualité, c'est l'agriculture de subsistance qui prédomine, même dans la région des Grands Lacs, riche en eau. Plusieurs zones du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda bénéficient de deux saisons de pluies et de températures qui permettraient de cultiver la terre presque toute l'année. Même les zones qui n'ont qu'un potentiel agricole modéré sont suffisamment arrosées pour obtenir au moins une bonne récolte céréalière, mais à l'heure actuelle, la productivité de leurs terres est très faible.

122. Les petits exploitants qui vivent dans les zones reculées ont de grandes difficultés à accéder aux marchés pour obtenir des intrants, des produits et des services. En raison de leur éloignement géographique, ils ne peuvent s'impliquer dans la politique et influencer sur les dispositions qui pourraient répondre à leurs besoins, à leurs aspirations et à leur potentiel. Les institutions communautaires et des gouvernements locaux n'existent pas, ou sont trop faibles, pour que les agriculteurs puissent être informés sur les marchés, avoir un accès aux technologies ou collaborer à la gestion des ressources en eaux et en terres.

Afrique centrale

123. L'Afrique centrale se caractérise par une grande diversité d'habitats naturels comprenant des forêts humides denses, des lacs d'eau douce, des mangroves, des savanes mais aussi des zones semi-désertiques (en bordure du Sahel), et même des barrières de corail. Les espèces sont nombreuses et les questions de biodiversité et d'endémisme sont donc capitales dans l'ensemble de la sous-région, notamment dans la forêt pluviale à feuillage latifolié persistant des basses terres, dans les forêts de montagne et dans les marécages en eau douce.

124. La pluviométrie et les températures varient considérablement en Afrique centrale, et les variations saisonnières sont en général imprévisibles. On peut toutefois s'attendre à ce que les précipitations soient fortes dans les zones centrale et côtière. Les pluies tendent à diminuer et à être plus variables vers le nord, aux frontières du Sahel. Dans la zone semi-aride du Tchad et dans certaines parties du Cameroun, le ciel dégagé entraîne un fort ensoleillement pendant la journée et une perte massive de chaleur pendant la nuit, due à l'émission de rayonnement à plus grande longueur d'onde.

125. En raison du changement climatique à long terme, les précipitations, l'humidité des sols et le ruissellement des eaux augmenteront dans la majeure partie de la zone humide de l'Afrique centrale. Cette situation pourrait entraîner un accroissement net du couvert forestier, bien que la poussée de la demande de terres agricoles risque d'accélérer le déboisement⁵. On observe une plus grande fréquence des inondations dans les zones humides, en particulier là où les forêts et la végétation naturelle ont été défrichées pour cultiver ou établir des zones d'habitation, et de sécheresses dans la zone sahélienne, du fait de l'augmentation du réchauffement de la planète.

126. L'Afrique centrale manque rarement d'eau car le bassin du Congo – le plus grand d'Afrique – couvre 12 pour cent de la superficie de la sous-région. Il existe toutefois des différences marquées entre les pays. Le Tchad et la Guinée équatoriale, dont les ressources internes renouvelables sont de 15 à 30 km³/an (selon les chiffres obtenus jusqu'en 1998), souffrent de graves pénuries d'eau. Le niveau d'eau du lac Tchad a considérablement baissé et ne contient aujourd'hui qu'un vingtième du volume d'il y a 30 ans, ce qui est dû aux pressions tant de la fluctuation des pluies que des prélèvements continus et effectués de manière non durable.

127. La pauvreté est répandue et particulièrement critique. Pourtant, vu la disponibilité de vastes superficies non cultivées et une pluviométrie satisfaisante, le potentiel de croissance économique existe. Les initiatives de

⁵ La superficie cultivée a été augmentée de 0,73 pour cent, grâce notamment à la conversion de forêts et de prairies, et à la réduction de la période de jachère. Selon les projections établies jusqu'en 2030, cette superficie devrait croître, mais le taux effectif d'accroissement sera en fonction de l'évolution des systèmes d'exploitation.

développement dans cette région de l'Afrique devront toutefois veiller à gérer à bon escient les risques écologiques, y compris la fragilité des sols et la perte d'habitats de la faune sauvage.

Afrique occidentale

128. La majorité des pays de cette sous-région sont parmi les plus pauvres du monde et sont confrontés à de graves problèmes de sécurité alimentaire. Selon les chiffres de la FAO à compter de 1999, les approvisionnements alimentaires moyens fournissaient 2 430 kilocalories par jour et par personne, ce qui est inférieur au niveau nutritionnel optimum de la FAO fixé à 2 700 kcal/jour/personne. Nombre de pays en Afrique occidentale couvrent leurs besoins alimentaires par des importations (de riz et de blé, pour l'essentiel), ce qui diminue fortement les recettes nationales en devises étrangères, surtout pendant les années de faibles pluies⁶. Bien que le taux d'urbanisation de tous les pays de la sous-région soit élevé, la majeure partie de la population vit de l'agriculture.

129. L'habitat naturel de l'Afrique occidentale est très diversifié puisqu'il comprend des semi-déserts⁷ et des savanes (en particulier dans la zone sahélienne de l'Afrique occidentale), des forêts tropicales, des mangroves, des lacs d'eau douce et des rivières ainsi que des marais à l'intérieur des terres et sur les côtes (en particulier dans les pays côtiers). Dans une grande partie de la région, les pluies sont assez abondantes certains mois pour faire face aux vagues de sécheresse le reste de l'année. La totalité du potentiel des saisons de pluie n'a toutefois pas été exploité, faute de techniques de récolte adaptées. Dans les zones tropicales sèches, les précipitations sont insuffisantes presque toute l'année, mais les sols sont riches. Pour irriguer la terre, les agriculteurs utilisent l'eau des puits et des forages. Dans la zone aride, certains pays ont des ressources hydriques et d'autres non.

130. Malgré l'existence de ressources en eau (précipitations, eaux de surface et nappes souterraines), l'Afrique occidentale, en tant que sous-région, souffre de grave pénuries en raison non seulement de la répartition inégale des pluies, mais aussi de la mauvaise gestion des ressources existantes. Plus récemment, le changement climatique, le déboisement et la sécheresse ont gravement affecté la quantité et la qualité de l'eau dans la plupart des zones de la sous-région. Presque tous les pays de l'Afrique occidentale sont donc confrontés plus ou moins gravement à des problèmes d'eau, et continueront de l'être. Le manque d'eau sera particulièrement aigu dans les pays de la zone sahélienne de l'Afrique occidentale, comme le Bénin, la Burkina Faso, le Ghana, le Niger et le Nigeria. Dans ces pays, les questions liées à la disponibilité de l'eau sont surtout dues à des contraintes institutionnelles.

131. Du fait des problèmes d'approvisionnement en eau dans les zones semi-humides et désertiques de l'Afrique occidentale, l'agriculture est irriguée mais ne concerne qu'une petite partie des terres arables dans l'ensemble de la sous-région (16 pour cent). La FAO a estimé en 1999 que 8,6 milliards de m³ étaient utilisés, au total, pour irriguer 770 milliers d'hectares, ce qui ne représente qu'une infime portion des 9,9 millions d'hectares de terres arables. Le Nigeria, à lui seul, compte 3,1 millions d'hectares de terres irriguées (32 pour cent) sur le total de la sous-région. La part des terres irrigables, et qui sont effectivement irriguées, varie de 24,6 pour cent (Niger) à 0,1 pour cent (Sierra Leone). Environ 10 pour cent, ou plus, des terres potentiellement irrigables sont aujourd'hui irriguées au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Niger et au Sénégal.

Afrique australe

132. L'Afrique australe possède de nombreuses ressources biologiques qui sont réparties dans divers écosystèmes allant de forêts tropicales humides (Angola et Zambie) et de savanes, jusqu'aux forêts côtières, aux semi-déserts et à la Région floristique du Cap (Afrique du Sud), riche en plantes et en biodiversité. Dans de nombreuses zones, la concentration des pluies sur une période relativement brève a entravé un développement agricole durable.

⁶ En 1993, par exemple, les aliments ont représenté 23 pour cent des importations totales du Togo et 29 pour cent de celles du Sénégal.

⁷ La zone aride couvre la majeure partie du nord du Sénégal, de Dakar jusqu'au fleuve Sénégal, et s'étend à l'est en traversant toute l'Afrique, y compris de vastes zones du centre du Mali, du nord de la Burkina Faso, du sud du Niger et du nord-est du Nigeria.

133. Le taux de déboisement est élevé et rapide dans la sous-région. Depuis les dix dernières années, il oscille entre 2,4 pour cent par an au Malawi et 0,1 pour cent par an en Afrique du Sud. En revanche, la superficie forestière a augmenté de 1,2 pour cent par an au Swaziland. Dans les zones semi-arides de l'Afrique australe, les terres, qui avaient été considérées marginales en raison de leur mauvaise qualité et de l'insuffisance des pluies, sont aujourd'hui intégrées dans la production agricole et servent avant tout de pâturages extensifs. Cette pratique peut entraîner, et a d'ailleurs entraîné, une dégradation des terres, et des conflits ont éclaté entre éleveurs et protecteurs de la faune sauvage.

134. En Afrique australe, la dégradation des terres s'intensifie depuis les dix dernières années. Ce phénomène est en grande partie lié à l'augmentation du nombre de troupeaux, responsable à lui seul de plus de la moitié de la dégradation des sols. Les politiques gouvernementales favorables à l'élevage, sous forme de subventions en Namibie par exemple, ont incité les exploitants à élever plus de têtes de bétail qu'ils ne l'auraient fait s'ils avaient dû en supporter la totalité du coût.

135. Malgré la faiblesse et l'irrégularité des pluies, le couvert végétal est en général suffisant pour que les troupeaux puissent paître. La présence de mouche tsé-tsé et de la *trypanosomiase* (maladie du sommeil) limite toutefois l'habitat humain et l'élevage. Le nomadisme est également fréquent; comme on peut prévoir les pluies, le bétail doit être déplacé là dès qu'il manque de nourriture.

136. L'approvisionnement en eau et l'assainissement se sont, en moyenne, améliorés durant la dernière décennie⁸, même si des millions de résidents urbains n'ont pas encore accès à l'eau ou à des services sanitaires⁹ adéquats. Dans les zones qui en sont dépourvues (dans les zones d'habitations non planifiées principalement), on constate un risque élevé de maladies d'origine hydrique, comme la dysenterie, le choléra, la typhoïde, les vers parasites et la distomatose. Il existe aussi des infections de la peau et des yeux qui peuvent toutefois être évitées en étant très attentifs aux précautions d'hygiène. Les risques de contamination des eaux de surface et des nappes souterraines, d'eutrophisation et de perte de biodiversité¹⁰ sont également plus fréquents.

137. En Afrique australe, l'agriculture est à la fois irriguée et pluviale. Le potentiel d'irrigation ayant été estimé à 14,2 millions d'hectares en 1995, 50 pour cent seulement des terres arables peuvent être irriguées. Selon une étude de la FAO portant sur le sous-secteur de l'irrigation, les ressources en eaux de surface au Zimbabwe totalisent 13,1 km³/an, contre une consommation domestique, industrielle, minière et agricole équivalente à 3,6 km³/an. Le Malawi abonde de terres dont les sols et la topographie se prêteraient bien à l'irrigation, mais

⁸ Selon l'Organisation internationale des Nations Unies pour l'eau potable et l'assainissement.

⁹ C'est dans les zones urbaines du Botswana que l'accès à l'eau saine est le plus élevé (100 pour cent) et en Angola qu'il est le plus faible (environ 34 pour cent). L'accès aux systèmes d'assainissement est beaucoup plus répandu dans l'ensemble et atteint plus de 95 pour cent dans les zones urbaines du Malawi, de la Namibie, de l'Afrique du Sud, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe (toujours d'après les statistiques de l'OMS/UNICEF pour 2000).

¹⁰ Ainsi, la ville de Victoria Falls (Zimbabwe), qui compte plus de 3 000 habitants, évacue 8 000 m³ d'eaux usagées (y compris d'eaux d'égout brutes) dans le Zambèze. Selon les travaux de Chenje en 2000, cette situation s'explique par la surcharge des installations d'assainissement de la ville et par ses pannes fréquentes. Les niveaux de nitrate et de phosphate dans l'effluent dépassent les normes zimbabwéennes et peuvent expliquer la prolifération de la jacinthe d'eau dans le lac Kariba, qui se trouve en aval. L'indice total de coliformes dans l'effluent est également élevé et constitue un risque pour la santé des communautés en aval et les 32 000 personnes qui visitent la ville tous les ans.

seules certaines zones peuvent facilement utiliser l'eau de rivières permanentes. L'irrigation peut aussi poser des problèmes. Sous l'effet de l'engorgement en eau des sols irrigués, un stress hydrique des cultures et un épuisement d'éléments nutritifs des sols ont été signalés au Zimbabwe, en Zambie, au Malawi et au Mozambique.

Tableau 29. Contraintes liées à l'eau et à la terre entravant le développement des produits agricoles prioritaires, par sous-région

Sous-région	Terre	Eau
Afrique du Nord	<p>Dégradation des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • engorgement des sols du à un excès d'irrigation; • augmentation de la salinité et de l'accrétion des réservoirs résultant de la dégradation des bassins versants; • diminution de la fertilité des sols et perte de végétation provoquées par le ruissellement rapide de pluies violentes; • dégâts structurels aux barrages dus à une accrétion rapide et au manque de ré-alimentation en eau des aquifères; • manque de politiques d'intégration de l'agriculture et de l'élevage; • pressions non durables de l'essor démographique sur les terres agricoles et forte densité de population, notamment dans les zones d'agriculture pluviale; • accélération de la dégradation des sols et pertes de terres liées aux conséquences du changement climatique (inondations et érosion, par exemple). 	<p>Raréfaction de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • mauvaise gestion de l'eau ayant pour conséquence des taux de prélèvement non durables qui vont au-delà des capacités de renouvellement des eaux du Nil et du fleuve Sénégal en Égypte et en Mauritanie; • utilisation non durable de l'eau en agriculture (95 pour cent de la consommation annuelle); • pollution élevée de l'eau potable provoquée par l'utilisation d'engrais et de pesticides; • baisse du niveau de l'eau souterraine et intrusion de l'eau de mer en raison du pompage excessif des aquifères des pays côtiers; • impossibilité d'étendre l'irrigation, notamment en Égypte.
Afrique orientale	<p>Diminution de la fertilité des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • faible degré d'intensification et de diversification; • technologies mal adaptées; • isolement géographique de nombreuses petites exploitations, dont la superficie ne cesse de diminuer; • manque de capitaux pour acquérir des technologies qui permettraient d'augmenter la fertilité des sols, du fait de l'effondrement des institutions de crédit, de l'impossibilité d'accéder aux marchés d'intrants et de production, et de l'inadéquation des procédés de transformation; • accès limité à l'information sur les marchés et aux nouvelles technologies, les services de vulgarisation étant rarement reliés aux systèmes informatisés; • manque d'institutions communautaires et d'institutions gouvernementales locales. 	<p>Raréfaction de l'eau et dégradation de la qualité</p> <ul style="list-style-type: none"> • hausse des déficits pluviométriques avec, pour conséquence, une forte fragilisation des moyens d'existence, une augmentation du prix des aliments et une dépendance à l'égard de l'aide alimentaire; • dégradation de la qualité de l'eau (lacs, rivières, sources, eaux souterraines); • assèchement des rivières, des aquifères souterrains et des petits réservoirs entraînant des pertes de bétail et des conflits sur l'utilisation des pâturages; • litiges sur les droits d'utilisation de l'eau aboutissant à des conflits entre les diverses parties pour un usage à des fins domestiques, industrielles ou d'irrigation. <p>Autres menaces:</p> <ul style="list-style-type: none"> • VIH/SIDA; • Fréquence et gravité des maladies animales.
Afrique centrale (y compris le Tchad)	<p>Dégradation des terres et désertification (au Tchad) avancées</p> <ul style="list-style-type: none"> • érosion et compactage des sols dans les zones humides résultant du défrichement extensif de la végétation, de fortes pluies, de l'évaporation et de l'action du vent; • déboisement pour accroître les superficies cultivées; • augmentation de la fragilité des sols et pertes des habitats de la faune sauvage dues à l'intensification des risques écologiques; • diminution de la fertilité des sols provoquée par un travail de la terre excessif, sans périodes de jachère suffisantes et d'un manque d'intrants; • dégradation chimique des sols dans les zones marginales résultant d'une trop grande utilisation d'engrais chimiques; 	<p>Mauvaise gestion des ressources hydriques</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation de la pollution de l'eau fraîche due, en grande partie, au déversement des eaux industrielles et usées, au ruissellement sur les terres agricoles et à l'intrusion d'eau salée; • salinisation de l'eau potable lorsque l'eau fraîche est au contact d'eau saumâtre ou d'eau salée, comme dans la ville industrielle de Douala au Cameroun (pays côtier); • risques de maladies d'origine hydrique plus élevés; • augmentation des prélèvements sur des ressources hydriques déjà limitées en raison d'une utilisation non durable et de la variabilité des pluies (au Tchad).

	<ul style="list-style-type: none"> • salinisation due à l'eau salée ou à l'irrigation utilisant de l'eau de mauvaise qualité; • inondations plus fréquentes dans les zones humides sous l'effet du réchauffement de la planète; • sécheresses (désertification) dans la zone sahélienne (Tchad) liées au réchauffement de la planète. 	<p>Autres menaces:</p> <ul style="list-style-type: none"> • isolement par rapport aux marchés d'intrants et de production; • augmentation de la pression démographique.
Afrique occidentale	<p>Dégradation des sols et systèmes d'irrigation non durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • diminution de la fertilité des sols; • dégradation physique et chimique due à l'érosion, à la salinisation, à l'alcalisation, à l'acidification, à la pollution et au manque d'humidité; • épuisement ou dégradation de la base de ressources naturelles; • progression de la désertification dans l'ouest du Sahel résultant de l'intensification des pressions exercées par l'homme et par le bétail, et du changement climatique; • pénurie de terres; • manque d'entretien de l'infrastructure d'irrigation qui risque d'être gravement endommagée par la prolifération de plantes aquatiques (jacinthe d'eau); • fuites dans le réseau d'irrigation (60 pour cent des quantités prélevées); • techniques de récupération d'eau pluviale non performantes. 	<p>Mauvaise gestion des ressources hydriques (en particulier dans l'ouest du Sahel) en raison principalement de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'absence d'une gestion durable, d'une perspective élargie au-delà des frontières et de mécanismes de coordination pour les ressources d'eau partagées; • faiblesse des institutions intermédiaires et locales/communautaires en matière de gestion durable des ressources d'eau sanitaire; • incapacité des institutions centrales à résoudre les conflits entre utilisateurs concurrents ou à faire appliquer les lois en vigueur; • manque de normes, de sensibilisation ou d'application des lois régissant le déversement d'effluents dans les masses d'eau; • données et informations erronées sur les ressources hydriques et sur les plans sectoriels d'utilisation de l'eau; • autres menaces; • réseaux de commercialisation restreints pour l'approvisionnement en intrants et extrants; • manque de produits de grande valeur; • épidémies.
Afrique australe	<p>Dégradation des sols et litiges sur l'utilisation des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> • dégradation physique des sols (encroûtement et cimentation de la couche arable) due au déboisement; • diminution de l'eau dans les sols; • compactage et engorgement de la couche arable; • faible niveau d'éléments nutritifs dans les sols; • érosion des sols par l'eau; • perte de végétation naturelle irremplaçable (même s'il pleut) résultant du surpâturage des terres marginales par les éleveurs nomades; • intensification des conflits entre éleveurs et protecteurs de l'environnement autour de la question de la conservation des sols. 	<p>Pressions de l'homme et du bétail sur les ressources en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • dégradation de la qualité de l'eau à proximité des sources d'approvisionnement due à l'habitat humain et à la présence de bétail; • hausse des risques de contamination des nappes souterraines et des eaux de surface; • augmentation de l'eutrophisation et perte de la biodiversité des écosystèmes aquatiques; • risques élevés de maladies d'origine hydrique; • inaccessibilité des sources d'eau (en particulier au Malawi) et donc, peu de possibilité d'irriguer les terres arables; • coût démesuré du matériel d'irrigation, notamment pour capter l'eau des nappes souterraines; • épidémies.

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DES SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE SAUVAGES

Caractéristiques communes et questions transversales

138. À l'exception de plantations industrielles dans quelques pays, aucune des sous-régions de l'Afrique n'ont réussi à mettre en place un système de gestion forestières. De 1990 à 2000, l'Afrique a perdu 53 millions d'hectares de couvert forestier (soit environ 56 pour cent de sa totalité). Ce phénomène devrait se poursuivre en raison de trois principaux facteurs: 1) l'accroissement des superficies dans la zone humide consacrées à l'agriculture et à l'élevage; 2) la conversion des forêts au profit de l'exploitation minière et d'autres activités; 3) la production de bois, y compris de bois de chauffage, pour répondre à la poussée de la demande locale et extérieure.

139. L'encadré 4 présente certaines des questions transversales communes à toutes les sous-régions de l'Afrique qui se posent à la croissance économique du secteur forestier.

Caractéristiques et contraintes sous-régionales

140. La présente section est consacrée aux principales caractéristiques du secteur forestier de chaque sous-région. L'analyse ne s'arrête pas aux frontières administratives des sous-régions, mais tient compte de celles des principales zones forestières agro-écologiques. La description des zones (encadré 5) et d'autres aspects importants du secteur forestier s'appuient principalement sur les conclusions d'un document intitulé *Research for sustainable forestry development: challenges for sub-Saharan Africa*¹¹.

Forêts humides des pays côtiers de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale

141. Les forêts humides des pays côtiers de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale sont réputées pour leur richesse, leur complexité, leur flore et leur densité. Elles sont encore relativement intactes, du fait, en partie, des troubles intérieurs qui sévissent dans le bassin du Congo. En revanche, les ressources forestières de certains pays, comme le Cameroun, le Nigeria, la Côte d'Ivoire et le Ghana, ont été épuisées, ou se dégradent rapidement. Les arbres prédominant dans les écosystèmes forestiers des basses terres. Le secteur du bois d'œuvre, même s'il est aujourd'hui peu efficace et sous-développé, est une source importante de recettes en devises et d'activité économique dans les pays côtiers de l'Afrique occidentale et en Afrique centrale où les forêts se prêtent bien à ce type d'exploitation.

142. L'utilisation des forêts productives et biologiquement riches dans ces écosystèmes n'a en général pas réussi à faire reculer la pauvreté. L'une des raisons sous-jacentes provient du fait que l'avantage comparatif d'un développement fondé sur la forêt est insuffisant, en particulier par rapport à l'agriculture, pour lutter contre la pauvreté lorsqu'elle est largement répandue.

143. Les difficultés et les tendances actuelles qui sont à l'origine de la dégradation des forêts et de l'épuisement des écosystèmes des forêts humides tropicales sont les suivantes:

- une croissance démographique associée à une agriculture itinérante et à une exploitation industrielle irrationnelle. On observe ainsi une diminution de la superficie forestière, par habitant, dans l'ensemble de ces écosystèmes;
- des systèmes ambigus et confus de droits de propriété et d'exploitation;

¹¹ Document rédigé par G.S. Kowero, M.J. Spilsbury et M.E. Chipeta.

- une faiblesse des systèmes de gouvernance et de réglementation, en particulier dans les zones reculées, sans règles formelles pour régir les produits forestiers non ligneux potentiellement lucratifs. Ces produits sont encore très librement disponibles pour la consommation et le commerce des ménages, et de la société en général. Jusqu'à maintenant, seule la production de bois d'œuvre est contrôlée.

Encadré 4. Caractéristiques communes et questions transversales relatives aux secteurs de la forêt et de la conservation de la faune et de la flore sauvages en Afrique

1. Mauvaise implantation des marchés
Hormis le bois d'œuvre industriel et les produits de pâte et papier, de nombreux produits figurant au nombre des produits forestiers prioritaires des sous-régions ont des débouchés peu nombreux ou mal établis. Lorsque la demande du marché existe, les produits ont en général peu de valeur et s'échangent surtout entre populations déshéritées avec un faible bénéfice net, et donc une dimension économique limitée.
2. Concentration des ressources préjudiciable aux populations rurales
Le fait d'adopter une approche basée sur le marché pour distribuer les ressources au secteur forestier risque de se traduire par une concentration disproportionnée de ressources entre les mains d'une poignée de riches. Les investissements étant en priorité consacrés aux secteurs urbain et industriel, les populations rurales ne pourront progresser sur le plan de la croissance et du développement social. L'implication du secteur privé dans le processus de mondialisation et les programmes d'ajustement structurel pourraient renforcer cette tendance dans le secteur forestier. Les gouvernements doivent à la fois s'efforcer d'équilibrer l'attrait des investissements étrangers et la mise en œuvre de stratégies visant à lutter contre la pauvreté et à développer les zones rurales. Ces stratégies permettraient aux communautés rurales de bénéficier d'une part significative des investissements et de participer à la productivité nationale.
3. Secteur informel dynamique sans visibilité institutionnelle
Le secteur informel ¹² assure la majorité du ramassage du bois non industriel, de la transformation et du commerce des produits forestiers. Ce secteur est particulièrement dynamique dans les zones de forêts sèches qui, en raison du faible potentiel d'exploitation industrielle, attire peu les investissements du secteur privé. Dans ces conditions, le secteur informel est vital pour l'exploitation et le développement de ces ressources et peut créer une valeur ajoutée considérable. Malheureusement, le secteur n'est pas officiellement représenté auprès des gouvernements nationaux et n'est pas intégré aux programmes et aux stratégies de développement.
4. Faibles capacités des institutions communautaires, et des gouvernements locaux et intermédiaires
Dans de nombreux pays en Afrique subsaharienne, l'État a décentralisé ou délégué ses pouvoirs, et n'est plus aujourd'hui le propriétaire ou le gérant des ressources forestières naturelles. Lorsque ces responsabilités ont été transférées aux gouvernements locaux et intermédiaires, ou aux institutions communautaires, sans qu'il leur soit donné les moyens de gérer correctement les ressources (ajout de valeur économique), cette démarche s'est souvent soldée par un échec. Les gouvernements ont fréquemment délégué ou transféré les tâches sans allouer les ressources qui permettraient de s'en acquitter ou sans établir la base nécessaire à la création de richesses à l'échelle locale. Cela est particulièrement vrai aujourd'hui où les réformes économiques exigent que les gouvernements réduisent leurs effectifs et leurs frais.

¹² Non seulement un grand nombre d'hommes et de femmes, de tout âge, tirent un revenu du ramassage, de la transformation et du commerce de bois de chauffe, de charbon de bois, d'aliments provenant de la forêt et de services informels aux touristes (dont l'artisanat), mais quelques producteurs informels se sont aussi lancés dans l'exploitation commerciale. La commercialisation des produits forestiers dans le sous-continent augmente, tant à l'intérieur des pays qu'entre pays. On trouve ainsi des sculptures sur bois provenant d'Afrique occidentale ou d'Afrique orientale en Afrique australe, et même à l'étranger. En outre, le secteur est très mouvant et instable, du fait de sa désorganisation, du manque de contrôle des activités et de l'anonymat quasi total de ses acteurs.

Encadré 5. Description sommaire des principales zones forestières agro-écologiques

Les **forêts humides des pays côtiers de l'Afrique occidentale et de l'Afrique centrale** sont réputées pour leur richesse, leur caractère intact et leur densité. Environ trois quarts de la biomasse forestière en Afrique, et une plus forte proportion encore de sa biodiversité, se situent dans ces régions. Le bois tropical continue à être exporté, mais provient de plus en plus souvent de zones intérieures, difficiles d'accès, où il n'a pas encore été surexploité. Le bassin du Congo et le Cameroun disposent de ressources encore assez importantes, du fait, en partie, des troubles intérieurs qui en interdisent l'accès et découragent tout peuplement.

Les écosystèmes des **plateaux intermédiaires de l'Afrique orientale et australe** sont constitués de savanes à gros gibier et d'autres espaces boisés. Dans certaines zones, les forêts sèches sont menacées par une des plus fortes croissances démographiques. Les ressources forestières susceptibles d'intéresser l'industrie sont peu nombreuses, mais la faune, les produits non ligneux (dont les médicaments traditionnels) et le charbon de bois sont des ressources importantes. Une bande côtière de largeur variable se compose de forêt humide, de mangroves et de vastes espaces boisés.

Les **zones montagneuses de l'Afrique orientale et australe** s'étendent largement au delà de la limite de végétation naturelle où les plus grandes plantations artificielles de conifères tropicaux africains alimentent les principales industries de pâte et de papier et un peu de transformation du bois.

Extrait du document intitulé *Research for sustainable forestry development: challenges for Sub-Saharan Africa* rédigé par G.S. Kowero, M.J. Spilsbury et M.E. Chipeta (2001).

Plateaux intermédiaires de l'Afrique orientale et australe (zones boisées)

144. Le miombo est l'une des plus vastes forêts sèches de l'Afrique que l'on trouve dans sept pays de l'Afrique orientale, centrale et australe (Angola, Malawi, Mozambique, Tanzanie, République démocratique du Congo, Zambie et Zimbabwe). Les arbres de la sous-famille des *Caesalpinioidea* prédominent. Sources de multiples produits (aliments, fibres, poteaux, bois d'œuvre, bois de chauffe et charbon), ils jouent un rôle essentiel dans les moyens de subsistance des populations.

145. Cette zone est également l'une des régions les plus stables au monde. La géologie offre une richesse minérale considérable. Les forêts constituent des zones majeures d'alimentation en eau pour de nombreuses rivières. Les sols, vieux et pauvres en éléments nutritifs, limitent la productivité des forêts et ont créé un écosystème, faible en nutriments, adapté au pâturage de gros herbivores, comme l'éléphant et le buffle. Des parcs d'animaux sauvages et des réserves de gibier connus dans le monde entier ont été créés dans les forêts d'Afrique orientale et australe.

146. Les difficultés qui freinent le développement durable de la forêt dans cette partie de l'Afrique sont les suivantes:

- faiblesse et variabilité de la pluviométrie associée à une longue saison sèche, ce qui limite la quantité des eaux de surface, réduit l'humidité des sols et encourage la migration des hommes et des animaux;
- prédominance de sols pauvres et donc, insuffisance d'éléments nutritifs;
- fréquence des incendies résultant du climat et des activités humaines;
- peuplement dans les régions boisées, bien que de faible densité, depuis des siècles;
- forte incidence de la pandémie du VIH/SIDA, notamment en Afrique orientale et australe, plusieurs pays enregistrant les taux d'infection les plus élevés au monde.

Plateaux et hautes terres de l'Afrique orientale et australe

147. L'avenir du développement du secteur forestier sur les plateaux et dans les hautes terres de l'Afrique est lié à l'eau, à des ressources biologiques uniques et aux plantations forestières. L'eau est un problème crucial qui se présente sous plusieurs formes:

- surabondance, provoquant crues soudaines, érosion, glissements de terrain et lessivage des terres avec perte d'éléments nutritifs;
- pénurie et/ou approvisionnement irrégulier, pouvant limiter, ou réduire, la productivité biologique et se répercuter sur la santé humaine;
- mauvaise qualité préjudiciable à l'agriculture, à la pêche et à la santé.

148. Le rôle des forêts dans la protection des sources d'eau (encadré 6) est sans doute une question primordiale pour assurer le développement des plateaux africains; à ce titre, elle mérite toute l'attention des gouvernements.

149. Les hautes terres de l'Afrique comptent plusieurs centres d'endémisme. On peut ainsi citer le blé et le café parmi les cultures originaires de l'Afrique qui ont joué un rôle important dans l'histoire de l'humanité. Le blé se trouve dans les hautes terres de l'Éthiopie et le café, dans celles de l'Éthiopie, du Kenya et de l'Ouganda.

150. L'Afrique du Sud, pays principalement sec qui ne compte que très peu de forêts naturelles, est le premier exportateur de produits forestiers (pâte de bois et papier) issus de plantations situées sur les hautes terres. En tête de tous les pays africains, l'Afrique du Sud assure 79 pour cent de la production et 71 pour cent des exportations de pâte de bois ainsi que 71 pour cent de la production et 94 pour cent des exportations de papier et de carton (chiffres de 2000). Ces produits proviennent des plantations industrielles de forêts exotiques dans les hautes terres qui alimentent les industries du papier en Tanzanie ainsi que d'autres industries de transformation du bois au Kenya, à Madagascar, au Malawi, en Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

Encadré 6. Contribution des forêts à la protection des sources d'eau

C'est aux hautes terres de Fouta Djallon en Afrique occidentale que l'on attribue le mérite de procurer des revenus à des millions de personnes dans de nombreux pays, comme le Nigeria, le Niger, le Mali (si l'on prend en considération l'irrigation et la pêche en eau douce) et le Sénégal.

Dans la Corne de l'Afrique, des équipements hydroélectriques sur des rivières situées dans les hautes terres permettent d'alimenter en électricité une grande partie de l'Éthiopie. Ces rivières se jettent dans le Nil et confluent avec d'autres rivières de l'Afrique centrale. Les rivières de l'Afrique centrale font l'objet d'importants travaux hydrauliques: programmes d'irrigation parmi les plus vastes d'Afrique au Soudan, générateurs hydroélectriques (Ouganda, Égypte) et équipement de contrôle des inondations dans le bas Nil (Égypte).

Des investissements conséquents sont en outre consacrés aux réseaux fluviaux issus des hautes terres d'Afrique australe dans les vallées du Zambèze et de ses affluents. Les ouvrages réalisés approvisionnent en électricité le Malawi, le Mozambique, l'Afrique du Sud, la Zambie et le Zimbabwe. Par ailleurs, les réseaux amonts de rivières alimentent tous les grands lacs de la vallée du Rift dont dépendent les principales pêcheries industrielles de la sous-région. En Afrique du Sud, les débats se poursuivent pour savoir s'il est justifié de continuer à imposer un coût pour l'utilisation des eaux à l'usage des plantations de forêts et, si oui, quel doit être le niveau. Cette décision fait intervenir des considérations essentielles touchant à la rentabilité des plantations et à la compatibilité des forêts et avec d'autres utilisations des terres. Les interactions des rôles de la forêt et de l'eau continuent à être occultées par des 'mythes' et par des perceptions populaires erronées.

Extrait du document intitulé *Research for sustainable forestry development: challenges for sub-Saharan Africa* rédigé par G.S. Kowero, M.J. Spilsbury et M.E. Chipeta (2001).

OBSTACLES AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN MER

Caractéristiques communes et questions transversales

151. Les évolutions des ressources halieutiques et des conditions économiques et écologiques créent une fluctuation des approvisionnements et de la demande ; la pêche en mer reste toutefois une source primordiale de nourriture, d'emplois et de revenus dans nombre de pays et de communautés en Afrique. Les protéines de poisson sont indispensables, notamment dans l'alimentation des pays à forte densité de population dans lesquels le total des apports protéiques peut être insuffisant. Ce sont les pays côtiers qui dépendent le plus du poisson pour couvrir leurs besoins protéiques. En République du Congo, au Ghana, en Guinée et au Sénégal, le poisson couvre environ 50 pour cent, ou plus, du total des apports protéiques.

152. L'exploitation des stocks halieutiques s'intensifie. Le nombre de ressources sous-exploitées, ou modérément exploitées, ne cesse de diminuer sous l'effet de la poussée de la demande. Le nombre de stocks pleinement exploités reste assez stable, mais on constate une augmentation du nombre de réserves surexploitées, épuisées et en cours de repeuplement. Le total des captures continue de croître dans l'ouest de l'Océan indien. Cette zone a (en principe) la plus grande possibilité d'augmentation de la production et on y trouve moins de réserves surexploitées, épuisées et en cours de repeuplement. L'incidence de la pêche sur les écosystèmes, sur leur structure et sur leurs fonctions suscite de plus en plus d'inquiétude. Selon les indicateurs, les écosystèmes capables de supporter un développement de la pêche sont presque entièrement exploités dans la majeure partie des régions.

153. De nos jours, les petits pêcheurs artisanaux sont confrontés à de graves problèmes qui limitent le développement de leurs activités. Au sein des écosystèmes marins de l'Afrique, ils partagent les caractéristiques suivantes:

- ils sont dispersés géographiquement le long des côtes et sont en grande partie tributaires des écosystèmes proches de chez eux; ils sont donc particulièrement vulnérables à tout épuisement des ressources ;
- ils ont de faibles capacités financières ce qui induit une faible production et donc, peu de possibilités d'améliorer la situation des communautés. Les communautés gèrent en général mal les activités de pêche et sont donc moins armées pour faire face aux menaces extérieures, notamment au secteur de la pêche industrielle ;
- ils ont peu, ou pas, d'accès au crédit et aux assurances, ce qui limite l'effort de pêche et la production. En revanche, les opérateurs de flottilles étrangères concurrentes sont largement subventionnés par leur gouvernement ;
- ils subissent de très lourdes pertes du fait d'une mauvaise transformation des produits de la pêche. Les problèmes de sécurité sanitaire et de manutention ne sont pas encore réglés alors que les normes d'exportation sont de plus en plus rigoureuses ;
- ils sont de plus en plus confrontés à des évolutions qu'ils ne maîtrisent pas, dont la poursuite de la mondialisation, la pollution marine et, dans certaines régions, la croissance de l'industrie du tourisme le long des côtes.

Principaux obstacles au développement de la pêche en mer

154. Le développement de la pêche en mer en Afrique souffre d'un cadre institutionnel insuffisant et d'un manque de ressources humaines et financières pour permettre un développement durable des ressources halieutiques. Deux principaux problèmes doivent être résolus:

- *il est largement reconnu que l'aménagement des pêches est inefficace et des conflits éclatent de plus en plus souvent entre groupes d'utilisateurs.* On peut citer les difficultés suivantes : l'absence de

découpage en zones et de moyens pour faire respecter la loi, le manque de repeuplement des stocks, la mauvaise qualité de l'enseignement public, la dispersion des allocations financières et les questions relatives aux limitations d'accès à la ressource. Les conflits qui opposent les flottilles industrielles et artisanales sont fréquents. Le secteur artisanal est particulièrement vulnérable dans la mesure où il a souvent recours à des équipements fixes incompatibles avec la navigation, sur la même zone, des chalutiers industriels équipés d'engins remorqués. Si la solution paraît évidente (introduire, par exemple, des zones séparant l'utilisation des divers équipements, en particulier lorsque les stocks ne se déplacent pas), l'application semble difficile. En présence d'une forte composante de flottilles étrangères, une gestion régionale peut s'avérer très utile. Les organisations régionales de gestion des pêches, qui mettent en commun l'information relative à ces flottilles, peuvent jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

- *les institutions publiques manquent cruellement de ressources humaines et financières.* La majeure partie des pays côtiers d'Afrique considère que la sécurité alimentaire, l'emploi, la lutte contre la pauvreté et un accès équitable aux ressources sont des objectifs prioritaires. Les résultats sont souvent décevants car les programmes sont mal conçus ou insuffisamment soutenus.

ACTIONS ET TYPES D'INVESTISSEMENTS

ACTIONS GÉNÉRALES ET TYPES D'INVESTISSEMENTS SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LES CONDITIONS GLOBALES DU SECTEUR ÉCONOMIQUE

155. *Garantir que les gouvernements fournissent des biens publics.* Les gouvernements africains doivent s'assurer de la mise en place d'un environnement favorable au développement de sociétés privées (quelle que soit leur taille) dans le secteur agricole. Cet environnement doit inclure de solides politiques macro-économiques, des investissements dans des infrastructures permettant de réduire les coûts, et un système juridique et judiciaire accessible aux petits agriculteurs et aux entrepreneurs commerciaux à un coût abordable. Les politiques et les dispositions doivent être conçues de manière transparente et par tous les acteurs concernés par l'agriculture, la forêt, la pêche, l'agro-alimentaire et le commerce afin de renforcer le sentiment d'appropriation des politiques, leur mise en œuvre et leur efficacité. De plus, lorsque cela s'avère utile, les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour décentraliser et réellement déléguer les pouvoirs. La stabilité sociale est une condition essentielle à une croissance économique équitable et au progrès social à longue échéance ; il est donc nécessaire de donner une forte priorité à la bonne gouvernance et à la garantie de la sécurité.

156. *Renforcer le secteur privé dans les secteurs de l'agriculture et du commerce.* Tout en tenant compte des risques tant naturels qu'économiques, l'agriculture doit devenir une option d'investissement attrayante pour le secteur privé et c'est là une condition nécessaire pour créer un environnement économique fiable et rentable. L'objectif prioritaire est d'offrir un appui et des mesures d'encouragement supplémentaires pour favoriser l'implantation des marchés et des entreprises commerciales. Ce type d'appui doit s'adresser aux petits exploitants des zones reculées (en particulier en Afrique orientale et australe, mais aussi dans certains pays d'Afrique occidentale). Il faut aussi encourager les nouveaux arrivants du secteur privé et l'établissement de coopératives sur les marchés d'intrants et de produits.

UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

157. *Être sélectif dans les actions et les investissements.* Pour permettre à l'Afrique de produire et de commercer de façon compétitive à l'intérieur du continent et avec le reste du monde, il faut centrer les actions

et les investissements sur une sélection de produits dotés d'un avantage comparatif non exploité afin de profiter du potentiel et des opportunités de production existante.

158. *Élaborer un cadre stratégique pour l'expansion des superficies cultivables.* Il existe un potentiel important de développement des terres, des eaux et des capacités humaines en Afrique pour augmenter la production et donner un rôle prépondérant à l'agriculture, mais ce potentiel n'est pas encore inexploité. Selon les estimations relatives à l'Afrique subsaharienne, 233 millions d'hectares pourraient être mis en culture d'ici 2025. La productivité des nouvelles terres sera pourtant encore plus faible que celle des terres cultivées aujourd'hui. On estime que seulement 25 pour cent de la hausse de production proviendra de l'expansion de nouvelles terres arables. Il est donc urgent d'évaluer précisément la disponibilité réelle de nouvelles terres, de déterminer si elles sont adaptées à la production agricole et d'élaborer un cadre stratégique pour l'expansion des superficies cultivables.

159. *Adopter une vision globale de la gestion des ressources naturelles fondée sur des études scientifiques.* Le développement de « produits prioritaires » en Afrique doit s'appuyer sur des études de recherche scientifique qui tiennent compte des besoins technologiques des producteurs. Les gouvernements doivent souligner l'importance du rôle des progrès technologiques et en assurer la diffusion afin que les producteurs les adoptent rapidement. Les services de vulgarisation peuvent de plus en plus difficilement être séparés par discipline ou par secteur et doivent aujourd'hui être considérés comme une partie de l'économie rurale intégrée qui associe l'agriculture, l'élevage et d'autres secteurs. Pour améliorer la productivité et capitaliser les avantages comparatifs inexploités, il est nécessaire d'adopter une vision globale de la gestion des ressources naturelles.

AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES POUR L'ACCÈS AU MARCHÉ

160. *Améliorer l'infrastructure matérielle rurale et l'accès aux données de marché.* La priorité absolue pour la région est d'améliorer l'infrastructure (eau et assainissement, transports, stockage et traitement, énergie, technologie de l'information et de la communication). Les résultats risquent d'être mitigés. Grâce à ces améliorations, on pourra parvenir à une augmentation durable de la production et de la productivité agricoles, et de là, améliorer la sécurité alimentaire et les revenus. On pourra également accroître l'efficacité et diminuer les coûts d'accès aux marchés des intrants et des produits agricoles, ainsi que réduire les barrières physiques et coûts du commerce intra- et extra-régional (en particulier, les coûts démesurés qui frappent les importations et les exportations des pays enclavés). On pourra enfin réduire les pertes après récolte et les pertes de stockage qui pénalisent de nombreux agriculteurs et négociants tout en ajoutant de la valeur à la production de produits primaires. Par ailleurs, l'accès aux données de marché, qui est fondamentale pour le commerce moderne, pourra aussi être amélioré. Afin de permettre un meilleur accès aux technologies modernes, même dans les zones reculées, les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires qui permettront au public d'accéder plus largement aux télécommunications et aux services de l'Internet, ce qui est clairement une action d'intérêt public.

MESURES FAVORABLES AU COMMERCE, A L'ACCES AUX MARCHES ET A L'INTEGRATION DU MARCHE

161. *Élaborer des politiques visant à promouvoir le commerce régional et à éliminer les obstacles aux marchés mondiaux.* Outre l'aide publique au développement (APD) et les flux de capitaux privés, les pays africains seront de plus en plus tributaires du commerce pour générer des ressources propres à financer la croissance et le développement. Leur participation au commerce international est cependant fortement limitée par plusieurs facteurs (notamment par les contraintes liées à l'offre et à la demande ainsi que par les conditions désavantageuses d'accès aux marchés qui sont les plus intéressants pour eux). Pour faire face à une compétitivité accrue du marché mondial, l'Afrique doit relever un défi politique de taille. Les pays africains devront donc prendre des actions concrètes pour surmonter ces obstacles et faire du commerce un puissant moteur pour la croissance et l'éradication de la pauvreté ainsi que pour une réelle internalisation des bénéfices

de la mondialisation. Les éléments de base et les priorités des stratégies qu'ils devront adopter porteront sur: la promotion du commerce intra-régional; la diversification de la production et du commerce; la mise à niveau et l'harmonisation des normes de qualité et de sécurité sanitaire des aliments de manière à respecter les exigences internationales ; enfin, l'amélioration de l'accès aux marchés étrangers et le renforcement de la capacité de l'offre en fonction des besoins du marché.

ACTIONS SOUS-REGIONALES ET TYPES D'INVESTISSEMENTS NECESSAIRES A L'AMELIORATION D'UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU ET DE LA TERRE

162. *Se centrer sur l'ajout de valeur et la diversification des produits.* Afin de générer une croissance économique plus équitable et plus durable, priorité doit être accordée à l'adoption de technologies plus performantes pour l'ensemble des produits potentiellement compétitifs sélectionnés au niveau sous-régional. Il faut également augmenter le contenu en valeur ajoutée des exportations et diversifier la production. Pour renforcer la compétitivité de l'Afrique, la première étape est d'accroître la productivité agricole (grâce à l'innovation technologique et à sa large mise en application) et d'augmenter les revenus tout en tenant compte des contraintes spécifiques aux diverses sous-régions. Le tableau 30 récapitule les actions et les types d'investissements nécessaires à l'élimination des contraintes liées à l'eau et aux terres en vue du développement de la production animale et des produits prioritaires prévu dans le cadre du PDDAA.

Tableau 30. Actions et types d'investissements nécessaires à l'élimination des contraintes liées à l'eau et à la terre, par sous-région

Sous-région	Terre	Eau
Afrique du Nord	<p>Préservation des sols et des eaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reboisement dans les bassins versants situés à l'arrière des principaux réservoirs; • création de petites digues et de petits barrages pour retenir l'eau dans les collines et montagnes; • amélioration des techniques pour accélérer le taux de remplissage des aquifères proches de la surface et des nappes souterraines ; • recherche approfondie et programme d'essais pour identifier des ressources d'eau supplémentaires (y compris le remplissage artificiel); • gestion et optimisation communes des eaux de surface et souterraines; • installation de canalisations souterraines de drainage pour combattre les problèmes de salinité et d'engorgement des sols; • amélioration des techniques de maintenance du réseau de drainage. 	<p>Mesures aptes à lutter contre la raréfaction de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • traitement des eaux usées; • réduction des pertes de distribution des systèmes d'irrigation existants; • augmentation de l'efficacité de l'utilisation commune des ressources en eau de surface et nappes souterraines; • accroissement de l'utilisation de sources d'eau non conventionnelles et d'eau non fossile, notamment des eaux saumâtres; • évaluation de la quantité et de la qualité des aquifères d'eau saumâtre existants; • intégration des eaux saumâtres dans l'eau utilisée à des fins agricoles; • développement d'un programme de recherche portant sur la détermination de la distribution optimale des eaux saumâtres à usage agricole et industriel; • inventaire détaillé et étude d'évaluation visant à identifier les sites les plus adaptés à la collecte et à l'épandage de l'eau.
Afrique orientale	<p>Augmentation de la fertilité des sols</p> <p>Soutien aux petits exploitants éloignés et déshérités à l'aide de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intégration de la programmation, des politiques et de la gestion des terres et des ressources en eau; • l'accessibilité aux informations relatives aux marchés et aux systèmes technologiques pour les exploitants vivant dans des zones reculées; • l'amélioration des réseaux de distribution des intrants et des produits, y compris la création de coopératives commerciales; • le développement et le renforcement des institutions publiques à l'échelle communautaire, locale et intermédiaire. 	<p>Amélioration de la gestion et de la qualité de l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • encouragement et soutien à la culture de plantes halophiles sur les petites exploitations; • adoption d'une agriculture bio saline pour résoudre les problèmes d'engorgement et de salinité des sols lorsqu'il est impossible de régénérer les terres; • fourniture d'installations de drainage plus performantes et à meilleur marché; • association des petits exploitants à la planification et à la gestion des ressources hydriques; • sensibilisation du public à l'importance d'une gestion durable de l'eau et de sa répartition équitable entre les divers secteurs d'utilisation (domestique, industriel et agricole).
Afrique centrale (Tchad compris)	<p>Améliorations de la fertilité des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaboration et mise en œuvre de politiques visant à réduire le déboisement (et à lutter contre la désertification au Tchad); • intensification des efforts de recherche pour le développement de combustibles domestiques alternatifs; • réformes politiques et légales pour réduire le déboisement et conception de mesures de mise en application; • programmes d'investissement destinés à améliorer les structures de contrôle de l'écoulement telles que: (a) conception et réalisation de drains de pente, de barrages de détournement, de terrasses, de voies d'eau herbeuses et de prises d'eau de surface; (b) investissements à long terme dans des réservoirs ou des bassins de retenue d'eau; (c) développement du marché des engrais et d'autres intrants; et (d) conception et application de politiques visant à rendre abordable les prix des engrais et d'autres intrants. 	<p>Amélioration de la gestion des ressources en eau et de la qualité de l'eau douce</p> <ul style="list-style-type: none"> • meilleure conception du drainage, de la purification et de la décontamination de l'eau douce; • mise au point et adoption de normes applicables à la qualité de l'eau; • surveillance de l'application des normes relatives à la qualité de l'eau; • mise au point et adoption d'outils intégrés sous-régionaux (modèles, SIG, bases de données, par exemple) pour guider les décideurs en matière de prévention de la pollution et de gestion des ressources hydriques; • élaboration et exécution de programmes de gestion de l'eau; • ratification et application des conventions sous-régionales et transfrontières ayant trait à la protection et à la gestion des ressources hydriques partagées.

Tableau 30 (suite). Actions et types d'investissements nécessaires à l'élimination des contraintes liées à l'eau et à la terre, par sous-région

Sous-région	Terre	Eau
Afrique occidentale	<p>Augmentation de la fertilité des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • soutien à l'agriculture favorisant la conservation des ressources et extension du système associant arbres et cultures vivrières; • plus large utilisation de matières organiques en vue d'accroître les éléments nutritifs, de réduire l'acidité, de renforcer les micro-organismes et d'entretenir une bonne structure des sols; • élaboration de politiques permettant aux agricultures d'obtenir des engrais et d'autres intrants à des coûts abordables; • agrandissement des superficies cultivées et élargissement de la gestion des terres et des eaux de manière à réduire l'érosion des sols, l'envasement des rivières et des réservoirs/lacs, la pollution de l'eau, les maladies d'origine hydrique et les plantes aquatiques; • association des parties prenantes à la gestion des réseaux d'irrigation; • amélioration des réseaux d'irrigation existants et nouvelles structures de conservation des eaux ; investissements dans ces deux secteurs. 	<p>Amélioration de la gestion des ressources hydriques</p> <ul style="list-style-type: none"> • remaniement de la législation relative aux ressources en eau (propriété, allocation, utilisation, disponibilité et/ou accessibilité, degré d'application, suivi et exécution des mécanismes existants); • évaluation des lois ayant trait à l'utilisation et à la gestion des ressources hydriques communes; • préparation de normes sur les effluents afin de protéger la santé humaine et les écosystèmes aquatiques; • élaboration et adoption d'un protocole sous-régional sur l'utilisation des ressources hydriques communes à deux pays, ou plus; • élaboration et application d'outils régionaux intégrés (modèles, SIG, bases de données, par exemple) pour guider les décideurs en matière de prévention de la pollution et de gestion des ressources hydriques.
Afrique australe	<p>Mesures préventives destinées à réduire la dégradation des sols</p> <ul style="list-style-type: none"> • application de programmes de gestion intégrée d'utilisation des terres dans les communautés afin de mettre une halte au déboisement et au surpâturage sur les terres marginales; • élaboration de politiques visant à résoudre le nombre de conflits croissant entre les éleveurs et les protecteurs de l'environnement; • conception et mise en œuvre de politiques visant à développer la compétitivité des marchés d'engrais et d'autres intrants. 	<p>Appui au renforcement de l'irrigation sur les petites exploitations</p> <ul style="list-style-type: none"> • consolidation des capacités institutionnelles et techniques du secteur public en vue de développer l'irrigation sur les petites exploitations; • enrichissement des connaissances techniques du personnel chargé du développement de l'irrigation et de la gestion de l'eau en agriculture dans l'objectif d'établir des sociétés nationales et des ONG performantes dans ces deux domaines; • renforcement des institutions communautaires et locales par la formation des agriculteurs en matière de nouvelles technologies d'irrigation, par des démonstrations, des expériences sur le terrain et des débats collectifs.

Afrique du Nord

163. Pour résoudre le problème de raréfaction de l'eau, les pays d'Afrique du Nord devraient en premier lieu augmenter leur approvisionnement en eau à court terme en étendant l'utilisation des techniques existantes de désalinisation d'eau saumâtre. Bien que l'utilisation d'eau salée pour irriguer soit une pratique courante, l'eau saumâtre atteint l'aquifère et détériore les sols, ce qui peut aboutir, à long terme, à de graves problèmes. Il faut donc élaborer un programme complexe de dessalement des eaux saumâtres pendant quelques années. En second lieu, il serait souhaitable d'élaborer un plan directeur de préservation des eaux et des sols dans le but d'améliorer les bilans hydriques nationaux de façon significative. En troisième lieu, des investissements devraient être consacrés à l'amélioration des systèmes de drainage, ce qui pourrait permettre d'obtenir une hausse de la productivité.

Afrique orientale

164. En Afrique orientale, la majeure partie de la population rurale est constituée de petits exploitants agricoles dont le potentiel de croissance n'est pas exploité. Si ce potentiel était mis en valeur, la pauvreté rurale pourrait immédiatement reculer dans la plupart des pays. Si les services agricoles desservait mieux les régions reculées, les conditions de vie des ménages qui y vivent et la sécurité alimentaire pourraient être améliorées sensiblement. En raison de leur éloignement, ces populations rurales ont généralement la plus faible capacité d'influence sur les politiques. Leur intégration dans le processus d'élaboration des politiques permettrait de renforcer le sentiment d'appropriation, la mise en œuvre et l'efficacité de celles-ci.

Afrique centrale

165. En Afrique centrale, la seule façon de garantir la croissance de la productivité sous-régionale est de se concentrer sur des actions et des programmes visant à améliorer la gestion de l'eau et la fertilité des sols tout en prenant des dispositions préventives pour diminuer le rythme de déboisement (et de désertification au Tchad).

Afrique occidentale

166. En Afrique occidentale, la meilleure stratégie pour accroître la fertilité des sols et les rendements consisterait à associer l'exploitation des arbres (en particulier des variétés qui constituent une source de revenus), les cultures alimentaires, les engrais, et l'agriculture favorisant la conservation des ressources (avec peu, ou pas, de labour). Cette stratégie est optimale pour combattre la dégradation des terres et établir des systèmes plus productifs et durables en zone humide. De même, dans les zones subhumides de l'Afrique occidentale et centrale, les cultures sans travail du sol, associées à l'utilisation de paillage à base de résidus de récolte, se sont avérées plus efficaces que le labourage. Malheureusement, compte tenu des difficultés de mise en œuvre et des coûts de transition (y compris les outils ou l'équipement nécessaires), ce nouveau système a eu une portée limitée et a été peu adopté, aussi bien dans les zones humides que subhumides. Priorité devrait être accordée aux points suivants: réforme du régime foncier ; adoption de mesures incitant les exploitants agricoles à investir dans l'amélioration de la fertilité des terres et dans la création de coopératives ; enfin, réalisation d'investissements pour assurer des débouchés.

Afrique australe

167. En Afrique australe, il est primordial d'améliorer les systèmes d'irrigation des petites exploitations. Afin d'augmenter la productivité des petites exploitations, il faut faciliter l'accès à l'eau et aux nouvelles technologies, et développer les capacités institutionnelles. Les pays qui sont confrontés à un manque d'eau et à une pluviométrie variable (comme la Zambie, le Zimbabwe, le Botswana, le Mozambique, le Malawi et la Namibie) doivent adopter une gestion rigoureuse et durable de l'eau.

ACTIONS ET TYPES D'INVESTISSEMENT FAVORABLES AUX SECTEURS DE LA FORET ET DE LA CONSERVATION DE LA FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES

168. Bien que la forme précise du développement du secteur forestier variera d'une sous-région ou d'un pays à l'autre, les investissements et les actions prioritaires devront toujours viser à:

- s'attaquer au problème de la pauvreté et faire en sorte que les forêts, ainsi que la transformation et le commerce de leurs produits, jouent un rôle capital non seulement pour augmenter les recettes en devises étrangères, mais aussi pour améliorer les conditions de vie des pauvres en zone rurale;
- inverser la tendance actuelle d'épuisement et de dégradation de la ressource forestière, en particulier grâce à la protection et à l'amélioration des réserves d'eau, à la lutte contre la désertification, aux actions de prévention de la dégradation des terres et à la préservation de la diversité biologique.

169. Ces priorités générales doivent inclure des actions et des programmes d'investissement conçus sur mesure en fonction des caractéristiques, des tendances et des contraintes de chaque grand écosystème forestier par pays. Les actions énumérées ci-après sont indispensables pour une capitalisation durable de la richesse en ressources forestières de l'Afrique.

Revitalisation du secteur public

170. Le secteur public doit être réhabilité en redéfinissant ses responsabilités et en lui donnant les moyens de créer les conditions propices au bon fonctionnement des autres communautés et acteurs économiques. Pour cela, il faudra renforcer les capacités d'analyse des politiques, la surveillance du développement global du secteur forestier et la mise en place de moyens permettant à tous les membres des communautés de participer à la production, à la transformation et au commerce. Le secteur public pourra conserver les hautes responsabilités de protection de l'environnement et de mise à disposition d'autres biens publics, tels que la recherche.

Développement des plantations : politiques de soutien et élargissement des programmes d'investissement

171. Le secteur de production de bois d'œuvre industriel a déjà commencé à s'orienter vers les plantations. En Afrique du Sud, la quasi totalité de la production de bois d'œuvre provient de plantations. Bien qu'il existe encore des contraintes critiques de disponibilité en eau et en terres productives, la production en Afrique orientale devrait, elle aussi, s'appuyer sur des plantations. Même en Afrique du Sud, l'expansion de nouvelles plantations est limitée par le manque d'eau disponible. Il existe cependant certaines possibilités d'accroissement des plantations au Mozambique, en Tanzanie et en Zambie. Par contre, en Afrique occidentale et centrale, les perspectives de plantations à grande échelle resteront modestes tant que les forêts naturelles permettront de répondre à la demande des industries du bois.

172. Pour favoriser la culture d'arbres dans des structures informelles ou non traditionnelles (propriétés familiales, terres à bois et petites exploitations), il est important de prendre des mesures d'incitation (en particulier en garantissant les régimes de propriété et d'exploitation des terres) et de mettre en œuvre des programmes d'investissement. Ces incitations et ces programmes sont incontournables car ils peuvent stimuler la productivité en Afrique orientale et australe ainsi que dans les pays à haute densité de population en Afrique occidentale et centrale.

Développement de l'industrie de transformation et stimulation des acteurs commerciaux: mobilisation d'un soutien politique et mise en œuvre de programmes d'investissement

173. Les mesures suivantes sont importantes pour assurer le développement du commerce et des industries de transformation en Afrique:

- *adaptation des politiques de développement industriel et commercial, et des ajustements institutionnels.* Ces mesures sont essentielles pour que les petites entreprises marginalisées puissent

s'intégrer à l'économie moderne. L'expérience montre qu'en général les politiques, les lois et les procédures institutionnelles sont conçues à l'intention des grandes entreprises. Les petits acteurs ont du mal à remplir toutes les obligations en raison de coûts de transaction trop élevés ;

- *analyse des secteurs de production informels.* Il faut se tourner vers le modeste secteur informel d'autant plus attentivement qu'une croissance industrielle rapide est encore inconnue en Afrique. Des recherches doivent être menées pour comprendre l'ampleur et la répartition des gains générés par ce secteur, les ressources humaines qu'il mobilise, le niveau requis d'exploitation des ressources naturelles ainsi que sa contribution au bien-être social et à l'économie, tant au niveau national que régional et local. Il serait donc utile d'analyser ce secteur en détail ;
- *amélioration et adaptation des dispositifs et des politiques de finance rurale.* Des réformes et des innovations doivent être entreprises pour que le développement potentiel du secteur forestier puisse attirer les capitaux au même titre que l'agriculture ;
- *encouragement et soutien des industries de transformation et du commerce modernes.* Les pays humides, autrefois très riches en forêts naturelles (comme ceux du bassin du Congo et des pays côtiers de l'Afrique occidentale) disposent d'une industrie forestière en sommeil, ou ont déjà épuisé leurs ressources et exporté leur richesse en vendant des grumes de faible valeur marchande. Le manque d'entreprises de transformation apportant une valeur ajoutée, ou leur inefficacité, peuvent expliquer cette inactivité ou cette surproduction à faible valeur. Aujourd'hui, les entreprises de transformation fournissent de gros volumes de grumes à des usines de transformation en Europe (notamment en France), ce qui contribue peu au développement national, hormis la création d'emplois temporaires. Le désavantage comparatif en produits à valeur ajoutée de ces pays riches en ressources montre clairement l'urgence d'améliorer les capacités de transformation, en particulier dans les pays de la zone humide (pays côtiers de l'Afrique occidentale et Afrique centrale).

Lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité et renforcement de son potentiel

174. La richesse biologique des forêts africaines humides doit être considérée comme un élément critique lors de la programmation d'un développement économique. Avec un développement et une promotion commerciale adaptés, les forêts pourraient, grâce aux marchés de niches pour les variétés précieuses, générer plus de valeur par unité de surface. Il faut cerner et exploiter les opportunités économiques locales et commerciales que représentent les "produits de niche" tout en s'assurant que l'exploitation forestière à l'échelle industrielle et les mesures de régénération de la forêt restent compatibles avec la préservation de la biodiversité. Des études préliminaires devraient permettre :

- d'identifier des espèces sauvages apparentées pour les principaux produits agricoles et des méthodes optimales de préservation de ces précieux produits. Cela est crucial car la pression exercée sur les terres menace d'extinction les espèces naturelles. Les habitats d'espèces animales uniques dans les hautes terres méritent aussi d'être préservés ;
- de déterminer et de promouvoir le potentiel commercial d'autres végétaux ou de produits végétaux à valeur ajoutée ayant un potentiel d'utilisation pour l'alimentation ou la médecine. Il faut accorder priorité aux plantes dont le potentiel d'utilisation est déjà connu. Peu d'investissements ont été consentis (que ce soit par des investisseurs nationaux ou étrangers) pour développer des technologies capables de convertir ce potentiel en réalité ;
- d'élaborer des politiques et de renforcer les capacités institutionnelles des entités et des réseaux de recherches nationales et sous-régionales aptes à réaliser ces tâches.

Application d'une approche globale pour le développement des ressources naturelles

175. Une approche intégrée, intersectorielle et multidisciplinaire des politiques de développement nationales et régionales contribue à garantir une utilisation durable des ressources naturelles. Le secteur forestier, à lui seul, s'est révélé peu apte à lutter contre la pauvreté. En revanche, la foresterie peut faire partie des efforts de production visant à faire reculer la pauvreté et à préserver l'environnement. Ainsi, étant donné que l'eau est le facteur contraignant, des progrès, même marginaux, pour mieux l'utiliser, pourraient aboutir à des gains de productivité et à une amélioration de la qualité de l'environnement. D'autres actions et investissements dans ce domaine devraient concerner :

- l'élaboration de méthodes, d'approches et de techniques améliorées de collecte des eaux en vue d'une utilisation plus efficace pour l'agriculture et pour la plantation d'arbres ;
- la promotion d'une meilleure gouvernance pour les ressources en terres, en eaux, en arbres et en forêts – ce qui doit recouvrir des questions critiques telles que l'accès aux ressources, les droits de propriété et d'utilisation ;
- la détermination des moyens d'éliminer les obstacles à l'accès aux informations utiles pour saisir les opportunités économiques et pour préserver l'environnement ;
- la démonstration des effets des externalités, telles que les politiques de développement et l'imprévisibilité du climat, sur l'assèchement des forêts et sur les opportunités économiques ;
- l'élaboration d'ajustements institutionnels et de dispositions politiques aptes à accroître la participation des communautés dans la gestion de la ressource forestière ;
- l'addition de valeur aux produits forestiers et le développement des marchés correspondants, ce qui pourrait permettre d'offrir de nouvelles perspectives économiques et de développer des entreprises pour les populations rurales appauvries.

ACTIONS ET TYPES D'INVESTISSEMENTS FAVORABLES AU DEVELOPPEMENT DE LA PECHE EN MER

176. Afin de développer le secteur de la pêche en mer en Afrique, priorité devrait être accordée aux larges domaines d'actions suivants:

- *surveillance étroite des incidences de l'aménagement de la pêche sur les performances économiques de l'industrie halieutique et de ses divers sous-secteur*, ce qui pourrait permettre de maximiser les gains et minimiser les conséquences négatives ;
- *suivi étroit des effets des subventions, des incitations économiques, des politiques et des mesures fiscales* afin de montrer si les activités de la pêche sont rentables et durables;
- *conception et mise en œuvre de mesures particulières pour protéger le secteur de la pêche artisanale*. Ces mesures viseraient à sauvegarder le rôle économique et social important du secteur de la pêche à petite échelle en tant que source d'emplois, de revenus et d'alimentation. La performance économique de ce secteur souffre en général de la surexploitation des ressources halieutiques côtières et de la concurrence de bateaux de pêche commerciale plus efficaces, comme les senneurs et les chalutiers ;
- *mise à disposition de conseils techniques et de formation ainsi que de soutien à l'investissement et au crédit*. Ces formes de soutien du gouvernement et du secteur privé à l'industrie de la pêche à petite et grande échelle sont primordiales pour permettre l'adaptation aux changements accompagnant la mise en place de pratiques de pêche durable et des réglementations et dispositions qui s'y appliquent ;

- *élaboration de stratégies communes aux pays du Golfe de Guinée et aux pays de l'Afrique du nord-ouest et du sud-ouest pour l'exploitation des stocks des petites espèces pélagiques.* Le coût de cette pêche est faible, et ces petites espèces peuvent être consommées localement et constituer ainsi un substitut à bon marché et nutritif à des produits de plus grande valeur, donc exportables. Les organisations régionales de gestion des pêches existantes doivent proposer un mécanisme institutionnel de coordination des politiques nationales en la matière ;
- *participation accrue des communautés au développement de la pêche artisanale (depuis la programmation jusqu'aux aspects financiers).* En reliant les institutions traditionnelles de crédit communautaire aux banques de prêt modernes, on pourrait capitaliser l'effort de développement sur une composante préexistante de la culture communautaire locale ;
- *réduction des pertes grâce à l'amélioration de la manutention et de la transformation.* En consolidant la valeur ajoutée des produits halieutiques, on peut développer l'industrie de la pêche sans augmenter les captures. Le développement futur des politiques et des pratiques de gestion de la pêche passera par une attention particulière aux communautés de petits pêcheurs. Il est également crucial de mieux comprendre l'organisation sociale et les traditions culturelles des communautés de pêcheurs ;
- *compréhension et capitalisation des caractéristiques culturelles de la gestion de la pêche.* Dans la plupart des cas, les caractéristiques culturelles d'une communauté de petits pêcheurs sont développées par ses membres dans le but de soutenir leurs moyens de subsistance et de subvenir à d'autres besoins humains. Dans d'autre cas, on peut, à l'aide d'une formation, minimiser l'incidence des coutumes locales qui s'opposent parfois à des changements positifs;
- *résolution de conflits entre flottilles industrielles et artisanales.* L'institution de zones de pêche, l'augmentation des stocks, l'éducation publique, une meilleure application de la législation, l'allocation des ressources financières et les droits d'accès à ces ressources figurent parmi les principaux moyens de résolution de ces conflits ;
- *redoublement des efforts visant à renforcer les organisations régionales de gestion des pêches et à les rendre plus efficaces.* Outre la réduction des coûts, la coopération régionale présente de nombreux avantages. Un grand nombre de politiques halieutiques expriment clairement le besoin d'harmoniser les mesures de gestion entre pays. La coopération multilatérale s'appuie de plus en plus souvent sur la mise en commun de l'information et de l'expertise technique ainsi que sur une gestion commune des stocks partagés.

BIBLIOGRAPHIE

- FAO. 2000.** *The State of Monde Fisheries and Aquaculture.* Département des pêches, Rome.
- FAO. 2001a.** *Farming Systems and Poverty – Improving Farmers’ Livelihoods in a Changing Monde.* FAO et Banque mondiale, Rome et Washington, DC.
- FAO. 2001b.** *Global Farming Systems Study – Challenges and Priorities to 2030: Synthesis and Global Overview.* J. Dixon, A. Gulliver et D. Gibbon, Rome.
- FAO. 2001c.** *Importance of Agricultural Growth for African Development and Poverty Reduction.* Rome.
- FAO. 2001d.** *Input/Output Marketing in Remote Areas of Eastern and Afrique australe - Proceedings of Sous-régional Expert Consultation Workshop.* Unité de l’assistance aux politiques, Bureau sous-régional de la FAO pour l’Afrique orientale et australe. Harare, Zimbabwe et Rome, Italie, Service du soutien aux politiques agricoles et Division de l’assistance aux politiques de la FAO.
- FAO. 2001e.** *Livestock Production Systems in Sub-Saharan Africa: A Quantitative Analysis.* Sous-division de l’information et des politiques sur l’élevage, AGAL, Rome.
- FAO. 2001f.** *Rice Sub-Sector in West-Africa and the Challenges of Globalisation of the World Market.* Tshikala B. Tshibaka et Albert K. Klevator. Accra, Ghana, Sous-division de l’assistance aux politiques, Bureau régional de la FAO pour l’Afrique.
- FAO. 2001g.** *Soil Fertility Management in Support of Food Security in Sub-Saharan Africa.* Rome.
- FAO 2002a.** *Agriculture and Prosperity in Africa: Challenges and Responses.* Tshikala B. Tshibaka, Accra, Ghana.
- FAO. 2002b.** *Comprehensive African Agriculture Development.* Pour le Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique, Rome.
- FAO. 2002c.** *Consultation on Collaboration Between FAO and African Agricultural Policy Networks.* Rome.
- FAO. 2002d.** *Development and Integration of Agricultural Output Markets: A Proposal for Action Plan and Investment Programme for Selected African Countries.* Rome.
- FAO. 2002e.** *Economic and Social Department (ES).* Division des produits et du commerce international, Rapport sur les marchés des produits (disponible sur <http://www.fao.org/es/ESC/esce/cmr/cmre.htm>).
- FAO. 2002f.** *Forestry Outlook Study for Africa.* Dans African Forestry and Wildlife Commission, *Rapport sous-régional sur l’Afrique orientale.* Rome.
- FAO. 2002g.** *Guiding Investment Decision to Be Made in Order to Implement the NEPAD Agriculture Development Programme: A Methodological Note.* Tshikala B.Tshibaka, Rome.
- FAO. 2002h.** *Mobilising Africa’s Own Resources to Finance the Implementation of NEPAD: A Concept Note,* Tshikala B.Tshibaka, Rome.
- FAO. 2002i.** *Public Assistance and Agricultural Development in Africa.* Bureau régional pour l’Afrique, Accra, Ghana.
- FAO. 2002j.** *Rebuilding Domestic Markets to Support Food Security in Selected African Countries Emerging From Crisis.* Tshikala B. Tshibaka, Rome.
- FAO. 2002k.** *Research For Sustainable Forestry Development: Challenges For Sub-Saharan Africa.* G.S Kowero, M. J. Splilisbury et M.E. Chipeta, Rome.
- FAO. 2002l.** *World agriculture towards 2015/2030.* Rapport abrégé, Rome.

Garelli, Stephane. 2002. "Competitiveness of Nations: the fundamentals." Dans *World Competitiveness Yearbook*. International Institute for Management (disponible à <http://www.imd.ch/wcy/fundamentals/>).

Monke, Eric A & Pearson, Scott R. 1989. *The Policy Analysis Matrix for Agricultural Development*. Cornell University Press.

Suranovic, Steven. 1997-1999. *The Theory of Comparative Advantage*. (disponible à <http://internationalecon.com/v1.0/ch40c000.html>).

Nations Unies. 2002. *Implementation of the United Nations Millennium Declaration*. Rapport du Secrétaire général, New York.

ANNEXES

Annexe 1. Liste des principaux produits cultivés en Afrique, par sous-région

Produits	Nord	Est	Centre	Ouest	Sud
Blé	oui	oui	non	non	oui
Riz	oui	non	oui	oui	oui
Maïs	oui	oui	oui	oui	oui
Millet	non	oui	oui	oui	oui
Sorgho	non	oui	oui	oui	oui
Manioc	non	non	oui	oui	oui
Igname	non	non	non	oui	non
Pomme de terre	oui	oui	oui	oui	oui
Olives	oui	non	non	non	no
Arachides	oui	oui	oui	oui	oui
Sésame	oui	oui	oui	oui	oui
Tournesol	oui	oui	oui	oui	oui
Huile de palme	non	non	oui	oui	non
Soja	oui	oui	oui	oui	oui
Bovins	oui	oui	oui	oui	oui
Ovins	oui	oui	oui	oui	oui
Caprins	oui	oui	oui	oui	oui
Porc	non	oui	oui	oui	oui
Volaille	oui	oui	oui	oui	oui
Lait	oui	oui	non	oui	oui
Produits laitiers	oui	oui	non	oui	oui
Poisson	oui	oui	oui	oui	oui
Fruits de mer	oui	oui	oui	oui	oui
Fruits	oui	oui	oui	oui	oui
Légumes	oui	oui	oui	oui	oui
Café	non	oui	oui	oui	oui
Cacao	non	non	oui	oui	no
Thé	non	oui	oui	non	oui
Sucre	non	oui	oui	oui	oui
Vin	oui	non	non	non	oui
Tabac	non	oui	oui	non	oui
Coton-graine	oui	oui	oui	oui	oui
Caoutchouc	non	non	oui	oui	non
Bois d'œuvre	non	oui	oui	oui	oui
Contre-plaqué	non	oui	oui	oui	oui

Extrait de la *Note théorique sur une méthodologie possible d'orientation de la décision d'investissement en vue de l'exécution du Programme détaillé pour le développement agricole du NEPAD* élaborée par la FAO (2002)

Annexe 2. Afrique du Nord: Cultures naturellement adaptées, par sous-région et par pays, moyenne 1996-2000

Pays	Fruits	Olives	Maïs	Légumineuses	Riz	Légumes	Blé
	Part de la superficie cultivée permanente (%)		Part des terres arables (%)				
Algérie	56,2	31,9	0,03	1,08	0,03	3,1	20,6
Égypte	83,8	6,9	28,9	6,0	21,7	18,3	36,2
Libye	19,5	31,1	0,02	0,72	-	3,3	8,6
Mauritanie	72,7	-	3,2	21,1	4,2	0,3	0,08
Maroc	31,5	52,2	3,3	4,2	0,1	2,1	32,2
Tunisie	8,9	65,7	-	3,6	-	-	34,5
Afrique du Nord	28,4	49,6	4,6	3,5	2,6	4,6	26,9

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: Les zones ombrées indiquent les 'cultures naturellement adaptées' à une sous-région tandis que les caractères gras et les italiques mettent en valeur les 'cultures naturellement adaptées dans un pays spécifique'. Les cultures permanentes dont la part représente plus de 10 pour cent de la superficie totale ont été sélectionnées; les cultures annuelles dont la part dépasse 5 pour cent de la superficie totale ont été retenues.

Annexe 3. Afrique orientale: Cultures naturellement adaptées par sous-région et par pays, moyenne 1996-2000

Pays	Café	Fruits	Arachides	Maïs	Millet	Légumineuses	Graine de sésame	Sorgho
	Part de la superficie cultivée permanente (%)			Part des terres arables (%)				
Burundi	8,0	86,2	1,4	12,5	1,0	33,9	-	5,7
Érythrée	-	19,0	0,4	4,6	11,0	17,9	2,6	37,2
Éthiopie	35,9	2,6	0,1	17,3	3,1	10,3	0,3	12,3
Kenya	34,2	29,8	1,2	38,2	2,2	17,5	0,6	3,4
Rwanda	9,4	15,6	0,4	8,9	0,5	33,2	-	14,6
Seychelles	-	7,6	1,2	-	-	-	-	-
Somalie	-	94,5	-	20,2	-	5,6	6,7	32,3
Soudan	-	53,7	8,3	0,4	14,3	0,8	10,8	32,7
Ouganda	5,5	15,3	10,8	12,0	7,7	16,2	3,5	5,5
Tanzanie	12,6	29,0	3,5	46,0	7,0	20,0	2,3	12,3
Afrique orientale	12,5	26,5	3,6	12,9	7,3	7,9	4,7	18,9

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: Les zones ombrées indiquent les ‘cultures naturellement adaptées’ à une sous-région tandis que les caractères gras et les italiques mettent en valeur les ‘cultures naturellement adaptées dans un pays spécifique’. Les cultures permanentes dont la part représente plus de 10 pour cent de la superficie totale ont été sélectionnées; les cultures annuelles dont la part dépasse 5 pour cent de la superficie totale ont été retenues.

Annexe 4. Afrique centrale: Cultures naturellement adaptées, par sous-région et par pays, moyenne 1996-2000

Pays	Cacao	Café	Fruits	Huile de palme	Manioc	Arachides	Maïs	Légumineuses	Riz	Millet	Coton-graine	Sorgho
	Part de la superficie cultivée permanente				Part des terres arables							
Zone sahélienne de l'Afrique centrale												
Tchad	-	-	93,5	-	1,5	10,7	3,1	-	-	22,1	8,4	21,2
Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad)												
Cameroun	30,8	24,5	27,7	4,3	2,8	5,3	6,1	3,7	0,3	1,2	3,1	6,8
République centrafricaine	1,1	27,7	65,0	7,2	10,1	5,2	4,7	1,5	0,7	0,6	2,9	1,7
République du Congo	11,7	8,9	53,9	15,9	54,3	17,7	5,3	5,9	0,9	-	-	-
République démocratique du Congo	2,4	14,8	25,6	19,1	30,5	7,6	21,6	5,0	6,8	0,8	1,0	1,2
Guinée équatoriale	58,9	9,7	47,0	3,5	19,3	-	-	-	-	-	-	-
Gabon	4,9	0,3	33,1	2,4	13,7	5,2	9,1	23,4				
Sao Tomé-et-Principe	48,8	0,8	7,2	5,2	12,5	-	20,5	-	-	-	-	-
Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad)	16,9	17,8	28,5	10,5	11,6	5,9	9,6	3,9	2,5	4,5	2,6	5,6

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: Les zones ombrées indiquent les ‘cultures naturellement adaptées’ à une sous-région tandis que les caractères gras et les italiques mettent en valeur les ‘cultures naturellement adaptées dans un pays spécifique’. Les cultures permanentes dont la part représente plus de 10 pour cent de la superficie totale ont été sélectionnées; les cultures annuelles dont la part dépasse 5 pour cent de la superficie totale ont été retenues.

Annexe 5. Afrique australe: Cultures naturellement adaptées, par sous-région et par pays, moyenne 1996-2000

Pays	Fruits	Café	Maïs	Légumineuses	Riz
	Part de la superficie cultivée permanente (%)		Part des terres arables (%)		
Angola	12,3	23,2	21,5	6,2	0,7
Botswana	75,0	-	13,8	9,2	-
Comores	21,8	1,3	2,1	15,9	17,9
Lesotho	-	-	45,1	5,9	-
Madagascar	26,6	32,6	6,7	-	41,7
Malawi	74,8	2,3	68,2	21,9	2,1
Maurice	10,6	-	0,1	-	-
Mozambique	26,8	0,6	29,0	10,0	4,3
Namibie	38,0	-	4,0	0,9	-
Afrique du Sud	29,3	-	25,4	0,6	-
Swaziland	93%	-	34,2	4,2	-
Zambie	83,4	13,5	11,1	0,6	0,2
Zimbabwe	27,2	5,1	45,2	2,0	-
Afrique australe	29,4	12,0	25,5	3,8	3,9

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: Les zones ombrées indiquent les ‘cultures naturellement adaptées’ à une sous-région tandis que les caractères gras et les italiques mettent en valeur les ‘cultures naturellement adaptées dans un pays spécifique’.

Annexe 6. Pays côtiers de l’Afrique occidentale: Cultures naturellement adaptées, par sous-région et par pays, moyenne 1996-2000

Pays	Cacao	Huile de palme	Manioc	Maïs	Millet	Riz	Sorgho	Igname
	Pourcentage de la superficie cultivée permanente (%)		Part des terres arables (%)					
Bénin	-	8,0	10,7	31,3	2,1	0,9	8,7	7,7
Côte d'Ivoire	50,0	3,1	10,5	23,7	3,1	17,3	1,7	11,6
Ghana	66,2	5,6	17,7	19,8	5,4	3,3	9,1	6,1
Guinée	2,5	51,7	15,6	9,8	1,2	57,0	0,8	0,9
Guinée-Bissau	-	18,8	0,6	4,6	8,1	21,6	5,6	-
Liberia	5,9	7,5	13,0	-	-	35,6	-	0,6
Nigeria*	30,6	11,5	10,5	14,4	19,8	7,3	23,3	8,7
Sierra Leone	55,1	45,1	10,7	1,8	3,3	53,1	4,4	-
Togo	18,4	11,8	4,5	16,2	3,9	1,8	8,4	2,7
Pays côtiers de l’Afrique occidentale	52,6	8,8	10,8	15,9	14,7	9,0	17,8	7,9

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: Les zones ombrées indiquent les ‘cultures naturellement adaptées’ à une sous-région tandis que les caractères gras et les italiques mettent en valeur les ‘cultures naturellement adaptées dans un pays spécifique’. Les cultures permanentes dont la part représente plus de 10 pour cent de la superficie totale ont été sélectionnées; les cultures annuelles dont la part dépasse 5 pour cent de la superficie totale ont été retenues.

Annexe 7. Zone sahélienne de l’Afrique occidentale: Cultures naturellement adaptées, par sous-région et par pays, moyenne 1996-2000

Pays	Fruits	Arachides	Millet	Sorgho
	Part de la superficie cultivée permanente (%)	Part des terres arables (%)		
Burkina Faso*	26,6	6,4	32,1	36,7
Cap-Vert	60,8	-	-	-
Gambie	17,8	40,8	1,2	7,2
Mali	7,2	3,9	20,7	13,5
Niger	95,0	6,8	11,6	48,6
Sénégal	50,3	36,5	38,5	7,9
Zone sahélienne de l’Afrique occidentale	39,5	10,7	33,7	28,1

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: Les zones ombrées indiquent les 'cultures naturellement adaptées' à une sous-région tandis que les caractères gras et les italiques mettent en valeur les 'cultures naturellement adaptées dans un pays spécifique'. Les cultures permanentes dont la part représente plus de 10 pour cent de la superficie totale ont été sélectionnées; les cultures annuelles dont la part dépasse 5 pour cent de la superficie totale ont été retenues.

Annexe 8. Afrique du Nord: Produits spécifiques potentiellement compétitifs par pays: écart de productivité et de revenu brut, moyenne 1996-2000

Pays	Raisin			Pays	Pomme de terre		
	T/Ha	Dollar E.U./ha	%		T/Ha	Dollar E.U./ha	%
Algérie	3,5	3 395,8	43,3	Algérie	15,0	3 092,0	93,2
Égypte	17,9	17 254,7	220,1	Monde	16,1	3 319,2	100,0
Monde	8,1	7 840,2	100,0	EU (15)	34,8	7 162,0	215,8
UE (15)	7,5	7 253,5	92,5	États-Unis	39,9	8 214,1	247,5
Chili	12,6	12 182,1	155,4				
États-Unis	16,8	16 233,6	207,1				
Pays	Légumineuses			Pays	Riz		
	T/Ha	Dollar E.U./ha	%		T/Ha	Dollar E.U./ha	%
Mauritanie	0,3	115,2	40,8	Égypte	8,7	1 967,0	225,4
Monde	0,8	282,5	100,0	Mauritanie	4,0	915,1	104,9
EU (15)	2,9	1 004,6	355,6	Monde	3,9	872,8	100,0
Canada	1,9	669,4	237,0	Italie	6,0	1 367,0	156,6
États-Unis	1,9	654,7	231,8	Thaïlande	2,5	556,4	63,7
				États-Unis	6,7	1 517,7	173,9
				Viet-nam	4,0	905,7	103,8

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Caractères gras pour mise en relief.

Annexe 9. Afrique orientale: Produits spécifiques potentiellement compétitifs par pays: écart de productivité et de revenu brut, moyenne 1996-2000

Pays	Légumineuses			Pays	Sorgho		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Burundi	0,9	324,6	114,9	Érythrée	0,7	76,4	46,1
Érythrée	0,6	221,9	78,5	Éthiopie	1,2	143,5	86,5
Éthiopie	0,9	308,2	109,1	Somalie	0,3	37,5	22,6
Tanzanie	0,6	192,1	68,0	Monde	1,4	165,9	100,0
Monde	0,8	282,5	100,0	Inde	0,9	98,3	59,2
UE (15)	2,9	1004,6	355,6				
Canada	1,9	669,4	237,0				
États-Unis	1,9	654,7	231,8				
Pays	Millet			Pays	Pomme de terre		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Érythrée	0,4	78,6	46,5	Érythrée	80,7	166,3	50,1
Monde	0,8	169,0	100,0	Monde	16,1	3319,2	100,0
Inde	0,8	175,7	104,0	UE (15)	34,8	7162,0	215,8
				États-Unis	39,9	8214,1	247,5
Pays	Blé			Pays	Canne à sucre		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Érythrée	0,9	138,1	34,4	Kenya	82,8	5300,3	128,2
Éthiopie	1,3	189,5	47,2	Monde	64,6	4135,0	100,0
Monde	2,7	401,9	100,0	Cuba	33,0	2109,4	51,0
UE (15)	5,8	862,2	214,5				
Australie	2,0	293,8	73,1				
Canada	2,4	353,3	87,9				
États-Unis	2,7	408,2	101,6				

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Il n'a pas été possible d'obtenir de données sur les rendements à l'hectare pour le sésame en Somalie et au Soudan, le soja et le tabac au Soudan, et la canne à sucre en Somalie. Caractères gras pour mise en relief.

Annexe 10. Afrique centrale (à l'exclusion du Tchad): Produits spécifiques potentiellement compétitifs par pays: écart de productivité et de revenu brut, moyenne 1996-2000

Pays	Fèves de cacao			Pays	Café, vert		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Cameroun	0,3	394,1	67,8	Cameroun	0,3	654,4	49,2
Guinée équatoriale	0,1	107,8	18,4	République centrafricaine	0,6	1 182,2	88,9
Sao Tomé-et-Principe	0,2	220,3	37,5	Guinée équatoriale	0,4	768,8	57,6
Monde	0,5	586,9	100,0	Monde	0,6	1 335,2	100,0
Indonésie	1,1	1 346,0	229,4	Brésil	0,7	1 570,2	117,6
Malaisie	0,8	1 009,7	172,0	Colombie	0,7	1 532,2	114,8
Pays	Noix de palme			Pays	Canne à sucre		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Guinée équatoriale	10,1	5 476,2	87,4	République du Congo	39,3	2 513,2	60,8
Sao Tomé-et-Principe	12,0	6 515,5	104,0	Gabon	53,9	3 447,5	83,4
Afrique centrale	7,4	4 012,8	64,1	Monde	64,6	4 135,0	100,0
Monde	11,5	6 263,5	100,0	Cuba	33,0	2 109,4	51,0
Malaisie	18,9	10 239,5	163,5				
Pays	Graine de sésame						
	T/ha	Dollar E.U./ha	%				
République centrafricaine	0,8	576,9	200,7				
Monde	0,4	287,9	100,0				
Chine	1,0	738,0	256,4				
Inde	0,3	234,9	81,6				

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Caractères gras pour mise en relief.

Annexe 11. Pays côtiers d'Afrique occidentale: Produits spécifiques potentiellement compétitifs par pays: écart de productivité et de revenu brut, moyenne 1996-2000

Pays	Café, vert			Pays	Arachides		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Côte d'Ivoire	0,2	489,3	36,7	Guinée	1,0	714,2	71,4
Guinée	0,4	867,8	65,0	Guinée-Bissau	1,2	829,9	82,9
Liberia	0,2	422,2	31,8	Monde	1,4	1 001,5	100,0
Sierra Leone	1,6	3 389,6	253,9	Inde	1,0	733,9	73,3
Togo	0,4	746,2	55,9	États-Unis	2,9	2 093,3	209,0
Monde	0,6	1 335,2	100,0				
Brésil	0,7	1 570,2	117,6				
Colombie	0,7	1 532,2	114,8				
Pays	Noix de palme			Pays	Riz		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Guinée	2,7	402,0	23,2	Guinée	1,5	339,3	38,8
Guinée-Bissau	8,3	1 243,5	71,9	Guinée-Bissau	1,5	346,2	39,7
Liberia	10,7	1 611,0	93,2	Liberia	1,3	288,0	33,0
Monde	11,5	1 729,5	100,0	Monde	3,9	872,8	100,0
Malaisie	18,9	2 829,0	163,6	Italie	6,0	1 367,0	156,6
				Thaïlande	2,5	556,4	63,7
				États-Unis	6,7	1 517,7	173,9
				Viet-nam	4,0	905,7	103,8

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Caractères gras pour mise en relief.

Annexe 12. Zone sahélienne de l'Afrique occidentale: Produits spécifiques potentiellement compétitifs par pays: écart de productivité et de revenu brut, moyenne 1996-2000

Pays	Maïs			Pays	Coton-graine		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Burkina Faso	1,6	203,9	36,6	Burkina Faso	1,1	250,6	67,2
Cap-Vert	0,4	46,0	8,3	Mali	1,0	237,9	63,8
Mali	1,5	199,9	35,9	Monde	1,6	372,9	100,0
Monde	4,3	557,4	100,0	Chine	3,0	696,2	186,7
États-Unis	8,3	1 075,3	192,9	Inde	0,7	164,1	44,0
				États-Unis	1,9	430,7	115,5
Pays	Manioc			Pays	Fruits		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Cap-Vert	11,6	1 105,2	115,2	Cap-Vert	12,3	6 627,8	131,5
Gambie	3,0	285,0	29,7	Sénégal	7,2	3 875,4	76,9
Niger	17,1	1 623,0	169,2	Monde	9,4	5 039,0	100,0
Sénégal	4,0	378,4	39,4	EU (15)	10,3	5 543,6	110,0
Monde	10,1	959,4	100,0	États-Unis	23,6	12 686,3	251,8
Brésil	12,8	1211,5	126,3				
Indonésie	12,2	1 160,6	121,0				
Thaïlande	15,2	1 446,6	150,8				

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002).

Annexe 13. Afrique australe: produits spécifiques potentiellement compétitifs par pays: écart de productivité et de revenu brut, moyenne 1996-2000

Pays	Tournesol			Pays	Pomme de terre		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Botswana	1,1	307,9	92,4	Lesotho	16,1	3 317,7	100,0
Monde	1,2	333,3	100,0	Malawi	10,4	2 135,1	64,3
EU (15)	1,7	451,9	135,6	Monde	16,1	3 319,2	100,0
Fédération de Russie	0,8	224,7	67,4	UE (15)	34,8	7 162,0	215,8
Ukraine	1,1	289,9	87,0	États-Unis	39,9	8 214,1	247,5
Pays	Riz			Pays	Millet		
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Madagascar	2,1	474,7	54,4	Namibie	0,2	52,8	31,2
Monde	3,9	872,8	100,0	Monde	0,8	169,0	100,0
Italie	6,0	1 367,0	156,6	Inde	0,8	175,7	104,0
Thaïlande	2,5	556,4	63,7				
États-Unis	6,7	1 517,7	173,9				
Viet-nam	4,0	905,7	103,8				
Pays	Blé			Pays			
	T/ha	Dollar E.U./ha	%		T/ha	Dollar E.U./ha	%
Lesotho	1,3	196,0	48,8				
Monde	2,7	401,9	100,0				
UE (15)	5,8	862,2	214,5				
Australie	2,0	293,8	73,1				
Canada	2,4	353,3	87,9				
États-Unis	2,7	408,2	101,6				

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Caractères gras pour mise en relief.

Annexe 14. Cheptel, exprimé en valeur des exportations mondiales, en milliers de dollars E.U., moyenne 1996-2000, par pays et par sous-région

Type de bétail	Bovins	Volaille	Caprins	Porcs	Ovins	Total
Algérie	700 072	120 270	116 528	558	892 423	1 829 851
Égypte	1 616 054	99 722	118 248	2 743	213 647	2 050 413
Libye	85 289	29 065	67 570	0	284 665	466 589
Mauritanie	668 508	4 760	164 539	0	335 343	1 173 150
Maroc	1 258 136	136 374	178 205	882	773 077	2 346 674
Tunisie	366 792	44 777	47 560	588	320 076	779 793
Afrique du Nord	4 694 851	434 968	692 649	4 770	2 819 231	8 646 469
Burundi	161 221	5 236	24 505	6 857	10 540	208358
Djibouti	132 132	0	18 524	0	22852	173 508
Érythrée	966 832	1 997	59 450	0	76 732	1 105 010
Éthiopie	16 739 848	65 688	612 625	2 351	1 083 993	18 504 504
Kenya	6 649 989	35 661	371 925	29 483	377 551	7 464 608
Rwanda	316 525	1 655	24 360	14 888	13 002	370 431
Seychelles	493	645	181	1 763	0	3 082
Somalie	2 603 198	3 713	453 850	392	663 890	3 725 043
Soudan	16 987 349	44 372	1 331 426	0	2 071 406	20 434 552
Tanzanie	7 022 719	31 844	357 063	33 303	2 01 925	7 646 854
Ouganda	2 780 689	27 664	216 703	144 084	49 644	3 218 784
Afrique orientale	54 360 995	218 474	3 470 611	233 121	4 571 533	62 854 734
Cameroun	2 523 130	34 272	139 998	108 646	176 345	2 982 391
République centrafricaine	1 465 159	4620	85 050	61 052	9 911	1 625 792
République démocratique du Congo	434 912	26 823	155 996	106 082	46 251	770 064
République du Congo	38 358	2 261	10 302	4 427	5 457	60 805
Guinée équatoriale	2 440	369	323	588	1 842	5 562
Gabon	17 157	3 570	3 226	20 667	9 397	54 018
Sao Tomé-et-Principe	1 952	345	170	196	123	2 787
Afrique centrale	4 483 110	72 259	395 064	301 658	249 326	5 501 418
Tchad	1 895 402	5 688	17 389	1 965	116 791	2 037 235
Bénin	693 368	30 226	39 766	50 425	31 453	845 238
Côte d'Ivoire	664 013	30 753	39 174	28 917	68 052	830 909
Ghana	628 225	20 720	99 480	32 892	126 113	907 430
Guinée	1 175 526	12 684	31 362	7 257	34 763	1 261 591
Guinée-Bissau	240 432	1 413	11 346	33 205	13 692	300 087
Liberia	17 749	4 284	7 975	11 950	10 343	52 300
Sierra Leone	201 156	7 140	7 033	4 976	17 513	237 818
Togo	118 201	9 362	43 305	30 190	39 680	240 738
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	3 738 669	116 582	279 440	199 812	341 608	4 676 112
Nigeria	9 628 876	149 702	869 710	454 096	93 083	11 195 467
Burkina Faso	2 274 708	25 171	295 727	58 620	315 142	2 969 368
Cap-Vert	10 686	520	4 033	15 940	442	31621
Gambie	176 866	797	5 596	1 371	5 774	190 404
Mali	3 044 712	28 977	327 726	6 367	292 243	3 700 023
Niger	1 050 992	26 775	228 270	3 800	204 858	1 514 696
Sénégal	1 447 536	52 622	133 596	21 236	213 420	1 868 409
Zone sahélienne de l'Afrique occidentale	8 005 500	134 862	994 947	107 334	1 031 879	10 274 522
Angola	1 844 425	7 878	67 577	79 144	15 080	2 014 104
Botswana	1 125 982	2 940	78 844	411	16 538	1 224 716
Comores	24 227	559	5 203	0	957	30 947
Lesotho	262 886	1 999	23 415	6 065	39 940	334 305
Madagascar	5 098 950	21 475	48 927	143 803	38 378	5 351 533
Malawi	360 086	17 255	48 172	22 333	5 160	453 006
Maurice	51 654	27 965	152	9 011	209	88 992
Mozambique	639 953	30 940	14 065	17 239	6 048	708 245
Namibie	1 086 758	2 749	64 211	1 810	111 647	1 267 175

Afrique du Sud	6 692 323	135 660	239 537	155 692	1 425 256	8 648 468
Swaziland	313 933	2 111	15 753	3 016	1 236	336 049
Zambie	13 016	1 089 564	11 673	2 586	269 262	1 386 100
Zimbabwe	2 695 515	17 850	99 437	26 303	25 762	2 864 866
Afrique australe	20 209 709	1 358 707	4 2875 116	387 857	1 955 473	66 786 863

Annexe 15. Production, importations et exportations de bois d'œuvre, par pays, en m³, moyenne 1996-2000, et part au niveau sous-régional

Pays	Forêts et zones boisées (en milliers d'ha) Moy, 1992-1994	Superficie des terres, (en milliers d'ha) Moy, 1992-1994	% de la superficie totale des terres du pays	Part dans le total de la sous-région	Production de bois d'œuvre (m ³) Moy, 1996-2000	Part dans le total de la sous-région	Exportations de bois d'œuvre (m ³) Moy, 1996-2000	Part dans le total de la sous-région
Cameroun	35 900	46 540	77,1	12,4	12 127 506	13,9	1 233 400	26,0
République centrafricaine	46 700	62 298	75,0	16,1	3 207 400	3,7	134 420	2,8
République démocratique du Congo	166 000	226 705	73,2	57,2	66 122 492	75,6	70 284	1,5
République du Congo	19 900	34 150	58,3	6,9	2 079 096	2,4	538 860	11,4
Guinée équatoriale	1 830	2 805	65,2	0,6	811 000	0,9	419 440	8,8
Gabon	19 900	25 767	77,2	6,9	3 084 156	3,5	2 352 940	49,5
Sao Tomé-et-Principe		96	0,0	0,0	9 000	0,0	52,8	0,0
Afrique centrale	290 230	398 361	72,9	100,0	87 440 649	100,0	4 749 397	100,0
Bénin	3 400	11 062	30,7	6,6	6 210 128	4,6	271	0,1
Côte d'Ivoire	9 600	31 800	30,2	18,5	11 747 220	8,8	154 640	34,9
Ghana	9 300	22 754	40,9	18,0	21 885 600	16,3	5 000	1,1
Guinée	6 700	24 572	27,3	12,9	10 860 192	8,1	34 000	7,7
Guinée-Bissau	1 070	2 812	38,1	2,1	588 400	0,4	9 262	2,1
Liberia	4 600	9 632	47,8	8,9	4 064 768	3,0	205 000	46,3
Nigeria	14 300	91 077	15,7	27,6	67 757 147	50,6	10 163	2,3
Sierra Leone	1 947	7 162	27,2	3,8	5 164 903	3,9	80	0,0
Togo	900	5 439	16,6	1,7	5 663 105	4,2	24 720	5,6
Pays côtiers de l'Afrique occidentale	51 817	206 310	25,1	100,0	133 941 464	100,0	443 136	100,0
Burundi	325	2 568	12,7	0,2	6 699 373	3,2	22	0,2
Djibouti	22	2 318	1,0	0,0		0,0		0,0
Érythrée	784	10 100	7,8	0,6	2 079 241	1,0		0,0
Éthiopie	13 300	100 000	13,3	9,3	86 772 767	41,2	420	3,0
Kenya	16 800	56 914	29,5	11,7	21 368 492	10,1	13	0,1
Rwanda	250	2 467	10,1	0,2	7 282 200	3,5	779	5,6
Seychelles	5	45	11,1	0,0		0,0	434	3,1
Somalie	16 000	62 734	25,5	11,2	8 653 131	4,1	1 784	12,8
Soudan	42 367	237 600	17,8	29,5	18 573 786	8,8	75	0,5
Tanzanie	33 067	88 359	37,4	23,0	22 971 209	10,9	10 457	74,8
Ouganda	6 300	19 710	32,0	4,4	36 394 622	17,3		0,0
Afrique orientale	143 519	692 915	20,7	100,0	210 794 821	100,0	13 984	100,0
Angola	23 000	124 670	18,5	14,8	4 069 496	4,6	2 522	0,6
Botswana	26 500	56 673	46,8	17,1	733 121	0,8		0,0
Comores	40	223	17,9	0,0	8 440	0,0		0,0
Lesotho	n.d.	3 035	0,0	0,0	1 738 610	2,0		0,0
Madagascar	23 200	58 154	39,9	14,9	9 549 102	10,7	88 740	21,0
Malawi	3 700	9 408	39,3	2,4	5 386 781	6,0	351	0,1
Maurice	44	203	21,7	0,0	20 304	0,0	60	0,0
Mozambique	17 300	78 409	22,1	11,1	18 001 200	20,2	42 480	10,0

Namibie	12 500	82 329	15,2	8,0	n.d.	n.d.		0,0
Afrique du Sud	8 200	122 104	6,7	5,3	31 479 000	35,3	288 120	68,1
Swaziland	100	1 720	5,8	0,1	1 131 600	1,3		0,0
Zambie	32 000	74 339	43,1	20,6	8 051 600	9,0	890	0,2
Zimbabwe	8 800	38 685	22,8	5,7	9 010 100	10,1	233	0,1
Afrique australe	155 384	649 952	23,9	100,0	89 179 353	100,0	423 396	100,0

Estimations basées sur les données de FAOSTAT (2002). Note: n.d. : non disponible ; les zones ombrées indiquent les résultats de la sélection. '0.00' indique aucune, ou peu, de valeur. Caractères gras pour mise en relief.

Annexe 16. Production halieutique annuelle, en tonnes, moyenne 1995-1999

Sous-région	Pays côtiers/enclavés	Total des pêches	% dans la sous-région
Afrique centrale		470 814	100,00
	Pays côtiers - total	367 787	78,12
	Pays enclavés - total	103 027	21,88
Afrique orientale		858 811	100,00
	Pays côtiers - total	615 337	71,65
	Pays enclavés - total	243 474	28,35
Afrique du Nord		1 476 303	100,00
	Pays côtiers - total	1 476 303	100,00
Afrique australe		1 308 560	100,00
	Pays côtiers - total	1 167 306	89,21
	Pays enclavés - total	141 254	10,79
Afrique occidentale		1 734 417	100,00
	Pays côtiers - total	1 611 671	92,92
	Pays enclavés - total	122 746	7,08
Total pour l'Afrique		5 848 906	100,00
	Pays côtiers - total	5 238 403	89,55
	Pays enclavés - total	610 501	10,44
Total mondial		120 609 713	de l'Afrique: 5,00

Estimations basées sur les données de production et des exportations de FAOSTAT (2002). Caractères gras pour mise en relief.

Annexe 17. Pêches et exportations halieutiques, en tonnes (moyenne 1995-1999), par pays et selon la superficie et la part de zone économique exclusive (ZEE) par rapport au total sous-régional

Pays	Pêches totales en tonnes	Exportations halieutiques totales en tonnes	Part du pays dans le total des exportations (%)	Total des pêches de capture marines en tonnes	Part du pays dans le total des pêches de capture marines (%)	ZEE* (miles carrés)	% de la ZEE sous-régionale
Algérie	95 805	287	0,4	91 720	9,0	127 301,1	8,0
Égypte	458 759	596	0,9	143 929	14,1	285 572,4	17,9
Libye	32 943	5 335	8,2	32 780	3,2	353 935,4	22,2
Mauritanie	50 308	n.d.	n.d.	29 026	2,8	164 308,8	10,3
Maroc	750 213	56 538	86,6	651 302	63,8	561 298,9	35,2
Tunisie	88 275	2 545	3,9	72 416	7,1	101 894,5	6,4
Afrique du Nord	1 476 303	65 302	100,0	1 021 172	100,0	1 594 311,0	100,0
Djibouti	350	13	0,8	350	0,4	7 287,05	0,3
Érythrée	3 349	17	1,0	3 309	3,4	85 321,26	3,2
Kenya	183 032	825	50,5	4 421	4,5	117 355,60	4,4
Seychelles	16 506	419	25,6	15 823	16,2	1 340 907,00	49,9
Somalie	24 130	250	15,3	22 620	23,2	823 147,40	30,6
Soudan	48,000	47	2,9	4 891	5,0	72 113,00	2,7
Tanzanie	339 970	63	3,9	46 111	47,3	240 854,20	9,0
Afrique orientale	615 337	1 634	100,0	97 525	100,0	2 686 986,00	100,0
Cameroun	93 329	3	0,1	61 768	25,4	16 827,62	2,3
République démocratique du Congo	174 600	22	1,1	3 918	47,5	2 806,41	0,4
République du Congo	43 631	658	32,8	18 246	11,9	27 644,53	3,8
Guinée équatoriale	5 288	30	1,5	3 812	1,4	310 113,70	43,0
Gabon	47 314	1 287	64,1	36 011	12,9	196 854,10	27,3
Sao Tomé-et-Principe	3 623	5	0,3	3 579	1,0	166 670,90	23,1
Afrique centrale	367 787	2 005	100,0	127 335	100,0	720 917,30	100,0
Bénin	42 204	3	0,0	11 529	1,0	28 760,46	1,3
Cap-Vert	9 422	116	0,5	9 376	0,8	802 200,30	35,6
Côte d'Ivoire	72 378	2 648	12,4	57 211	4,8	179 303,50	8,0
Gambie	29 325	696	3,3	25 993	2,2	22 941,66	1,0
Ghana	442 966	287	1,3	362 434	30,2	230 980,00	10,3
Guinée	70 149	1 249	5,8	64 474	5,4	110 915,90	4,9
Guinée-Bissau	6 316	20	0,1	4 931	0,4	106 250,90	4,7
Liberia	10 224	2	0,0	5 912	0,5	240 814,20	10,7
Nigeria	417 698	3 624	16,9	257 316	21,4	178 940,00	8,0
Sénégal	429 225	11 846	55,2	345 704	28,8	171 602,20	7,6
Sierra Leone	65 484	933	4,4	45 211	3,8	166 582,50	7,4
Togo	16 281	21	0,1	11 141	0,9	11 869,52	0,5
Afrique occidentale	1 611 671	21 444	100,0	1 201 233	100,0	2 251 161,00	100,0
Angola	143 992	7	0,0	135 504	12,7	512 997,50	8,8
Comores	12 580	n.d.	n.d.	12 561	1,2	163 732,80	2,8
Madagascar	126 693	214	0,3	74 984	7,0	1 216 271,00	20,8
Maurice	13 389	39	0,1	12 925	1,2	1 289 133,00	22,1
Mozambique	35 550	708	1,0	14 264	1,3	578 135,50	9,9
Namibie	295 661	58 382	80,9	292 492	27,4	568 039,60	9,7
Afrique du Sud	539 441	12 797	17,7	524 758	49,2	1 509 708,00	25,9
Afrique australe	1 167 306	72 147	100,0	1 067 489	100,0	5 838 017,00	100,0

Estimations basées sur les données de production et d'exportation de FAOSTAT (2002). Notes: n.d. : non disponible ; les zones ombrées indiquent les pays choisis pour le développement de la pêche en mer. ZEE * comprend les données datant de 1998 fournies par Veridian Information Solutions, Inc., MRJ Engineering Group © 1998. Ces données ont été

recueillies avec le plus grand soin possible; MRJ ne garantit toutefois pas leur exactitude ni le fait qu'elles soient adaptées à une utilisation donnée.